

388w4

VILLE DE LILLE

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 1998.

La séance est ouverte à 17 heures 25 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - Nous pouvons commencer le Conseil Municipal.

Monsieur SELLANI, voulez-vous procéder à l'appel ?

(M. SELLANI procède à l'appel nominal)

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BARBAROSSA, BERNARD, BESSON, BIENVENU, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes DANGREAUX, DA SILVA, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBIEVE, DECOCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, DEROSIER, de SAINTIGNON, Mme ESCANDE, M. FALISE, Mme FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mmes GEORGET, HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LENGLET, LESERRE, Mme MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PARGNEAUX, PETITE, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, M. SELLANI, Mme STANIEC, MM. SULMAN, THIOT, VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Excusés : Mme MATTIGHELLO (pouvoir), MM. RENAR (pouvoir), SABRE, SAVOYE SINAGRA (pouvoir).

Je vous remercie.

La séance du Conseil Municipal est ouverte.

Je salue toutes les Lilloises et les Lillois qui nous font le plaisir de participer à cette réunion du Conseil Municipal.

Je salue Madame AUBRY, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Monsieur Bernard ROMAN et Monsieur CACHEUX, Députés, Monsieur DEROSIER, Député et Président du Conseil Général, l'ensemble des élus régionaux et généraux, et vous tous qui êtes présents.

Notre collègue Jean-Claude SABRE est excusé. Il a été indisponible pendant un certain temps. Je lui renouvelle ma sympathie et mes voeux de complet rétablissement.

Nominations

Je dois vous annoncer la nomination de Monsieur Alain CACHEUX qui a été élu Vice-Président d'Euralille. Je tiens à l'en féliciter.

Martine FILLEUL en est maintenant membre du Conseil d'Administration au titre de la Région.

Monsieur Jean-Victor LAMON, Conseiller de quartier de Lille-Centre, a été élevé au grade de Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Je le félicite et le Conseil Municipal également.

Monsieur Roland MALFAIT, conseiller de quartier de Lille-Sud, qui est souvent avec nous, a été élevé au grade de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

..../...

Nous l'en félicitons.

Communications.

Une nouvelle fois, et je m'en réjouis, le regard de l'actualité culturelle s'est fixé sur la Ville de Lille à l'occasion d'événements majeurs, d'événements tout à fait exceptionnels.

Le premier, vous l'avez compris, concerne l'inauguration vendredi dernier de l'exposition GOYA. Les médias, et tout particulièrement la presse régionale -que je remercie- se sont largement fait l'écho de cette opération majeure pour le développement culturel métropolitain et régional. Elle y avait consacré bon nombre de commentaires bien avant le vernissage.

J'ai eu le grand honneur de participer à cette cérémonie d'inauguration qui était placée sous le haut patronage de leurs Majestés le Roi et la Reine d'Espagne, et de Monsieur Jacques CHIRAC, Président de la République, aux côtés de très nombreuses personnalités régionales, nationales et internationales, en particulier Madame Martine AUBRY, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Madame Catherine TRAUTMANN, Ministre de la Culture et de la Communication, Madame DEMESSINE, Secrétaire d'Etat au Tourisme et de Madame AGUIRRE-GIL de BIEDNA, Ministre espagnole de l'Education et de la Culture.

De l'avis unanime des quelque 500 personnalités présentes, ce fut un réel moment d'exception depuis la renaissance toute récente de notre Musée. C'est vraiment un événement pour la vie culturelle de notre ville.

Cette inauguration était la conclusion d'une collaboration remarquable entre la Ville, la Réunion des Musées Nationaux, la Direction des Musées de France et le Musée de Philadelphie, et je n'oublie pas nos amis espagnols sans qui cette opération n'aurait pu se concrétiser, car la moitié des tableaux exposés ont été prêtés par l'Espagne.

J'ajoute que nous avons bénéficié de larges concours financiers de l'Europe, de l'Etat, des Conseils Régional et Général, de la Communauté Urbaine, et de nombreux mécènes. Je veux tous les en remercier.

La journée du samedi fut un temps fort puisque 1.500 visiteurs représentant de très nombreuses nationalités se sont pressés pour admirer en avant première les 58 tableaux exposés.

Je tiens, devant le Conseil Municipal, mais aussi devant les Lilloises et les Lillois, à remercier et à féliciter vivement l'ensemble des organisateurs de cette exposition, et en particulier, vous-même, Madame BUFFIN, Monsieur BREJON de LAVERGNE, Conservateur Général que vous connaissez, Mme POURSIN, le nouveau Directeur Général de la Culture de la Ville, Monsieur GUFFROY, Administrateur des Musées, et j'y associe Monsieur Jean-Louis BROCHEN, Adjoint aux Affaires Culturelles, et tous les élus venus très nombreux à cette manifestation.

Je rappelle que cette magnifique exposition se prolongera jusqu'au 14 mars prochain.

Je me félicite de ces premiers succès qui augurent et d'admirable manière les manifestations de l'année 2004 au cours de laquelle Lille sera Capitale Européenne de la Culture. Il s'agit d'une nouvelle consécration pour notre Musée, comme l'a très bien souligné Madame TRAUTMANN.

D'ailleurs, en début de semaine dernière, nous étions informés de l'attribution au Musée des Beaux Arts du Prix des Musées du Conseil de l'Europe 1999. C'est la Commission de la Culture, de l'Education, et de la Santé du Conseil de l'Europe qui a pris cette décision le 4 décembre dernier.

.../...

La Ville recevra une statuette de bronze de Joan MIRO "la femme aux beaux seins" qui restera au Palais des Beaux-Arts pendant un an, ainsi qu'un diplôme et un chèque, dont nous ignorons encore le montant.

Les membres du jury ont apprécié la volonté des concepteurs de présenter la culture de l'Europe du Nord en transcendant les frontières nationales et les barrières linguistiques. Ils ont été frapés par la grande attention portée au public, et notamment le souci d'interprétation et de comparaison.

Ils se sont félicités du lien existant entre la renaissance d'une Ville -la nôtre- et d'une Région d'Europe et de son patrimoine culturel.

C'est très important parce que nous n'avons jamais nié que la reconversion de la Région du Nord/Pas-de-Calais, que nous devions assurer, englobait le culturel. C'est ainsi qu'on a lancé le musée, l'Orchestre National de Jean-Claude CASADESUS, et nous-mêmes, avec Madame BUFFIN et tous ceux qui ont travaillé sur le plan culturel. Nous avons toujours estimé que, finalement, une métamorphose de la ville passait également par une grande percée sur le plan culturel.

Il a fallu du temps, ce n'était pas facile, car bien entendu, les crédits manquent toujours un peu, mais je crois que c'est à force d'avoir fait ces liaisons entre ce qui est public et toute la société lilloise, le privé, que nous avons réussi autour du Musée, autour "des" Musées, autour de nos activités culturelles, à véritablement renforcer l'audience de la Ville.

Quand on parle d'une ville qui change, d'une ville qui est devenue ce qu'est devenue Lille, c'est difficile de faire la part entre le culturel, l'économique, l'architecture, et finalement aussi la volonté des citoyens et des citoyennes de Lille qui ont participé à tout ce développement.

Notre Musée est une nouvelle fois distingué sur le plan international. C'est par conséquent avec beaucoup de plaisir que nous adressons toutes nos félicitations à tous ceux qui ont travaillé à ces réalisations.

Je veux encore remercier Madame Jackie BUFFIN puisque c'est sa délégation, en y associant les autres Adjoints et l'ensemble du Conseil Municipal.

Jeudi prochain, ce sera le troisième grand événement culturel. Je participerai à l'inauguration du Théâtre Sébastopol rénové. J'avais fait la promesse de le rouvrir au moment où certains pouvaient légitimement s'inquiéter. Mais que voulez-vous, quand des théâtres ont été ouverts pendant un certain temps, il arrive un moment où il est nécessaire de les fermer pour les rénover.

Ceci est donc fait pour le Théâtre Sébastopol. La presse a eu l'occasion en avant-première de présenter cette véritable mutation de notre Théâtre et a salué la qualité de sa restructuration, et de son aménagement intérieur.

Ainsi, bien que la capacité de la salle ait été très légèrement réduite -il y a 44 places en moins- le confort des spectateurs est grandement amélioré. L'assise des chaises a été modifiée. Le rouge un peu cramoisi de la salle, la mise en valeur des dorures et l'éclairage halogène sont du plus bel effet. Vous verrez tout cela.

En outre, les procédés les plus fiables relatifs à la sécurité du public ont été mis en oeuvre, et dans le domaine de la gestion, comme vous le savez pour l'avoir décidé lors d'un précédent Conseil Municipal, une convention d'affermage a été conclue avec la société TF Organisation représentée par Monsieur Thierry FEERY.

.../...

Au moment où cette nouvelle équipe prend en charge le Théâtre Sébastopol, au moment où la Ville, tout en restant bien installée au Théâtre Sébastopol où elle est tout à fait chez elle, a pris un peu d'éloignement par rapport à ceux qui auront la charge de la gestion de ce théâtre, je veux avoir une pensée pour tous ceux qui se sont succédé dans ce fameux Sébastro et qui nous ont fait vibrer de leur talent, avec cette musique si appréciée de la part des Lillois et des Lilloises.

Je veux en particulier remercier la grande organisation de Fernand CAILLEZ qui, avec un dévouement extraordinaire, a développé le lyrisme populaire mais pas seulement populaire, et non pas seulement pour Lille, car on venait de bien d'autres villes, de Reims, de Rouen, de Cambrai et d'ailleurs.

Une ère nouvelle commence, et je suis persuadé qu'elle sera marquée de succès puisque, entre le 15 décembre et le 4 juillet prochain, pas moins de 110 spectacles seront donnés, et 200 au minimum en saison pleine. Et tout cela, en réalisant de très importantes économies sur le budget municipal.

Il faut accepter le changement, les évolutions de gestion. C'est ainsi qu'on fait des économies et qu'on se donne un petit mouvement de modernité. C'est indispensable, même pour les institutions les plus anciennes et les plus traditionnelles et que nous aimons particulièrement.

J'aurai le grand plaisir, jeudi prochain, de participer à l'inauguration, et c'est le très sympathique Raymond DEVOS qui ouvrira le feu de cette nouvelle saison.

Je m'arrête là, mais je pense que le Sébastro mérite la visite. C'est une véritable rénovation.

Je terminerai en vous disant que j'ai rencontré Madame Catherine TRAUTMANN, avec qui j'ai eu une discussion très longue sur nos principaux dossiers culturels, et en particulier celui de l'Opéra, et cette discussion fut très positive. Le foisonnement culturel de Lille est apprécié par le Gouvernement, par Madame AUBRY, par Madame TRAUTMANN, qui a la charge des affaires culturelles. Je pense que le Ministère va poursuivre l'examen réglementaire de nos diverses sollicitations et devrait me confirmer très prochainement par écrit la hauteur des subventions escomptées.

Après la rénovation du Musée des Beaux-Arts, et celle du Sébastro, la restructuration de l'Opéra constitue notre prochain chantier de grande ampleur. Je ne vais pas vous en dire plus, mais on s'est déjà mis en route pour 2004.

Nous voulons que la Ville de Lille, mais pas seulement la Ville de Lille car nous voulons y associer l'ensemble de la Métropole et même l'ensemble de la Région, ait des activités culturelles. On voit d'ailleurs un journal du matin qui consacre trois ou quatre pages à la Culture à Lille. Les journaux régionaux et nationaux ne peuvent pas ne pas mentionner ce qui se passe ici sur le plan culturel.

Je crois que nous sommes sur la bonne voie, et je veux rassurer tous ceux qui ont pensé un moment qu'on oubliait la Culture et que nous aurions des difficultés sur ce plan-là. Des difficultés, on en a toujours, mais je crois quand même que le bon travail est réalisé et que cela se verra de plus en plus.

Monsieur SULMAN n'est pas encore arrivé, mais il mérite qu'on le félicite pour le franc succès des Journées de l'Enfance.

Les vendredi 27 novembre et samedi 28 novembre, les Journées de l'Enfance se sont tenues au cœur de l'Hôtel de ville, rassemblant une foule nombreuse et à visages multiples.

.../...

150 professionnels de la petite enfance se sont réunis autour de divers ateliers de réflexion.

Bref, ce fut une très grande réussite. C'est l'une des grandes réalisations de la délégation de Charles SULMAN. Il a parfaitement réussi, et je veux le féliciter chaleureusement.

J'aborderai à présent des considérations plus administratives pour mentionner que, depuis deux ans, la Ville a vu partir 5 Secrétaires Généraux Adjoints. On nous dira : "mais que se passe-t-il ? Le Maire a mauvais caractère..." ! Pas du tout ! Vous savez bien que ce n'est pas la raison... Au contraire, ils ont tous bénéficié de promotion et d'une évolution de carrière qui illustre les qualités de l'encadrement de Lille.

Les Secrétaires Généraux qui viennent à Lille et les Secrétaires Généraux Adjoints peuvent ensuite prétendre à une promotion.

Sylvain DEMARET exerce la fonction de juge au Tribunal Administratif de Paris ; Christine BOUBET est à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale ; Jean-Luc BREDEL, est nommé Directeur Régional aux Affaires Culturelles en Alsace ; et Bernard FLOTIN, comme Secrétaire Général Adjoint à la Communauté Urbaine. Quant à Régis CAILLAU, il est bien comme Secrétaire Général de nos services ... !

Compte tenu de tous ces départs, j'ai procédé à deux nouvelles nominations de Secrétaires Généraux Adjoints, responsables de pôle de coordination.

J'ai décidé de nommer Monsieur Hervé BARRE qui a la responsabilité du développement économique. Ensuite, l'Urbanisme lui sera rattaché en plus, domaine dans lequel il a montré beaucoup de compétences.

Les Secrétaires Généraux Adjoints sont issus de la hiérarchie de cette grande maison, mais lui, au contraire, vient de l'extérieur, avec un itinéraire tout à fait différent. Et je crois qu'au sein même du secteur public, il est souhaitable qu'il y ait quelques agents qui viennent de l'extérieur et qui apportent un autre regard. C'est ainsi qu'il faut, je crois, gérer de grandes organisations. En tous les cas, il a déjà montré de grandes capacités qu'il développera en tant que Secrétaire Général Adjoint.

Par ailleurs, François LOISEAU est un Secrétaire Général Adjoint issu du rang. Il est informaticien. Vous savez que l'informatique prend une place de plus en plus importante, et c'est pourquoi, en qualité de Secrétaire Général Adjoint, il nous apportera au niveau des moyens de communication, de l'informatique, de la logistique et du contrôle de gestion, une aide indispensable qui sera certainement appréciée.

Tout cela nous amène à un organigramme confectionné en accord avec le Secrétaire Général. Nous donnerons toutes ces indications à la presse car un organigramme, c'est coloré, c'est assez sympathique à voir, mais c'est plus difficile à écouter... ! Donc, je me dispense de donner davantage de renseignements. Vous les verrez dans la presse.

Vous y verrez un certain nombre de Directions placées sous la responsabilité d'un Directeur ou d'une Directrice, et ensuite, des Directeurs Généraux. Je pense qu'au printemps, on procédera à la nomination de Directeurs Généraux de façon à ce que l'organigramme soit complet. Voilà ce que je voulais vous dire de la vie administrative de la maison. J'en ai terminé.

.../...

Je n'ai pas oublié, Monsieur DECOCQ, que nous avons une question orale, nous aurons l'occasion d'en discuter quand nos travaux seront plus avancés. Cela devient traditionnel de parler de cette rue Masséna, du Montmartre lillois qui pose quelques problèmes. En tous les cas, chemin faisant, il y aura quelques précisions à apporter sur une question un peu délicate.

Je vais appeler les dossiers dans un certain désordre. Il y a les dossiers qui ne posent pas de problème, et qu'on votera tout à l'heure sans discussion puisque tout le monde est d'accord pour les adopter.

J'appelle simplement ceux qui peuvent poser problème.

Chemise n°1

Rapporteur : Monsieur le Maire

98/719 - Séance du 28 septembre 1998 - Procès-verbal.

98/720 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

Adoptés.

98/721 - Commissions Municipales - Composition - Modification.

98/722 - Conseils de quartier - Vacances de sièges - Désignation de membres.

98/723 - Représentation de la Ville dans divers organismes - Remplacement de Monsieur REUX

98/724 - Caisse des Ecoles de Lille - Comité - Désignation des délégués du Conseil Municipal - Modification.

D'abord, le Dossier du Maire.

Il y a des modifications en ce qui concerne la composition des Commissions municipales.

C'est Monsieur VAILLANT qui va nous en parler.

M. VAILLANT - Délibération 98/721 concernant les modifications dans les commissions municipales suite à la démission d'un membre du Conseil municipal.

A la Commission de l'Information, des Relations Publiques, de l'Animation et de la Jeunesse, c'est Madame STANIEC qui prend la place de Monsieur REUX.

A la Commission de la Culture, c'est Monsieur THIOT qui prend la place de Monsieur REUX.

Délibération 98/722, concernant les Conseils de Quartiers, il y a des départs, donc des remplacements.

Conseil de Quartier du Faubourg de Béthune :

- M. Joaquim DASSONVILLE remplacera Monsieur Frédéric BOCHU.

.../...

Conseil de Quartier Vauban-Esquermes :

- Madame LENGLIN remplacera M. Serge LANGER
- Mademoiselle Valérie PONTHIEU remplacera Monsieur Henri PIERUNEK

Conseil de Quartier Saint-Maurice-Pellevoisin :

- Madame Monique GABOURG remplacera Monsieur David MERESSE.

Conseil de Quartier de Moulins :

- Mademoiselle Karima MERABET remplacera Monsieur Jérôme ARLUISON.

Conseil de Quartier de Fives :

- Monsieur Olivier VANDEVOORDE remplacera Monsieur Raymond GRAENICHER.

Conseil de Quartier du Vieux-Lille :

- Monsieur Emeric BROCHEN remplacera Madame Céline DE ANGELI.

Délibération 98/723, représentation de la Ville dans divers organismes. Ce sont tous les remplacements concernant Monsieur REUX. Vous avez la délibération, donc je ne vais pas reprendre le tout.

Enfin, délibération 98/724, Caisse des Ecoles de Lille, pour remplacer Monsieur REUX et Monsieur FALISE, ont été désignés Monsieur THIOT et Madame ROUGERIE.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, les diverses modifications à apporter à notre instance municipale.

Monsieur le Maire - Merci.

Tout le monde est d'accord pour les accepter ? (oui)

Adoptés.

98/725 - Société d'Economie Mixte de Gestion de Lille Grand Palais - Désignation du Président du Conseil d'Administration - Autorisation donnée à Madame DA SILVA.

J'en ajoute une autre. J'assume depuis vingt ans la présidence de ce qui a été d'abord le Palais des Congrès, puis le Nouveau Siècle, qui est maintenant le Palais de la Musique de Jean-Claude CASADESUS.

Ensuite, nous avons créé Lille Grand Palais.

J'ai assumé la présidence pour lancer tout cela, et j'ai été secondé par Madame DA SILVA qui a très bien fait son travail, avec beaucoup de compétence, beaucoup d'enthousiasme, et des résultats.

.../...

J'ai pensé que le moment était venu de me retirer de cette présidence et c'est Madame DA SILVA qui a été désignée comme Présidente du Conseil d'Administration de Lille Grand Palais.

Je la félicite tout particulièrement, et je suis persuadé que, sous sa direction, Lille Grand Palais va connaître de grands succès.

Vous pouvez l'applaudir...

(applaudissements)

Adopté.

98/726 - Centre Hospitalier Régional - Conseil d'Administration - Désignation des délégués du Conseil Municipal - Modification.

98/811 - Festival de Lille - Approbation de la dissolution de l'association.

Adoptés.

Chemise n°3

Rapporteur : Madame AUBRY,
Première Adjointe au Maire

ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

98/738 - Programme de promotion économique de Lille et de la Zone Franche Urbaine Convention de Partenariat entre la Ville de Lille et l'Agence pour la Promotion Internationale de la Métropole (APIM) - Subvention.

98/739 - Aménagement d'un terrain à vocation industrielle, angle des rues de l'Asie et Victor Tilmant - Convention d'aménagement entre SORELI et Ville de Lille.

Adoptés.

98/740 - Convention avec la SORELI pour la réalisation d'études préalables pour l'aménagement du site Fauvet Girel.

98/741 - Convention avec la SORELI pour la réalisation d'études préalables pour l'aménagement du site de l'îlot des Fleuves.

Monsieur le Maire - Monsieur RICHIR, vous avez demandé la parole sur les délibérations 738 et 740.

M. RICHIR - En fait, c'est sur les 740 et 741. Il y a eu une petite erreur tout à l'heure.

Il s'agit des deux délibérations qui visent à confier à la SORELI la réalisation de l'étude préalable pour l'aménagement du site Fauvet-Girel d'une part, et la réalisation d'études préalables pour l'aménagement du site de l'îlot des Fleuves dans le cadre de la zone franche.

.../...

Nous constatons aujourd'hui que le dispositif de zone franche sur Lille entre doucement dans sa vitesse de croisière. Ce dispositif, qui avait été fort décrié par la gauche lorsqu'il avait été adopté et mis en place par le Gouvernement JUPPE, aujourd'hui, produit dans un certain nombre de villes des résultats tout à fait intéressants.

Nous constatons sur Lille des résultats à peu près dans la moyenne, plutôt un peu moins en proportion que dans d'autres villes qui s'y étaient beaucoup plus massivement investies, en tout cas si on en croit les publications de l'association des Maires de Villes possédant des zones franches.

Effectivement, aujourd'hui, se pose, et il est temps de s'en préoccuper, la question des projets d'aménagement sur les grands espaces libres dans cette zone franche, en particulier la friche Fauvet-Girel, l'espace dit des Fleuves où, en son temps, avait été envisagée l'installation de la faculté de Droit, avant qu'on envisage de la faire sur Moulins, ce qui montre bien qu'il ne s'agit pas de réflexions récentes sur la destination de ce terrain dit des Fleuves.

On se souvient bien de ce débat qui remonte à sept ou huit ans où déjà on s'interrogeait sur le devenir de ce site.

J'ai même le souvenir que dans les mois qui ont suivi la destruction des Biscottes, il avait été organisé conjointement par la Ville de Lille et par la S.L.E. une exposition avec consultation des habitants sur le devenir de ces quelques hectares de pelouse situés à Lille-Sud.

Et ce soir, plusieurs années après, nous allons envisager de confier une étude à la SORELI pour cet espace, ce qui montre que, dans cette ville, parfois, pour choisir la destination d'un certain nombre de terrains, il faut beaucoup d'années.

La question qui se pose à nous est la suivante : faut-il confier à la SORELI ce type d'études ?

Si l'on regarde les précédentes études qui ont été confiées à la SORELI, il n'est pas sûr que ce soit une bonne solution. A quelques centaines de mètres à vol d'oiseau de cet espace, on a l'exemple assez raté de la Z.A.C. Arsenal-Postes qui ne constitue pas une merveille de développement et de réussite, bien qu'on ait réussi à ajouter cet appendice à la zone franche pour tenter de terminer cette opération.

En fait, nous avons le sentiment aujourd'hui que, pour réaliser l'aménagement de tels terrains, la réponse n'est certainement pas dans l'intervention municipale, ni dans l'économie mixte. Nous pensons aujourd'hui qu'une commune qui veut être porteuse de grands projets doit confier ce type de dossier après concours ou appel d'offres à des spécialistes de l'aménagement des parcs d'activités, en fait des entreprises qui ont l'habitude de gérer des portefeuilles d'entreprises qui recherchent des espaces d'implantation.

Nous avons l'impression qu'il est grand temps de booster la zone franche en particulier dans ces espaces que constitue la friche Fauvet-Girel, le triangle dit des Fleuves, mais également la zone dit de l'Epi de Soil sur laquelle nous n'avons plus aucune information quant à l'arrivée de grands équipements sur cet espace de l'Epi de Soil qui a été ajouté sur la commune de Loos pour cette zone franche.

Nous ne sommes pas du tout persuadés que la SORELI ait vocation à faire ce genre d'études. Je dois dire que, dans un souci d'efficacité, il nous paraîtrait préférable de confier cette étude à des grands organismes privés habitués à gérer de tels parcs d'activités.

.../...

C'est la proposition que nous faisons dans un souci de succès de cette zone franche à laquelle nous croyons d'autant plus volontiers que les familles politiques auxquelles nous appartenons en ont été les instigatrices.

C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas ce soir ces délibérations consistant à confier à la SORELI ces deux études.

Monsieur le Maire - Martine AUBRY.

Mme AUBRY - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, pour parler de la zone franche de Lille, je voudrais rappeler à Monsieur RICHIR que nous n'avons jamais combattu la zone franche puisque je suis moi-même allée voir Monsieur GAUDIN pour en obtenir une à Lille, alors qu'aucune Communauté Urbaine ni Département n'a deux zones franches. Nous sommes le seul département à avoir deux zones franches, à Roubaix-Tourcoing et à Lille, parce que dès le départ, nous avons souhaité en avoir une. J'étais d'ailleurs allée avec les Maires de Roubaix et de Tourcoing voir Monsieur GAUDIN pour l'obtenir.

Je voudrais d'ailleurs vous rappeler qu'à l'époque nous nous sommes battus, dans la majorité, pour avoir l'Epi de Soil qui appartient à Loos, afin d'avoir des terrains disponibles pour accueillir des équipements. Je crois me souvenir que vous étiez contre cette proposition qui a finalement été adoptée à partir d'un amendement socialiste à l'Assemblée Nationale.

Donc, nous avons toujours joué le jeu de la zone franche, et nous avons toujours essayé d'avoir, au-delà de la ville de Lille, des terrains contigus pour voir s'installer des entreprises qui permettraient de créer de l'emploi pour Lille et la Communauté Urbaine, ce qui est le cas notamment de ce grand terrain de l'Epi de Soil.

Je suis un peu étonnée de votre intervention sur un point -pas sur l'autre- car je sais que vous n'aimez pas la SORELI puisque vous intervenez à chaque fois. Vous savez aussi bien que moi que nous travaillons aussi bien sur Fauvet-Girel, sur l'Epi de Soil, sur les délaissés de la S.N.C.F., pour obtenir ces terrains car nous savons que nous avons besoin de terrains disponibles pour accueillir des activités dans notre ville et ce d'autant plus que nous avons des projets d'implantation.

A la demande de la Ville, la Communauté Urbaine vient d'acquérir le site Fauvet-Girel. Vous dites que cela prend du temps ... Qu'auriez-vous souhaité que nous fassions ? Il appartenait à des propriétaires privés, nous avons négocié, et ils ont souhaité pendant un certain temps ne pas vendre à la Communauté Urbaine de Lille.

Alors, faut-il aller vers des solutions plus drastiques, que vous contestez par ailleurs ? Peut-être, mais encore faut-il les soutenir !

En ce qui concerne l'Epi de Soil, nous venons d'avoir un accord avec le Crédit Immobilier, propriétaire actuel, et donc la Communauté Urbaine va se porter acquéreur de ce terrain dans quelques jours.

Par ailleurs, nous terminons les négociations avec la S.N.C.F. sur les délaissés, 7 hectares, de la rue de Marquillies.

Donc, vous voyez que nous faisons en sorte de négocier pour avoir ces terrains.

.../...

En ce qui concerne le bilan de la zone franche, la Ville de Lille est parmi les villes les mieux placées en ce qui concerne les créations nettes d'emplois. Nous avons, rien que sur l'année 1997 -je serai amenée d'ici quelques jours à faire le bilan 1998- une augmentation de 63% des établissements installés en zone franche.

Il y en avait 390 au début de l'année 1997, pour 614 en juin 1998.

Et rien que sur l'année 1997, nous avons eu 616 emplois complémentaires.

Je vous rappelle, Monsieur RICHIR, que nous avons convenu dans la Ville, et je crois que vous étiez d'accord là-dessus, de refuser des entreprises qui se délocaliseraient au sein par exemple du Département et de la Métropole lilloise, et nous n'avons accepté, lorsque nous pouvions le faire, c'est-à-dire lorsque ces terrains étaient publics, que l'installation d'entreprises qui créaient véritablement des emplois, et non pas simplement des entreprises qui venaient s'installer en zone franche pour bénéficier des avantages fiscaux et sociaux.

En terme de création d'emplois, en fin d'année, lorsque nous ferons les bilans, on verra que la Ville de Lille est sans doute une des zones franches qui a les résultats les plus performants. Je m'en réjouis car c'est le travail que nous avons mené au sein de la Ville dans le service de Développement Economique mais aussi avec l'APIM qui nous a aidés à trouver des entreprises extérieures.

Un petit mot maintenant sur la SORELI. A chaque fois que nous confions une étude à la SORELI, vous avez la même réaction ! Et pourtant, les résultats de la SORELI qui a quand même fait toute l'étude préparatoire de la faculté de Droit au sein du quartier de Moulins, qui s'est occupée de la Z.A.C. de Wazemmes, de la Z.A.C. Aboukir également à Wazemmes, du Faubourg de Béthune, toutes ces études qui ont été menées qui visent à la fois à faire des études d'urbanisme, mais aussi mêlant le développement économique et social, ont toujours été d'une extrême qualité, et la SORELI nous accompagne sur les problèmes de la zone franche.

Il est vrai qu'il y a une zone qui n'a pas marché, c'est l'Arsenal des Postes. C'est toujours le même exemple que vous reprenez ! Je ne pense pas, parce qu'un terrain, une installation, n'a pas eu les résultats commerciaux attendus, que l'on doive porter atteinte à un organisme comme la SORELI, qui a d'ailleurs été primé l'année dernière pour la qualité de son travail au niveau national, qui fonctionne bien et qui a, comme vous le savez, bien géré les parkings de la Ville et bien d'autres éléments.

Je continue à penser que la SORELI, qui connaît bien la ville de Lille, qui a des compétences à la fois urbanistiques, économiques et sociales, et qui nous accompagne sur la zone franche, est sans doute la mieux placée aujourd'hui pour nous faire ces études qui nous permettront de viabiliser et d'organiser au plus vite ces terrains dont nous avons besoin pour accueillir de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois.

Monsieur le Maire - Merci.

Je vais donner la parole à Monsieur CACHUEX qui a été Président de la SORELI, et qui, donc, a un attachement particulier à cet organisme.

M. CACHUEX - Très rapidement, Monsieur le Maire, mais je suis vraiment très surpris de l'intervention de Monsieur RICHIR qui, jusqu'à présent, ne se classait pas comme un libéral.

.../...

Or, dire qu'il ne revient pas à une société d'aménagement qui mélange capitaux publics et capitaux privés, mais où les capitaux publics sont majoritaires, de faire ce genre de travail, et laisser au contraire la place à des groupes privés, c'est laisser des parties essentielles de l'aménagement de la ville à des intérêts strictement privés. Je suis vraiment très surpris qu'à travers une remarque qui, je pense, était mal ciblée, vous reconnaissiez que, finalement, dans beaucoup de secteurs, il appartient à des intérêts privés de prévoir l'aménagement et le développement de la ville.

Ce que je peux vous dire, Monsieur RICHIR, c'est que les quelques fois où nous l'avons fait, tout simplement parce que la surface du foncier était telle que nous ne pouvions pas maîtriser le foncier au niveau des finances de la Ville, nous avons eu toute une série de difficultés, et notamment d'une surdensité réalisée par ces aménageurs.

Je pense qu'il est de l'intérêt public que ce soient des sociétés d'aménagement qui réalisent l'aménagement de la ville. Je ne reviens pas sur ce qu'a dit Martine AUBRY. J'ajoute quand même que lorsqu'il s'agit d'un parc d'activités comme Eurasanté, nous faisons bien la distinction entre le concept qui est largement laissé à des privés, voire à du public spécialisé, je pense en particulier au C.H.R., et l'aménageur lui-même, parce que l'aménagement des terrains relève toujours de la même réalité. Donc, là, il ne faut pas confondre les choses.

Mais tant au niveau de Fauvet-Girel, où il était quand même décent d'attendre que l'entreprise ferme avant de s'intéresser à l'avenir des terrains, qu'au niveau des terrains de la S.L.E., je pense qu'il était bien qu'on laisse un minimum de temps.

Demier point, et j'en aurai terminé.

Je ne vois pas très bien sur des terrains de ce type comment on peut concevoir un aménagement pertinent, et donc des études qu'on ne peut pas refaire chaque année, sans avoir une idée relativement précise de ceux qui sont susceptibles de s'y implanter. Il ne suffit pas de faire un parti d'aménagement pour que, parce que vous l'avez décidé, les entreprises que vous souhaitez s'y implantent.

Monsieur le Maire - Voilà. On en parle toujours, mais j'espère qu'on en parlera un peu moins. Si Lille s'est transformée de cette façon, c'est qu'elle a quelques petits trucs quand même... !

Comment voulez-vous qu'il y ait eu cette transformation de Lille, cette réussite d'une ville qui s'est métamorphosée alors que la situation économique était vraiment mauvaise. Comment avons-nous fait ? C'est vrai que nous avons quelques petits trucs, et la SORELI en est un. Je m'étonne que vous ne vous en soyez pas encore aperçu !

Nous faisons appel aux grandes sociétés d'aménagement pour les nombreux ouvrages que nous avons faits, mais là, c'est notre S.E.M. de poche. Dans le Vieux-Lille, quand nous étions face à des dents creuses ou à des travaux à faire qui n'intéressaient pas du tout les grandes entreprises, nous avons fait appel à la SORELI.

Vous avez fait allusion à plusieurs réalisations qui ne se présentaient pas d'une façon extraordinaire. Si vous connaissez des grandes entreprises qui viennent si facilement en particulier pendant la période de graves difficultés économiques, tant mieux. Mais je peux vous dire qu'elles ne se pressaient pas ! Et nous avions la SORELI qui était notre appareillage de poche, avec laquelle nous avons mené des réalisations, qui sont de belles réalisations pour répondre à ce que souhaitait la population.

..../...

Si la Municipalité n'avait pas cet outil pour assurer son urbanisme, son aménagement, il manquerait quelque chose. Je crois qu'il faut remercier tous ceux qui ont conduit cette société d'aménagement, Monsieur CACHEUX qui en a assumé la présidence, Monsieur ROUGERIE maintenant, et je pense que c'est très utile.

On a essayé de vous convaincre parce que cela revient comme un leit-motiv, mais bon... ! Regardez de plus près, vous verrez ce que nous sommes en train de vous dire sur ce plan-là.

En ce qui concerne les rapports de Madame AUBRY, je mentionne que Monsieur ROUGERIE ne prend pas part au vote, mais aussi Monsieur DELGRANGE en ce qui concerne la délibération 98/745. Il s'agit de l'association "Les Craignos" et comme il fait partie de cette association, il est préférable de ne pas prendre part au vote.

Monsieur BIENVENU.

M. BIENVENU - Il est souhaitable que les administrateurs de la SORELI ne prennent pas part au vote. J'en fais également partie.

Monsieur le Maire - Vous avez tout à fait raison.

Les administrateurs ne prennent pas part au vote, comme ceux que j'ai mentionnés.

Ceux qui assistent à cette réunion du Conseil Municipal le comprennent : s'agissant de dossiers qui concernent des élus municipaux administrateurs ou membres d'une association, il est préférable que les élus ne prennent pas part au vote.

Dans ces conditions, je vous demande de vous prononcer.

Quels sont ceux qui sont d'accord pour approuver les rapports de Madame AUBRY ?

L'ensemble du Conseil Municipal à l'exception de l'Intergroupe "pour une nouvelle majorité municipale"

Contre : l'Intergroupe "pour une nouvelle majorité municipale"

M. CACHEUX - Auxquels nous ne prenons pas part non plus.

Monsieur le Maire - Très bien.

Ils sont largement adoptés à la majorité (les administrateurs de la Soreli membres du Conseil Municipal ne prennent pas part au vote).

98/742 - Office de Tourisme de Lille - Aide au démarrage de l'activité du "club de tourisme d'affaires Lille Europe" - Subvention.

98/743 - Création d'une plate forme d'initiative locale - Mission confiée au Comité de Bassin d'Emploi de Lille et environs afin d'étudier la faisabilité de l'extension des compétences de cette plate forme à l'ensemble des communes du Bassin d'Emploi - Subvention.

98/744 - Concession de l'îlot SOUHAM - Implantation de l'extension de l'Institut Fédératif de Recherches et d'Etudes sur les Sociétés Industrielles (IFRESI) - Participation financière de la Ville.

Adoptés.

.../...

POLITIQUE DE LA VILLE

98/745 - Association "Les Craignos" - Action Recherche Multi-Services de proximité - Quartier de Wazemmes - Subvention de la Ville.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur DELGRANGE ne prend pas part au vote).

Chemise n°27

Rapporteur : Monsieur ROMAN,
Adjoint au Maire

FINANCES

98/917 - Dotations complémentaires et nouvelles - Exercice 1998 - Décision modificative n° 4.

Adopté.

98/918 - Budgets primitif et supplémentaire - Transferts de crédits - Exercice 1998.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur BURIE ne prend pas part au vote).

98/919 - Divers produits communaux - Admissions en non valeur.

98/920 - Gestion de la dette - Opérations de mobilisation relatives au financement des investissements et à la renégociation de dette - Contrat de "Crédit Long Terme Renouvelable" avec le Crédit Local de France Dexia - Réalisation d'un emprunt de 30 millions de francs - 1ère tranche.

98/921 - Centre Communal d'Action Sociale - Equipement de la petite Structure d'Accueil pour personnes âgées de Wazemmes - Emprunt de 164.000 F - Garantie financière de la Ville.

98/922 - Remboursement d'obligations assimilables du Trésor - Acquisition de nouveaux titres.

98/923 - Régies de recettes et d'avances - Passage à la monnaie unique - Décision.

Adoptés.

98/924 - Débat d'orientation budgétaire.

M. ROMAN - Monsieur le Maire, nous engageons ce soir l'exercice qui nous conduira au premier Conseil Municipal de l'année 1999 à voter le budget 1999, et nous engageons cette démarche par ce que la loi A.T.R. a rendu obligatoire en 1992, c'est-à-dire un Débat d'Orientation Budgétaire.

Un Débat d'Orientation Budgétaire pour faire le point de l'environnement dans lequel ce budget va être décidé. Environnement budgétaire pour déterminer les grandes lignes, les grandes priorités et la nature de l'effort fiscal que nous proposerons aux lillois dans le cadre du budget 1999.

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je vais, en quelques mots, dresser le tableau de cet environnement, à la fois externe et interne, donner les grandes orientations rapidement de ce que pourrait contenir le budget 1999, et je m'étendrai peut-être davantage en répondant aux questions sur la réalité de la situation fiscale de la Ville puisque je suppose que cette question sera évoquée par nos collègues.

.../...

L'environnement, c'est d'abord l'environnement externe, les contributions que l'Etat apportera à la Ville, à l'ensemble des Collectivités en 1999. Vous le savez, nous sortons d'un Pacte de Stabilité Budgétaire, qui n'avait de "stabilité" que le nom, pour entrer dans une nouvelle démarche de contractualisation entre l'Etat et les Collectivités Territoriales.

Les grands postes de financement des collectivités Territoriales par l'Etat tiennent finalement en trois lignes.

Première ligne : la Dotation Globale de Fonctionnement.

Je ne m'étends pas sur les mécanismes, mais je précise que, sur le résultat, nous avons aujourd'hui l'assurance que la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat à la Ville de Lille augmentera au minimum de 1,37%.

Deuxième poste qui concerne les Villes dans lesquelles il existe des Politiques de Développement Social Urbain, c'est la Dotation de Solidarité Urbaine. Cela a été l'un des actes majeurs du budget 1999 au niveau de l'Etat, une augmentation considérable du budget de la Politique de la Ville qui se traduit par une augmentation globale de l'enveloppe au niveau national qui est de 500 MF, dont la Ville devrait ressentir le bénéfice -bien que nous ne connaissons pas encore la fourchette de distribution- au moment de la publication de la répartition de cette Dotation de Solidarité Urbaine entre les différentes villes.

Enfin, troisième poste : la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle qui servira de variable d'ajustement du versement des subventions de l'Etat aux Collectivités Locales. Nous avons l'assurance, parce que nous sommes une Ville qui bénéficie de la Dotation de Solidarité Urbaine, donc une ville dans laquelle il y a un certain nombre de problèmes sociaux, que cette dotation de compensation de la taxe professionnelle ne subira, contrairement à d'autres villes, aucune diminution dans le budget 1999.

J'ajoute à ces trois postes le montant des dégrèvements, puisque nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer, l'Etat compense auprès des Collectivités Locales des dégrèvements qui sont attribués par la loi à un certain nombre de résidents, notamment au regard de la taxe d'habitation.

Je veux simplement préciser à nouveau puisque nous l'avions déjà évoqué dans le cadre du budget 1998, en précisant que le Gouvernement avait rétabli un certain nombre de dégrèvements qui avaient été supprimés par le Gouvernement de Monsieur JUPPE, que ces dégrèvements ont augmenté en 1998 sur le territoire de la Ville de Lille de près de 19%. 18,9% d'augmentation des dégrèvements, c'est-à-dire de part d'impôt de taxe d'habitation payée par l'Etat à la Ville et donc soustrait à l'effort qui était demandé aux Lillois.

Bref, lorsque l'on prend en compte l'ensemble de ces dotations qui constituent l'environnement externe de notre débat d'orientation budgétaire, nous avons, pour la première fois depuis plusieurs années, l'assurance que les dotations de l'Etat évolueront au-delà du rythme de l'inflation.

Nous aurons donc une dotation de l'Etat qui sera supérieure à l'évolution de l'inflation en 1999.

Deuxième élément : l'environnement interne.

Nous avons fixé en 1998, en prolongement de l'activité des années antérieures, mais aussi et surtout parce que nous arrivions au terme des grands investissements, trois objectifs pour le budget de la Ville.

.../...

Premier objectif, la maîtrise de l'endettement et l'engagement du désendettement de la ville.

Deuxième objectif, la maîtrise des charges de gestion et notamment du budget de fonctionnement.

Troisième objectif, un objectif de politique prioritaire en direction du quotidien et en direction des quartiers.

Ces objectifs, nous aurons l'occasion de le vérifier à l'occasion du compte administratif, mais nous pouvons d'ores et déjà le signifier aujourd'hui, ces objectifs ont pu être tenus.

En ce qui concerne l'endettement de la Ville, l'annuité, c'est-à-dire le remboursement de la dette effectué par la Ville chaque année a diminué en 1998 de 14% par rapport à 1997. 259 MF de remboursement de dette en 1998 contre 297 en 1997.

En 1999, l'évolution de l'endettement de la Ville est telle que nous connaîtrons un nouvel infléchissement, une nouvelle baisse de cette annuité.

Je parle de l'annuité, je pourrais aussi parler de l'encours de la dette, c'est-à-dire du montant du capital emprunté par la Ville de Lille.

Il était en 1998 de 1.500 MF. Hors nouveaux emprunts, nous serons en 2004 à 500 MF ! Si je dis cela, c'est parce que je proposerai pour 1999, en accord avec Monsieur le Maire et Madame la Première Adjointe, que nous lissions une capacité d'emprunts d'ici à 2001, à la fin du mandat qui se situe entre 300 et 400 MF, donc 100 à 150 MF pour 1999. Ce qui signifie que, sur cette orientation, nous aurons en 2004, terme que j'ai choisi pour le butoir de notre endettement, diminué l'endettement de la Ville de près de 30% en ayant engagé ce mouvement à la fin de l'année 1997.

Je crois qu'il s'agit là d'une politique qui va dans le sens de l'intérêt des finances communales et de l'intérêt de l'ensemble des Lillois.

Dans ce contexte, et dans le contexte de la maîtrise de la gestion de la Ville en 1998 que nous vous proposons de poursuivre en 1999, la proposition qui est faite par la majorité municipale est en 1999 d'avoir un taux de progression de l'imposition locale qui soit inférieur à l'inflation.

Je précise que sur les douze derniers mois l'inflation a été de 0,5%, un demi-point, ce qui veut dire que notre proposition consiste après avoir proposé une augmentation de 0,4% en 1998 qu'une nouvelle fois, cette évolution du taux des 4 impôts locaux sur la Ville de Lille soit inférieure à 0,5 en 1999.

Pour faire quoi ? Parce que le débat d'orientation budgétaire -même s'il ne commence qu'aujourd'hui, mais il se poursuivra dans le cadre de l'élaboration du budget- fixe les grandes lignes.

En investissement, priorité aux équipements de proximité, aux besoins spécifiques des quartiers pour un accueil plus efficace des usagers. Cela reste la priorité de la Ville en 1999.

L'axe "Développement des équipements de quartiers" concernera une multitude d'équipements.

Les Maisons de quartiers : Faubourg de Béthune, Bois-Blancs, Moulins, Fives, le Centre Social Godeleine PETIT.

.../...

En matière sportive : la friche Roquette, le Palais des Sports Saint-Sauveur, l'entretien des piscines, la réalisation d'un nouveau terrain synthétique, nous l'avons dit, un par année et par quartier. Nous avons réalisé celui de Wazemmes cette année à l'énorme satisfaction de tous ceux qui fréquentent ce stade qui ressemble aujourd'hui à un véritable pôle sportif.

Nous allons faire la même chose dans tous les quartiers.

La salle des fêtes de Fives. Enfin ! me direz-vous ! Mais tout vient à point à qui sait attendre ... La Maison des Associations, le Complexe Lazare Garraud, le pôle Lestiboudois à Vauban, une multitude de projets qui viennent à maturité, et qui seront engagés ou réalisés en 1999.

Deuxième axe : mise en oeuvre du patrimoine communal. Cela concerne l'Hospice Comtesse, l'Opéra, le Sébastopol, qui se termine en terme de budgétisation sur 1998, et qui sera inauguré cette semaine. Les remparts de la Porte de Gand sur lesquels nous allons continuer le chantier-école qui a été engagé depuis quelques années et qui est une grande réussite ; le Conservatoire National de Région.

Par ailleurs, un effort soutenu, sinon amplifié sur la rénovation du patrimoine scolaire. C'est vrai pour l'école Berthelot Jules Verne, pour l'école Fulton, pour le Centre Médico-scolaire, pour l'école Rabelais-Curie, pour la construction du restaurant de l'école Jeanne Godart, mais aussi par la fin de tous les chantiers de mise en sécurité des écoles qui se termineront cette année, et par la poursuite de l'opération de rénovation de l'ensemble des cours d'écoles que Madame CAPON a engagée il y a deux ans maintenant et qui se poursuivra en 1999.

Voilà en matière d'investissements.

En matière de fonctionnement, les quartiers bien sûr, l'emploi et l'insertion, la sécurité avec la poursuite des actions nouvelles lancées en 1998, et le développement de la politique de décentralisation qui se poursuivra cette année encore avec un volume de crédit supplémentaire tant en investissement qu'en fonctionnement pour répondre à ce souci de la qualité de la vie des Lillois là où ils vivent.

Je ne voudrais pas, Monsieur le Maire, terminer ces orientations sans dire un mot sur la Commune associée d'Hellemmes, puisque le budget de la Commune associée d'Hellemmes sera marqué par 4 opérations en investissement : l'achèvement du transfert de l'Ecole de Musique, la poursuite de la rénovation du Parc Bocquet, le lancement des acquisitions foncières pour le pôle sportif d'Hellemmes, et le lancement de la salle de sports qui préfigurera cet espace sportif polyvalent.

Voilà, Monsieur le Maire, chers collègues, les grandes orientations et les grandes lignes de l'environnement dans lequel nous allons élaborer ce budget 1999. Ce sera un budget qui fera appel à un effort fiscal modeste dans un contexte de prise en charge par l'Etat, ce qui me semble particulièrement important, notamment pour les catégories de Lillois les plus modestes.

Je crois que nous poursuivons ainsi une politique qui est à la fois une politique de maîtrise et une politique de désendettement de la Ville de Lille.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur ROMAN.

Monsieur BERNARD, vous avez souhaité vous exprimer.

.../...

M. BERNARD - Monsieur le Maire, j'ai du mal à rester insensible à vos déclarations et comme je vois mon ami Monsieur Bouziane DELGRANGE systématiquement se lever, je ne peux pas oublier que quand je vais à l'office, généralement, quand on se lève, c'est pour écouter les Saintes Ecritures.

Finalement, c'est beaucoup d'honneur que nous fait Bouziane DELGRANGE en se levant à chaque fois qu'un orateur du Front National parle.

Concernant les orientations budgétaires, Monsieur ROMAN a beau essayer d'être objectif, il n'échappe pas à une vision relativement manichéenne.

La stabilisation de la charge de la dette, elle existe, c'est vrai, mais elle est surtout due à la baisse des taux d'intérêts et aux conditions plus favorables pour emprunter.

Les orientations budgétaires, cela doit être aussi l'occasion de brasser l'ensemble de l'environnement extérieur de la métropole et Monsieur ROMAN est relativement silencieux sur la mise à disposition des fonds européens qui, c'est vrai, dans le passé, ont facilité la tâche de la Ville.

Qu'en sera-t-il demain si la réforme de Bruxelles aboutit ?

Je crois que la Ville sera très loin du juste retour qu'elle doit attendre de sa contribution qui est très supérieure, rappelons-le, aux libéralités des fonds européens.

Un de nos collègues a rappelé récemment encore que si l'euro fait la force, il fait surtout la force des marchés financiers. Il a raison et on le voit dans la traduction de certains éléments budgétaires comme les régies d'avances qui d'ailleurs adoptent par avance, avant le délai légal, le système de la monnaie unique.

Il faut rappeler certains principes en matière de finances locales et je rappellerai ce principe de précaution qu'on voudrait malheureusement cantonner au seul développement durable. Si Monsieur ROMAN a évoqué la nécessité de la baisse des charges, il faut dire que celle-ci peut s'appliquer de manière linéaire, sans toucher fondamentalement, sans remettre en cause l'ensemble des politiques.

Pour cela, il faut que la Ville réoriente ses actions sur ses compétences, qu'elle applique ce qu'on appelle le principe de subsidiarité, plutôt qu'elle ne recoure frénétiquement aux délégations de service public dans tous les secteurs.

Les priorités qu'il a évoquées sont suffisamment vagues pour contenter tout le monde. Malheureusement, les faits sont têtus quant au bien-être des Lillois qui, malgré votre action, vivent de plus en plus à crédit.

J'en viens au problème sensible de la fiscalité, à la progression de plus en plus lente des bases fiscales qui résulte souvent de l'impact négatif de l'environnement économique sur les entreprises et de l'exode de nombreux Lillois face au renchérissement des loyers et de la fiscalité.

Ce qui nous inquiète davantage, c'est la réforme de la fiscalité locale qui est prévue.

D'une part, le Gouvernement prend en compte la nocivité de la taxe professionnelle puisqu'il va réduire une fraction de son assiette, impôt qui pénalise les entreprises de main-d'œuvre qui sont importantes dans notre région. Malheureusement, le Gouvernement s'arrête au milieu du gué. Et nous avons de nombreuses craintes que l'Etat, encore une fois, ne se défausse à bon compte, contrairement à la vision idyllique donnée par notre Adjoint au Maire.

.../...

La suppression de cette fraction, c'est le Ministère qui le rappelait, c'est 100.000 créations d'emplois admises à terme et finalement Monsieur STRAUSS-KAHN donne raison à tous ceux qui depuis des années luttent contre cet impôt injuste.

Deuxième danger, celui de se reporter sur les contribuables et la révision des bases locatives qui a été systématiquement refusée depuis 1970 par les différents Gouvernements, peut être demain la cause de transferts massifs vers les ménages qui, par l'accession à la propriété, ont lourdement investi en faveur de leur habitation. Et malgré les écrêtements qu'on nous promet, les effets seront désastreux, surtout quand on répète à l'envi que les ménages sont les clés de la croissance.

Après la suppression des abattements pratiqués par la Ville, c'est un nouveau coup qui sera porté aux familles.

Sans compter que la fiscalité lilloise s'ajoute à l'effet millefeuille des autres collectivités dont les taxes fiscales et parafiscales ne sont pas des plus légères comme le montre encore une récente étude de la Caisse des Dépôts et Consignations qui place la taxe sur les ordures ménagères de Lille au quatrième rang des taxes les plus chères de France.

Voilà les orientations que nous souhaiterions voir traduire dans le budget primitif de la Ville de Lille.

Je retiens avant tout une idée-force de l'intervention de Monsieur ROMAN, c'est que le désendettement progressif de la Ville permettra demain une baisse de la pression fiscale.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur BERNARD.

Monsieur BIENVENU.

M. BIENVENU - Merci, Monsieur le Maire.

Le Débat d'Orientation Budgétaire qui est présenté ce soir a un sort plus fort que la loi de finances pour 1999.

Cette loi de finances est elle-même basée sur une prévision de croissance de 2,70%. Or, si effectivement la croissance en début d'année 1998 a été proche de 3%, en particulier au cours du premier semestre, depuis l'été, l'Europe Continentale doit faire face à un environnement international durablement plus contraignant.

On peut penser -de toute façon, c'est annoncé, les derniers chiffres de l'INSEE le montrent- que la croissance pour le quatrième trimestre de 1998 reviendrait à un rythme de 2,5%.

Cela veut dire que bâtir un projet de loi de finances sur une prévision de croissance de 2,70% pour 1999 est un pari risqué. Et c'est un pari d'autant plus risqué de bâtir un Débat d'Orientation Budgétaire pour la Ville sur de telles hypothèses. C'est un jeu d'équilibre qui, à mon avis, est bien précaire.

Je constate d'ailleurs que l'ensemble du dossier que vous avez présenté ce soir est conjugué au conditionnel, ce qui me rassure quant à la réalisation ou non du taux de croissance de 2,70%. Le Ministre de l'Economie et des Finances lui-même n'y croit pas tellement. Cela remet en cause quand même beaucoup d'équilibres budgétaires au sein de la Ville.

.../...

Le contexte fiscal, puisque vous avez rappelé l'environnement externe, est assez profondément modifié par la future loi de finances pour 1999, en particulier au niveau de la taxe professionnelle.

En effet, la suppression sur cinq années de la part salariale compensée par l'Etat a un double effet. Le premier effet concerne les entreprises : 83% des établissements de la métropole seront concernés. La majorité de ces entreprises sont des petites entreprises et on doit s'attendre à ce que celles-ci soient touchées dès la première année par l'effet de la suppression des bases salariales dans les cinq années.

Ce qui fait qu'en 1999, pour la métropole, il y aura environ 60% de l'effet qui vont être constatés. J'aurais souhaité que dans le Débat d'Orientation Budgétaire que vous avez présenté ce soir, vous chiffreriez l'effet qui va être néfaste pour la fiscalité de notre Ville puisque vous allez subir, la première année, 60% d'effet de la suppression de ces bases salariales.

Il aurait été important de chiffrer le montant. Cela a été fait en Communauté Urbaine. Vous avez le choix de ne pas l'avoir fait ce soir pour la Ville, cela est dommage et assez ennuyeux.

Le deuxième effet concerne les compensations qui seront accordées par l'Etat afin de neutraliser les abattements accordés aux établissements. J'espère que ces compensations couvriront l'ensemble de la perte fiscale mais, à ce jour, on n'en a pas la certitude.

C'est un deuxième point qui, à mon avis, est un peu gênant dans la construction de votre Débat d'Orientation Budgétaire.

Enfin, on peut penser que l'interventionnisme de l'Etat en la matière va à contre-courant du principe même de la décentralisation en ne permettant plus aux collectivités locales et territoriales de décider elles-mêmes de leur fiscalité en matière de taxe professionnelle.

C'est de la part du Gouvernement un manque de clarté au niveau de la politique d'aménagement du territoire.

En ce qui concerne l'équilibre des dotations, je crois qu'il est prématuré de les faire évoluer au-delà de l'inflation tant que la loi de finances pour 1999 n'est pas arrêtée définitivement. Je pense qu'à travers le budget qui sera présenté en début d'année prochaine sur l'exercice 1999, on aura plus d'éclaircissements sur la loi de finances pour 1999 et on verra si oui ou non cela suit l'inflation, mais on n'en est pas sûr du tout. Là encore, c'est une hypothèse d'école.

Concernant ce que vous décrivez comme l'environnement interne, plus particulièrement au niveau de la dette, il est facile de dire que l'on n'emprunte pas quand on n'a plus d'idée. Or, à travers votre Débat d'Orientation Budgétaire, il y a peu d'idées et je vais y revenir.

Pour ce qui concerne la dette elle-même, elle a été étalée dans le temps. Effectivement, si les annuités ont baissé, c'est parce que cette dette a été réétalée dans le temps, avec des taux d'intérêts certes plus favorables, mais l'endettement demeure. Pour 1999, la dette sera, que vous le vouliez ou non, de plus de 9.000 F/habitant.

Vous projetez le désendettement de la Ville sur 2004. Très bien. On est au Débat d'Orientation Budgétaire pour 1999 et si j'ai bonne mémoire, lorsqu'on a discuté à l'aube du précédent mandat du Plan Pluriannuel d'Investissement, on ne devait pas non plus endettter la Ville. Quand on est arrivé à la fin du mandat, on avait endetté la Ville au triple de ce qui avait été prévu.

.../...

Alors, laissez 2004 arriver -je suis content parce que j'aurai le P.V.- et on verra à ce moment-là en 2004 ce qui se sera passé, mais je tiens le pari que la Ville sera autant endettée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

En ce qui concerne la fiscalité, tout a été dit et écrit. La Ville détient un certain nombre de records en matière de fiscalité. Vous avez beau dire que le Gouvernement JUPPE a fait ceci ou cela, je pense que toutes les Villes de France ont eu à subir ce que vous appelez les lois JUPPE. Il n'en demeure pas moins que la Ville de Lille a subi comme d'autres métropoles importantes les effets fiscaux des lois de finances de Monsieur JUPPE et que la Ville de Lille se retrouve avec un record de fiscalité, on est au premier rang de la fiscalité

Nous sommes la Ville qui impose ses habitants de la manière la plus importante. Cela a été publié dans des journaux très sérieux, des journaux économiques qui n'ont pas l'habitude de raconter n'importe quoi ni d'écrire n'importe quoi.

Effectivement, vous pouvez faire tout ce que vous voulez, vous pouvez ne plus augmenter les impôts -on a entendu parler longtemps du taux 0- malheureusement aujourd'hui on est à de tels niveaux que même si vous augmentez de l'inflation les taux de la fiscalité locale, on restera à des niveaux bien au-delà de ce que les Lillois peuvent accepter.

Que vous le vouliez ou non, cela a amené à ce que des Lillois partent à l'extérieur de la ville. Aujourd'hui, vous pouvez tourner dans Lille, vous verrez qu'un grand nombre de logements à vendre ou à louer sont vacants parce que la fiscalité est trop élevée.

Je prends date mais j'ai peu d'espoir de voir évoluer les choses en matière de fiscalité.

En ce qui concerne le corps de votre futur exercice 1999, il n'y a pas de recette miracle. Les choses sont relativement limitées. Vous proposez de réaliser des équipements de proximité pour répondre aux besoins des quartiers, vous proposez d'entretenir le patrimoine, je vous le rappelle quand même, à l'aide de subventions de l'Etat, de la Région, du Département, voire de la Communauté Urbaine, et ce, sur plusieurs années puisque l'Opéra va également obtenir des subventions mais il n'ouvrira qu'en l'an 2000, les travaux ne vont pas être réalisés en 1999 en une seule tranche.

Vous proposez également d'entretenir le patrimoine scolaire.

Vous conviendrez que tout cela est un minimum indispensable pour la bonne gestion d'une ville.

Je n'ai découvert aucune innovation particulière concernant l'axe économique, un axe économique nouveau qui pourrait permettre d'enrichir la Ville, de l'enrichir fiscalement, d'apporter des entreprises, d'apporter des contribuables, ce qui permettrait effectivement d'avoir une fiscalité qui s'enrichisse sans pour autant faire toujours payer la fiscalité par les habitants qui ont le courage de rester à Lille.

Je n'ai rien trouvé dans votre Débat d'Orientation Budgétaire concernant un enrichissement de la Ville.

Je n'ai rien trouvé non plus sur la politique familiale, sur l'éducation, voire l'environnement. Un débat était prévu ce soir mais je crois qu'il a été remis à plus tard. On peut dire aujourd'hui que c'est le vide en la matière.

.../...

A travers la trame de ce Débat d'Orientation Budgétaire, on a l'impression que vous êtes à court d'idées, le souffle coupé par les lourds bilans de vos réalisations antérieures.

J'espère que lors du débat que nous aurons sur le budget lui-même, quand on aura les chiffres précis, que la loi de finances sera arrêtée, qu'on aura les taux de progression de la D.S.U., de toutes les dotations de l'Etat, on verra si oui ou non cela suit l'inflation et si oui ou non la croissance peut être arrêtée à 2,70%.

Pour ce qui me concerne, pour l'instant, je suis assez dubitatif.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Il y a des délégations ce soir qui souhaitent rencontrer Madame AUBRY, dans ses fonctions de Ministre. Nous avons des visiteurs du soir qui sont peut-être venus accessoirement pour le Conseil Municipal, mais sûrement pour vous, Madame la Ministre.

Comme ils souhaitent vous voir, vous allez vous absenter pour pouvoir rencontrer cette délégation de NORTENE et une délégation d'Oscar Lambret. Bon courage et à tout à l'heure.

Nous continuons.

Monsieur DEGREVE, dernier orateur inscrit.

M. DEGREVE - Monsieur le Maire, je voulais simplement indiquer ma solidarité à Madame la Ministre sur le développement de la lutte de NORTENE. J'en parlerai d'ailleurs dans le cadre de mon intervention ce soir sur la fiscalité locale.

Si j'ai bien perçu les premières interventions -je reviendrai après sur celle de Monsieur l'Adjoint aux Finances-, l'Opposition nous dit que nous manquons d'imagination parce que nous réalisons ce que nous avons promis aux Lilloises et aux Lillois.

Comme maintenant ce qui va être le plus émergent, c'est tout ce qui va se réaliser en proximité, il est évident que le capital financier considère qu'il aura un peu moins de ressources, sans aucun doute. Mais ce n'est pas un manque d'imagination, c'est une volonté politique résolue.

C'est d'ailleurs pour cela que, pour l'ensemble, nous partageons ce qui a été présenté par Monsieur l'Adjoint aux Finances.

Quant à l'Opposition non républicaine, j'ai cru percevoir les contradictions dans la même intervention entre Brutus et César, le César de la mondialisation avec son adepte de Moon qui considère que les éléments financiers venant de l'Europe doivent être pris en compte pour favoriser la bulle financière mondiale. Et de l'autre côté, ceux qui restent les milliardaires du quotidien de la même structure et qui ne pensent pas que dans la loi de finances, il faudrait augmenter l'impôt sur les grandes fortunes.

Cela est tout à fait logique. Laissons César et Brutus continuer à être en dehors du réel et en dehors des préoccupations des Lilloises et des Lillois.

En ce qui nous concerne, la première des réflexions c'est par rapport à l'environnement parce que, effectivement, sur ce point, nous avons une perception, une sensibilité différente.

.../...

Monsieur ROMAN a précisé qu'il y avait deux grands éléments dans le cadre de la définition de la politique générale de la collectivité et qu'elle était conditionnée au niveau de cet environnement externe par deux éléments. C'est-à-dire, la loi de finances pour 1999 et les choix politiques de gestion du Conseil Municipal.

Nous pensons quant à nous qu'il y a un troisième élément non négligeable qui est la politique industrielle et surtout la politique financière qui est décidée par ceux qui possèdent l'argent et qui mettent en place ou pas les réponses économiques et industrielles que Monsieur BIENVENU appelait tout à l'heure des réponses nouvelles.

Si c'est, de la part du Gaulliste, une volonté de voir renforcer les pouvoirs économiques à la République et à la collectivité locale, nous partageons cette demande.

Si, dans son esprit, il s'agit de faire en sorte que les industriels puissent avoir plus d'argent du financement des collectivités locales pour décider leurs délocalisations, ce n'est pas la bonne voie.

Sur la loi de finances, il est évident que c'est le premier budget qui a été présenté par la Gauche plurielle dans sa totalité, il n'y en avait qu'un demi la fois précédente, juste après l'événement de son arrivée au pouvoir. Ici, c'est son premier budget.

Nous pensions également qu'un certain nombre d'axes qui ont été choisis sont positifs. Je ne reviens pas dessus, Bernard ROMAN les a décrits tout à l'heure. Mais il y a une sous-estimation de ce qui est en externe. La crise financière par exemple et ses répercussions, nous ne pensons pas qu'elles soient terminées, que le capital financier ait décidé une trêve et que le cheminement de la mise en place de la bulle dont on parlait tout à l'heure ne s'interrompra pas comme cela par miracle et satisfaction de celui-ci. Il a besoin de continuer sur son mouvement spéculatif, et en particulier l'Europe est un des lieux qui restent lui permettant d'obtenir des résultats au niveau de sa rentabilité financière supérieure aux autres régions du globe.

Il faut bien voir que sur ce plan les sources de financement possibles qui restent à traiter pour ce capital, ce sont en particulier les capacités qu'ont à mettre de l'investissement les collectivités locales des pays concernés. Il y a effectivement danger et non trêve de sa part. Sur ce plan, il faut rester vigilant et mettre en place des signes indicateurs au niveau gouvernemental beaucoup plus forts que ceux qui existent aujourd'hui.

C'est pour cela que nous pensons que globalement l'environnement externe n'est pas favorable. Cela ne veut pas dire que nous ne prenons pas en compte la réalité de ce que présente Bernard ROMAN en ce qui concerne Lille, son évolution, du fait que nous ayons aujourd'hui des outils financiers qui nous permettent de travailler avec une plus grande précision quant aux projections sur les mouvements budgétaires. Ce que nous connaissons aujourd'hui nous permet de donner les chiffres qu'il a évoqués tout à l'heure. Mais pour autant, cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas subir d'aléas par rapport à cet environnement extérieur et il faut y faire très attention.

En ce qui concerne les allégements qui ont été pris, les mesures dans la loi de finances sur les rentrées fiscales, 75 milliards, avec ce qui s'est passé en plus dans l'activité économique dans le pays, c'est une bonne chose, mais ce n'est pas seulement là un problème. On ne peut pas dire tout et son contraire en même temps. On ne peut pas dire que l'environnement mondial était mauvais et que là, puisqu'on a réussi, ce n'est pas grâce à une ligne politique gouvernementale qui a été mise en place par rapport à la précédente.

.../...

Il est bien évident que s'il n'y avait pas eu ce changement, cette réorientation de la politique en France, nous ne serions pas parvenus à cela.

Pour autant, est-ce satisfaisant ?

Il nous semble qu'il y a encore des choses à corriger. Le fait par exemple que l'allégement de l'imposition fiscale profite actuellement plus au capital, 12 milliards de francs, qu'aux revenus sociaux des salariés qui ont un allégement de 5 milliards de francs.

Il ne faut pas simplement avoir une vision technocratique et financière de ces mouvements pour mettre en place une politique et un budget. On ne peut pas se satisfaire de cela, il faut amener des corrections par des décisions politiques à l'intérieur du budget lui-même. Cela est vrai par rapport à la T.V.A., et ce, encore plus pour la collectivité locale.

Voilà par rapport à cet environnement et à ce qui reste à corriger parce qu'il est bien évident que les collectivités locales, le retard que prend le débat sur la redéfinition et la discussion sur la mise en place d'une nouvelle politique en ce qui concerne les finances locales, ce retard, même si les directions qui sont prises pour discuter de cette loi et ces transformations, le fait de les reporter et de les différer met les collectivités locales dans une impasse continue, une lisibilité moins grande.

Il nous semble donc nécessaire d'aller jusqu'au bout et de mener jusqu'à son terme cette réforme.

Je ne reprendrai pas toutes les propositions puisque le Groupe Communiste à l'Assemblée Nationale les a faites et je sais que Monsieur le Maire, ainsi que tous nos collègues sont particulièrement attentifs aux interventions de notre Président à l'Assemblée Nationale et qu'ils connaissent donc les propositions par cœur. Pour mémoire, je les ferai remettre dans le procès-verbal du Conseil Municipal.

En ce qui concerne notre environnement externe, la dernière partie, je disais qu'il y a un élément qu'on sous-estime. En effet, un exemple, celui de l'affaire de l'entreprise NORTENE. Voilà un employeur qui, au prétexte du besoin d'extension de son unité de production, fait jouer la concurrence entre les collectivités et les subventions publiques.

Lorsque nous avons vécu cela avec un groupe canadien, qui prend une décision Outre-Atlantique de stratégie d'investissement, on le condamne, et on sait pourquoi, et on nous explique qu'il est très difficile de lutter contre. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas lutter contre.

Lorsqu'il s'agit de LEVI'S et de la solidarité que nous avons manifestée avec les travailleuses de La Bassée, c'est la même chose, avec des décisions de recomposition stratégique également au niveau mondial. On lutte contre et on explique pourquoi, et on dit qu'il n'est pas bien que l'Europe accepte un certain nombre de choses.

Monsieur le Maire - Il faut accélérer, Monsieur DEGREVE. Là, vous êtes plus long que Monsieur ROMAN qui lui avait la charge de présenter le budget. Vous êtes très intéressant mais quand même ...

M. DEGREVE - J'accélère si vous m'autorisez à continuer.

Il s'agit bien de NORTENE et il s'agit bien d'un problème où on est en local et où la délocalisation se fait sur une concurrence régionale.

.../...

Y aura-t-il cohérence des collectivités au niveau de la région et de la collectivité locale pour expliquer que là on peut dire non au souci patronal en imposant la poursuite de son activité et son extension là où les efforts financiers ont été faits, c'est-à-dire à Lille. C'est une question qui a ses répercussions sur notre budget.

Voilà en ce qui concerne l'environnement.

En ce qui concerne maintenant l'ensemble des propositions qui sont faites dans les orientations budgétaires, nous nous félicitons pour la procédure, la méthodologie et la préparation de ce budget. Jamais nous n'avons pu travailler dans une telle transparence avec des documents aussi précis. Nous considérons que c'est un grand progrès pour l'efficacité du budget que de pouvoir le préparer en amont dans les conditions qui nous sont faites.

Toutes les orientations qui ont été présentées, l'accentuation au niveau des quartiers, c'est la direction, les choix que nous avons faits ceux que nous maintenons et c'est pour cela que nous les approuvons, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur ROMAN.

M. ROMAN - Monsieur le Maire, il aurait été dommage d'empêcher Monsieur DEGREVE de conclure ...

Tout cela pour dire que je me rallie naturellement volontiers à ce que dit Monsieur DEGREVE, y compris sur les préoccupations qu'on peut avoir sur le problème de tissu économique et de concurrence entre les collectivités locales qui reste un élément pervers d'aménagement économique du territoire, y compris dans notre région puisqu'un certain nombre de communes susceptibles d'accueillir cette entreprise et candidates pour le faire sont des communes de notre région.

Simplement deux aspects que je veux évoquer, Monsieur le Maire, par rapport à notre débat, en constatant que, décidément, l'Opposition n'aime pas les bonnes nouvelles, ni les bonnes nouvelles pour le budget de la Ville, puisqu'elle n'arrive pas à les accepter, ni les bonnes nouvelles pour les Lillois lorsqu'il s'agit de parler des Lillois, de montrer l'effort exceptionnel qui est fait dans le quotidien de la vie des Lillois, dans la vie des quartiers, dans les équipements. Il suffit de faire le tour de Lille aujourd'hui pour s'en rendre compte. L'Opposition considère qu'il n'y a rien, qu'il n'y a pas d'avancée dans ce budget.

Et puis, il y a différentes manières de présenter la situation fiscale de la Ville. Par exemple, Monsieur BIENVENU, vous faisiez allusion à une étude parue récemment dans un quotidien autorisé qui s'appelle Capital, ce quotidien faisant le hit-parade des taux de taxe d'habitation pratiqués en France et mettant en première position, deuxième position, troisième position, quatrième position, quatre Villes du Nord/Pas-de-Calais. Cela signifierait que les contribuables du Nord/Pas-de Calais, et en particulier ceux de Lille, sont massacrés par la fiscalité, contrairement à ceux dont on nous dit qu'ils sont dans des Villes bien plus endettées que les nôtres.

Eh bien non, cela ne signifie pas cela. Un taux de taxe d'habitation, un taux de fiscalité, ceux que nous fixons, ceux que nous décidons d'augmenter de moins de 0,5% en 1999, c'est un pourcentage et celui-ci se calcule sur une base, ce qu'on appelle la valeur locative, la base de la taxe d'habitation.

.../...

Or, il se trouve, par un hasard de l'histoire mais pas seulement par un hasard, que les bases locatives de l'ensemble de la région Nord/Pas-de-Calais sont de 30% inférieures à la moyenne nationale des bases locatives. Et ce ne sont pas des chiffres que j'invente, je ferai parvenir à l'ensemble des membres du Conseil Municipal demain la statistique fournie annuellement par la Direction Générale des Collectivités Locales au Ministère de l'Intérieur, qui dit simplement -je vous donne les chiffres sur 1998- : base locative moyenne : 5.830 F en France ; base locative à Lille : 4.500 F.

Ce qui veut dire que pour avoir 1 franc de produit à Lille, il faut faire 13 points de fiscalité, de taux, là où les autres ne font que 10.

Mais le résultat sur le paiement des impôts locaux, il est le même, qu'il soit ailleurs ou à Lille, puisque c'est 1 franc.

Donc, le classement par taux de taxe d'habitation ne signifie rien si on ne prend pas en compte la base sur laquelle il s'applique.

Par conséquent, vrai pour la taxe d'habitation, vrai pour la taxe professionnelle.

En constatant quand même -c'est la deuxième chose que je veux dire- qu'il est vrai que la Ville de Lille a une fiscalité qui n'est pas une fiscalité modeste.

La Ville de Lille est une ville-centre de 178.000 habitants dans une métropole d'un million d'habitants et il y a un véritable problème, nous le connaissons tous dans toutes les Villes, à assumer, avec une fiscalité qui ne s'applique que sur la ville, des services qui sont rendus à la population beaucoup plus large d'un million d'habitants.

Et lorsqu'on fait le classement des villes-centres, des grandes villes de 100.000 habitants en France en matière de hauteur de la fiscalité, il y a trois tiers.

Le premier tiers des villes les plus chères, le premier tiers des villes les moins chères, et Lille est dans le deuxième tiers, plutôt en haut, c'est-à-dire plutôt plus près du premier tiers des plus chères que du premier tiers des moins chères, mais nous ne sommes pas au hit-parade de la fiscalité locale, y compris en intégrant la fiscalité intercommunale.

Ce qui est significatif quand même, c'est que Lille est à ce niveau en ayant fait quoi depuis dix ans ?

De 1990 à 1998, toujours les statistiques de la Direction Générale des Collectivités Locales au Ministère de l'Intérieur, nous avions une fiscalité haute en 1990, et elle est toujours haute en 1998, vous avez raison de le dire.

Alors, vous dites « plus haute que les autres ». Eh bien voilà les chiffres du Ministère de l'Intérieur, Monsieur BIENVENU.

Nous avons, nous, fait évoluer notre taux, de 1990 à 1998, de 16,2%. La moyenne des grandes villes de France l'a fait évoluer de 32,3%, c'est-à-dire exactement deux fois plus fortement que la Ville de Lille.

Ce qui veut dire que la Ville de Lille est parmi les villes-centres l'une de celles qui font le plus d'efforts de gestion, le plus de rigueur dans la gestion de leur budget de fonctionnement, pour que l'évolution soit deux fois moins forte que celle de l'ensemble des grandes villes de France.

.../...

Quand j'ajoute que si vous connaissez une grande ville de France qui a fait les efforts d'équipement qui ont été faits à Lille depuis dix ans, eh bien, venez nous présenter un diaporama ici, parce qu'il n'en existe pas.

La ville dans laquelle on a fait le plus en matière de structuration, en matière de développement, c'est la ville de Lille.

Pourquoi l'avons-nous fait ?

Parce que la taxe professionnelle, durant ces 8 ans, a augmenté de 40%. Vous croyez que les milliers d'emplois qui sont sur Euralille, les dizaines de milliers de mètres carrés de bureaux, de commerces qui sont sur Euralille, n'ont pas généré une taxe professionnelle supplémentaire ? Ils sont dans les chiffres ces francs de taxe professionnelle supplémentaire.

Et c'est ce qui nous a permis, tout en étant dans la fourchette haute, d'augmenter deux fois moins vite que l'ensemble des grandes villes de France.

Je pourrais ajouter un dernier mot avant de conclure sur les dégrèvements. Lorsqu'une ville a un niveau de fiscalité élevé, il est évident que si une politique n'est pas décidée au niveau national, comme cela a été le cas, pour baisser la taxe d'habitation des revenus les plus modestes, la Ville devient difficilement supportable aux revenus les plus modestes.

Il y a à Lille 51% des résidants qui ne paient pas l'impôt sur le revenu non imposables sur le revenu, ce qui veut dire un peu plus que la moyenne nationale.

Je voudrais vous dire -là encore je vous communiquerai les documents dès demain- qu'il y a à Lille 12.000 personnes qui ne paient pas l'impôt taxe d'habitation, qui sont complètement exonérées, et qu'il y a, en tout, 41.267 foyers qui bénéficient, tout ou partie, de dégrèvements qui ont été décidés par l'Etat. Ce qui permet de maintenir effectivement encore à Lille, contrairement à ce qui se passe dans un grand nombre de grandes villes, une population relativement modeste. Le taux de logements sociaux à Lille est l'un des plus importants de toutes les grandes villes de France.

Il reste cette difficulté qui existe pour les classes moyennes supérieures à Lille qui ne bénéficient pas de dégrèvements et qui doivent assumer ces charges comme l'ensemble des Lillois d'une ville-centre d'une métropole d'un million d'habitants.

Vous avez évoqué la réforme de la taxe professionnelle, enfin engagée avec courage et avec intelligence par un Gouvernement, car, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de ne pas faire payer d'impôt sur les salaires par les chefs d'entreprises qui embauchent. C'est intelligent puisque cela permet à des P.M.E. aujourd'hui de pouvoir développer l'emploi sans être pénalisées par l'impôt.

M. BIENVENU - Je n'ai pas dit le contraire.

M. ROMAN - Vous n'avez pas dit le contraire mais vous ne l'avez jamais fait. Nous, nous le faisons.

La compensation pour la Ville de Lille est intégralement assurée puisque nous sommes une ville D.S.U., c'est ce que j'ai dit tout à l'heure. Mais au-delà de cela, la grande réforme de la fiscalité locale, c'est la réévaluation des valeurs locatives qui va être engagée par le Gouvernement dès cette année 1999 par la présentation d'un projet de loi au Parlement. Cela aussi, il fallait le faire et nous le faisons.

C'est un débat national mais qui aura des conséquences sur la manière de vivre dans les grandes villes. Je veux rappeler quand même, pour mémoire et pour conclure, que lorsqu'on évoque la fiscalité locale et qu'on parle d'un point de fiscalité supplémentaire à Lille, on parle de 7 M.F. Lorsqu'un Gouvernement décide d'augmenter de 2% la T.V.A., il préleve 140 M.F. sur les Lillois. Entre 7 M.F. que constitue un point de fiscalité locale et 140 M.F. qui sont payés par la fiscalité indirecte, il y a quelquefois une certaine décence à aborder les problèmes de justice fiscale.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur ROMAN.

Ce débat d'orientation consiste aussi, devant la ville, devant les Lillois qui sont ici, à avancer un certain nombre d'idées qui sont des idées-forces. Ce qui a été dit est juste.

On essaie de faire accréditer l'idée que c'est la fiscalité la plus lourde, etc ...

Trois groupes de Villes. La moyenne. La moyenne haute mais la moyenne. En plus, une explication. Vous dites que Le Nouvel Economiste fait des statistiques et qu'on ne peut pas les mettre en cause. Si, on peut les mettre en cause. Nos bases sont plus faibles dans le Nord/Pas-de-Calais qu'ailleurs. Dès lors qu'on a des bases faibles, Bernard ROMAN a très bien expliqué cela, effectivement, il y a un certain nombre de conséquences en ce qui concerne la fiscalité.

Nous arrivons tout de même maintenant -je crois, pour tous ceux qui veulent nous entendre et qui sont raisonnables, qui ne se laissent pas aller à des démonstrations abusives et intéressées- à vraiment pouvoir juger tranquillement la fiscalité de la Ville.

Je vais donner un seul argument à Monsieur BERNARD, mais vous l'avez utilisé aussi, Monsieur BIENVENU. Je ne vais pas user d'un vocabulaire « c'est un mensonge éhonté ! », non, je laisse d'autres s'exprimer de cette manière, même lorsqu'il s'agit de leurs propres collègues d'une même formation ...

Quand vous nous dites, parce que je vous entends en Conseil Municipal, vous lancez des petites phrases « les gens s'en vont de Lille !! », j'ai déjà réagi là-dessus. Monsieur BIENVENU, vous l'avez repris, faites attention, vérifiez vos sources avant.

D'abord, il suffit de se promener dans Lille pour voir que les gens ont du mal à s'en aller tellement ils sont nombreux dans Lille. Enfin, vous pourriez dire que ceux-là viennent d'ailleurs.

Je parle de ceux qui sont à Lille. Irréfutable, Monsieur BERNARD. Irréfutable, Monsieur BIENVENU.

J'ai ici l'évaluation du nombre d'articles de rôles pour la taxe d'habitation, c'est-à-dire le nombre de logements occupés. Cela donne quand même une indication sur ce qui se passe au niveau de la population lilloise.

La progression depuis 1990 est permanente. Je ne vais pas vous donner tous les chiffres mais ils sont à votre disposition, les voici :

- en 1990 : 76.936
- en 1998 : 89.330

soit une évolution sur la période de 12.394 articles, une augmentation de 16,11%.

.../...

Par conséquent, c'est une indication. Attendons le recensement mais prenez vos précautions quand vous envoyez des petites phrases comme cela qui ne s'appuient pas sur la réalité. Ce n'est pas vrai que les gens quittent Lille. Et vous le verrez quand nous aurons les résultats du recensement de la population.

Donc, une ville qui s'est métamorphosée, ce sont les journaux qui le disent, pas seulement moi, une ville qui a une fiscalité moyenne haute, c'est vrai. Mais vraiment, dites, vous seriez obligés de nous considérer comme des magiciens si on avait été capable de transformer la ville de cette façon avec une fiscalité qui aurait diminué.

Nous prenons toutes les dispositions pour que, véritablement, la fiscalité ne devienne pas insupportable. Monsieur ROMAN vous l'a dit.

Et une ville qui se développe.

Alors, il faut vraiment beaucoup d'aveuglement pour venir au Conseil Municipal jouer les pleureuses d'un soir alors que toute la ville se rend compte qu'elle avance avec entrain, avec difficulté, mais avec un développement qui est assuré et qui est tout à fait exceptionnel, ce que personne ne peut contester.

Il n'y a pas de vote. C'est un débat d'orientation. Nous aurons l'occasion de voter lorsqu'il s'agira du budget.

Merci, Monsieur ROMAN.

Maintenant, il nous faut aller plus vite. Je sais bien que les affaires financières sont des affaires essentielles.

Monsieur Bouziane DELGRANGE.

M. DELGRANGE - Une minute pas plus, Monsieur le Maire, pour donner une explication d'attitude, je ne voudrais pas qu'il y ait de confusion, parce que ces individus ont l'habitude d'user de mensonges.

Quand je me lève, c'est clair, ce n'est pas pour honorer ces personnages, c'est bien pour rappeler qui ils sont, des fascistes, des racistes. Pour ma part, il n'y a pas d'ambiguïté. Il importe de rappeler régulièrement aux Lillois que face à ces gens, malgré leurs beaux habits de citoyens respectables, ils sont une espèce dangereuse pour la démocratie.

En dernier lieu, ce n'est pas moi qui rappelais un soutien éminent à PINOCHET, ce n'est pas moi qui me balade avec des Waffen S.S dans mes rangs.

Mon attitude est bien un combat contre ces gens-là, qu'il faut, je pense, mener au quotidien et qu'il ne faut pas relâcher. A s'accoutumer de leur présence, la démocratie pourrait un jour avoir honte des siens.

(applaudissements)

Monsieur le Maire - Bravo.

(Monsieur BERNARD demande la parole)

.../...

Il me semble évident que lorsque Monsieur DELGRANGE se lève, ce n'est pas pour vous glorifier. Chacun a compris que c'était véritablement une protestation permanente qui se manifeste à chaque réunion du Conseil Municipal. Et je l'en félicite.

M. BERNARD - Nous avons été mis en cause

Monsieur le Maire - Ecoutez, Monsieur BERNARD, moi aussi j'en ai usé quelquefois en disant « vous êtes des racistes », vous avez protesté. Mais hier, j'ai entendu à la télévision Monsieur LE PEN traiter Monsieur MEGRET et tous ceux qui sont avec lui de racistes, de menteurs, etc ...

M. BERNARD - Et au congrès de Rennes

Monsieur le Maire - Bien. Par conséquent, cela suffit !!!

M. BERNARD - Un peu de pudeur !

Monsieur le Maire - Un peu de pudeur ? C'est vous qui devez avoir un peu de pudeur !! Vous qui devez avoir un peu de pudeur devant l'étalement éhonté que l'on fait à la télévision, avec l'information donnée aux Français !! Vous êtes indignes du suffrage universel !!! Permettez-moi de vous le dire !!

M. BERNARD - Respectez le suffrage universel

Monsieur le Maire - En tous les cas, je vous laisse. Faites vos choix entre LE PEN et MEGRET.

M. BERNARD - C'est scandaleux

Mme COOLZAET - De quel droit ? !!

Monsieur le Maire - Cela suffit.

(applaudissements)

98/925 - Budget Primitif 1999 - Programmes d'équipement - Loi du 5 janvier 1988 - Article 15 - Autorisation d'ouverture de crédits.

98/926 - Associations - Avances sur subventions 1999.

98/927 - Gestion de la dette - Recours aux instruments de couverture de risque de taux en 1999.

98/928 - Catastrophes naturelles et dégâts des eaux du 1er août 1998 - Divers immeubles de la Ville de Lille et d'Hellemmes - Indemnités d'assurance.

98/929 - Contrat d'assurance de la responsabilité civile générale de la Ville de Lille et d'Hellemmes, de la Caisse des Ecoles et du Centre Communal d'Action Sociale de Lille - Avenant n°1.

98/930 - Assurance "Dommages aux biens" - Lancement d'une procédure de marché négocié pour le choix d'un courtier ou groupement de courtiers - Lancement d'une procédure de marché négocié pour l'assurance des dommages aux biens.

Adoptés.

.../...

INFORMATIQUE

98/931 - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la maintenance des autocommutateurs des services municipaux.

Adopté.

DECENTRALISATION

98/932 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

98/933 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Fonds de Participation des Habitants - Subventions.

98/993 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Fonds de Participation des Habitants - Subventions à une association de Majorettes - Modification de l'appellation.

Adoptés.

L.O.S.C.

98/934 - Relations entre la Ville de Lille et le LOSC Lille Métropole SAEMS - Convention.

Adopté.

Chemise n°4

Rapporteur : Monsieur MUTEZ
Conseiller municipal délégué

COMMERCE

98/746 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services.

Monsieur le Maire - Monsieur MUTEZ, allez, on change de programme.

M. MUTEZ - Monsieur le Maire, l'équipe de Monsieur Roger VICOT, Communication, l'équipe de Monsieur Hervé BARRE, Développement Economique, et celle de Monsieur Francis AMPE, Agence de Développement et d'Urbanisme, ont préparé un petit film introductif à la présentation de ce Plan Local d'Action pour le développement du commerce lillois. Si vous le voulez bien, nous allons le découvrir ensemble.

(projection du film)

M. MUTEZ - Monsieur le Maire, ce Plan Local d'Action que j'ai le privilège de vous présenter ce soir aurait pu s'appeler "Lille, ville marchande".

Je souhaiterais en particulier expliquer très brièvement les raisons qui nous ont poussés à mettre en place ce Plan Local d'Action.

Il est un premier point sur lequel je voudrais insister : le commerce à Lille est incontestablement le premier secteur d'activité économique de la Ville. Il représente 17.600 emplois directs et par ailleurs, 75% des richesses créées à Lille proviennent du commerce.

.../...

En second lieu, le commerce est un outil de cohésion sociale ainsi qu'un outil de rayonnement de la Métropole.

Les tendances que nous avons pu constater grâce à l'étude réalisée par l'A.D.U. sont très contrastées. Nous avons perdu 6% d'entreprises commerciales de 1988 à 1998, mais par contre, sur cette même période nous en avons gagné 7% en centre-ville.

La situation est particulièrement préoccupante dans les quartiers : puisque, dans certains d'entre eux, Lille a perdu entre 15 et 40% de ses commerces.

Toutefois, je veux souligner que, globalement, dans ce secteur, l'emploi progresse. En effet de 1990 à 1995, il a progressé de 4%.

Enfin, il est une forme de distribution que nous devons à tout prix accompagner parce qu'elle fait la complémentarité et la richesse de ce commerce lillois: il s'agit des marchés forains, ce qu'on appelle aussi le commerce non sédentaire. Nous avons 13 marchés à Lille, qui sont d'inégale importance, mais qui participent également à l'enrichissement de la Ville et à son attractivité.

Quels sont les facteurs d'évolution du commerce lillois aujourd'hui ?

Nous assistons à une très forte concentration des commerces dans l'hyper-centre.

Nous avons aussi, et je crois qu'il faut le souligner car c'est très important, une localisation préférentielle des commerces là où les flux sont les plus denses, c'est-à-dire essentiellement sur les vues pénétrantes et sortantes de la ville.

Quelle est la méthode que nous avons employée pour mettre en place ce Plan Local d'Action ?

Ce fut d'abord une démarche partenariale. Nous avons voulu partager ce diagnostic et nous avons donc travaillé plusieurs mois avec tous nos partenaires impliqués dans le monde du commerce à l'élaboration d'une stratégie commune.

Cette démarche partenariale s'est appuyée sur des études et des expertises, notamment celle réalisée par l'Agence de Développement et d'Urbanisme, ainsi que les premières préconisations élaborées et proposées par un cabinet d'études parisien.

Nous sommes partis d'une ambition, à savoir celle que vous avez affichée, Monsieur le Maire, lors de la campagne des Municipales en 1995 : développement économique et solidarité. La solidarité n'est en effet possible que si notre ville est prospère, et ce développement économique, je le disais en préambule, repose tout au moins pour 75% de ses richesses, sur son commerce, son artisanat, et ses services.

S'appuyant sur cette ambition, nous avons défini deux orientations stratégiques. Nous avons également arrêté 5 axes majeurs pour notre action, et nous avons abouti aujourd'hui à un plan d'action à la fois thématique et géographique.

Quelles sont les deux orientations stratégiques qui vous sont aujourd'hui proposées ?

La première est importante: elle tient compte de la fragilisation du commerce de proximité dans les quartiers. Il s'agit pour nous de préserver et de renforcer le commerce dans les quartiers,

.../...

c'est-à-dire d'asseoir un développement économique, social, plus important, débouchant sur une qualité de vie, développement qui prendra en considération le Contrat Local de Sécurité qui sera discuté prochainement.

Nous souhaitons, comme deuxième orientation, développer le cœur de Lille comme un pôle d'excellence "Commerce" pour accroître la notoriété de notre ville, améliorer sa qualité urbaine et développer l'emploi.

Ces deux orientations reposent sur 5 axes majeurs et hiérarchisés.

Le premier : il s'agit pour nous d'organiser la conduite partenariale d'un plan stratégique de développement de la Ville qui concerne tous les aspects liés au commerce. Je veux parler du plan de circulation et du stationnement, de la signalétique, de la propreté, de tout ce qui concerne le logement, la culture, le tourisme, etc...

En fait, le commerce est par nature une fonction transversale, et ce partenariat doit être absolument organisé.

Le deuxième point est également très important; je dirai même que c'est la condition sine qua non de la réussite de notre P.L.A. Commerce. Il s'agit d'améliorer la qualité urbaine de la Ville. Je citais à l'instant tous les problèmes liés à la circulation et au stationnement. Il ne s'agit pas, comme je l'ai dit devant les représentants du C.C.C., d'aborder ce problème de stationnement et de circulation de façon radicale en opposant au "tout voiture" une vision excluant la voiture de la ville. Il s'agit au contraire de trouver la voie médiane permettant de réconcilier la voiture et la ville..

Le troisième enjeu : professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux.

Nous n'avons pas attendu la présentation de ce P.L.A. Grâce au soutien de Monsieur de SAINTIGNON et de la mission Locale, nous avons déjà pu mettre en place auprès des Unions Commerciales des emplois jeunes qui permettent de professionnaliser ces linéaires commerciaux.

Quatrième enjeu et objectif nouveau : prospecter de nouvelles enseignes. Très récemment, les équipes de Monsieur BARRE, du Développement Economique, m'ont accompagné dans des missions soit à Bruxelles, soit à Cannes pour une participation au MAPIC, ou dans d'autres lieux qui nous permettent de vendre la ville comme un lieu stratégique sur le plan commercial.

Enfin, cinquième enjeu et non des moindres : préparer les Lillois aux emplois générés par le commerce.

Je le disais tout à l'heure, le secteur tertiaire est encore un des rares secteurs à produire de l'emploi.

Ce Plan Local d'Action, dont je ne peux présenter toutes les spécificités tant elles sont nombreuses mais j'espère que vous avez pu tous en prendre connaissance, se décompose en deux plans : un plan thématique et un plan géographique.

Le plan thématique identifie toutes les actions qu'il convient d'engager, et ceci dans le cadre des 5 enjeux majeurs que je viens de vous énoncer.

Le plan géographique identifie les pôles de commercialité à privilégier. Nous travaillerons sur un certain nombre d'axes qui nous paraissent particulièrement importants sur le plan commercial sans pour autant dire que les autres ne sont pas importants.

.../...

Je veux citer : la Place Madeleine Caulier et la rue Pierre Legrand en association avec Hellemmes et sa rue Salengro ; les rues Gambetta, Jules Guesde, Colbert ; la rue Solférino, la rue du Faubourg de Béthune, la rue des Postes, mais aussi la rue du Faubourg des Postes, l'ensemble places Vanhoenacker et Déliot, la rue d'Arras, la rue du Faubourg de Roubaix et l'avenue de Dunkerque, etc...

Je voudrais conclure, Monsieur le Maire, sur le fait que le commerce, c'est la vie, que le commerce c'est la ville. Je veux ajouter, sans fausse humilité, qu'il s'agit là d'un travail partenarial exemplaire. J'ai eu l'occasion de travailler avec bon nombre d'élus qui m'ont prêté leur concours et leur soutien.

D'abord, Madame AUBRY qui, depuis le début de ce mandat, travaille en étroite collaboration avec moi sur ce Plan Local.

Bien entendu, Bernard ROMAN qui m'a permis, au travers du budget qu'il met à ma disposition chaque année, de réaliser un certain nombre d'opérations en faveur de la promotion du commerce lillois. Dans ce cadre, un certain nombre d'opérations liées au label "Quartiers de Noblesse" sont aujourd'hui proposées.

Je veux citer encore d'autres élus qui ont bien voulu travailler avec moi sur ce dossier. J'ai nommé tout à l'heure Pierre de SAINTIGNON, mais aussi ma collègue Véronique DAVIDT pour le tourisme, Jacquie BUFFIN pour la Culture.

Je voudrais associer à ce travail les Présidents des Unions Commerciales qui ont participé depuis le début aux réunions organisées par la Mairie, ainsi que la Fédération du Commerce et son président Georges WARGNIER.

Je n'oublierai pas, le Groupement des Acteurs Economiques du Centre de Lille, ni nos partenaires que sont, la Chambre de Commerce et la Chambre de métiers.

Je terminerai sur l'accueil excellent que j'ai reçu de la part du C.C.C. et des Mairies de Quartier qui ont travaillé avec moi sur ce dossier. Je dois dire que nous avons d'ailleurs repris un certain nombre de propositions du C.C.C. et de certaines Mairies pour enrichir ce Plan Local d'Action.

Je suis maintenant, Monsieur le Maire, mes chers collègues, à votre disposition pour en débattre.

Monsieur le Maire - Je vous remercie.

Je vous félicite pour l'excellence, d'abord des moyens employés, et ensuite du raisonnement que vous venez de développer. Tout le monde a pu suivre ce que vous proposez comme politique commerciale en liaison avec tous les partenaires que vous avez cités.

Je pense qu'après un exposé aussi simple et lumineux, il faut une discussion qui soit rapide. Je demande aux orateurs de ne pas dépasser trois minutes.

M. RICHIR - Nous avons étudié avec beaucoup d'attention ce Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services. Globalement, nous approuvons les grandes lignes de ce travail qui est un travail de qualité. Nous saluons là le travail de notre collègue Monsieur MUTEZ.

Mais il est une deuxième lecture que l'on peut faire de ce travail.

.../...

S'il constitue un ensemble de propositions tout à fait utiles et intéressantes pour l'avenir, il est aussi le diagnostic en creux, très sévère, des pratiques du passé en matière de commerce dans cette ville. On ne peut pas s'empêcher de réaliser qu'un certain nombre de propositions auraient pu, pour un certain nombre d'entre elles, être mises en oeuvre depuis déjà un certain nombre d'années, et que certains secteurs de cette ville ont payé un très lourd tribut au retard pris en matière de développement commercial dans cette ville.

En particulier, on peut s'étonner qu'un certain nombre d'opérations importantes d'urbanisme n'aient pas été suffisamment accompagnées et qu'on n'ait pas prévenu les conséquences en matière commerciale. Et même encore aujourd'hui, sur un niveau plus fin, on constate que, sur certains secteurs, où la Ville de Lille et la Communauté Urbaine, sous la houlette de Monsieur CACHEUX, ont réalisé des opérations importantes de maîtrise foncière, on a souvent développé des phénomènes de dents creuses et de dégradation de certains secteurs très préjudiciables au développement de certains quartiers.

J'en prendrai un seul exemple. La rue Gambetta fait l'objet aujourd'hui d'une réhabilitation de qualité qui, nous l'espérons, portera ses fruits, mais les gens qui viennent de l'Ouest de Lille -et on sait que les gens qui viennent rue Gambetta viennent souvent des secteurs de Fâches-Thumesnil, de Loos, d'Haubourdin, etc...- doivent traverser l'épouvantable corridor de la rue d'Esquermes avec ses dents creuses, ses façades dégradées, ses maisons préemptées par la Communauté Urbaine et murées de parpaings, donc un spectacle particulièrement peu reluisant.

Ces phénomènes-là ont souvent largement contribué à dégrader l'activité commerciale de certains secteurs.

Je n'insisterai pas sur le détail des quartiers qui vont mal, mais on peut penser aujourd'hui que, dans les difficultés d'une artère comme la rue Nationale, qui est une artère extrêmement importante à laquelle on a de plus en plus dévolu un rôle de corridor et de moins en moins une vocation commerciale, on a là des risques tout à fait préjudiciables pour l'avenir.

Nous approuvons les grandes lignes de ce Plan qui nous est proposé. Nous souhaitons qu'il soit mis en place rapidement et activement. Je dois d'ailleurs vous dire que si nous avions à nommer le Président du Comité de Pilotage, nous n'aurions pas mis Mme AUBRY, mais plutôt Monsieur MUTEZ, parce que nous pensons que sa disponibilité tout au long de la semaine est certainement plus profitable à la menée de ce comité de pilotage que les brèves incursions de Madame AUBRY dans notre bonne ville ...

Monsieur le Maire - Vous avez là une femme qui sert la République ... vous voyez les dossiers qui sont les vôtres, les problèmes sociaux, cela vous regarde, vous êtes un médecin, et vous voyez le travail qu'elle peut faire sur le plan national ...

M. RICHIR - Nous comprenons qu'elle accomplisse ...

Monsieur le Maire - Vous êtes d'une inélégance rare ... ! Ce n'est pas digne de vous, Monsieur RICHIR ! Reprenez-vous

M. RICHIR - Puisque vous le prenez ainsi, je vais vous lire dans une tribune ...

Monsieur le Maire - Je m'efforce d'être toujours élégant ... !

M. RICHIR - Tout à fait !

.../...

Je vais vous lire dans une Tribune du Monde de la semaine dernière les propos d'un proche de Madame AUBRY, Alain ETCHEGOYEN qui est un des responsables des clubs "Agir" : "Quand un élu cumule des responsabilités, il ne peut plus assumer la responsabilité de chacun d'entre eux, il prend le titre, conserve le pouvoir, mais ne peut plus répondre de ses actes et décisions devant ceux qui sont concernés par ces actes et décisions".

Monsieur le Maire - Sur le problème des charges des uns et des autres, ce n'est pas à Madame AUBRY qu'il faut s'adresser, pas davantage à la Gauche ou à la Droite, et j'attends des réformes en particulier au Sénat où je fais le nécessaire pour qu'il y ait de grands changements ! Mais rassurez-vous, tous vos amis sont là à faire le front et ne veulent rien changer du tout !

Alors, de grâce, passez vite au sujet ...

M. RICHIR - Je conclus, tout en souhaitant que Monsieur MUTEZ continue à s'occuper activement de ce dossier, et en disant qu'il nous paraît que, sur un point, les éléments d'analyse et de projet pour l'avenir ne sont pas suffisamment définis.

Nous avons le sentiment, en espérant qu'il ne s'agisse pas de différence d'analyses entre la délégation de Monsieur ROUGERIE et celle de Monsieur MUTEZ, que la politique générale des parkings dans cette ville et de l'équilibre entre la place de la voiture, les espaces où la voiture va pouvoir accéder facilement et ceux des piétons n'est pas complètement réglé aujourd'hui.

Manifestement, il y a des divergences d'appréciation. On le sent bien aujourd'hui. Est-ce qu'on peut laisser les véhicules traverser cette ville de part en part ? Est-ce qu'on va aller plus loin dans la dissuasion des véhicules à accéder à la ville ? Il est certain que, par exemple, le samedi, la ville est totalement engorgée par la circulation automobile. On comprend bien qu'il est difficile de faire autrement. Pour autant, nous avons le sentiment qu'il faudra compléter dans les mois qui viennent ce Plan Local d'Action par une réflexion encore plus approfondie et surtout par des arbitrages à prendre en matière d'équilibre dans ce domaine.

A cette seule réserve près, nous approuvons ce Plan Local d'Action.

J'en ajouterai une autre. Monsieur MUTEZ a souligné les contributions du Conseil Communal de Concertation. Je m'adresse encore une fois à vous, Monsieur le Maire, pour demander qu'à l'avenir, comme c'est prévu dans le règlement intérieur du Conseil Municipal, à une délibération de ce type soit annexé, outre l'avis du Conseil Communal de Concertation, l'avis des différents Conseils de Quartiers.

On sait que cette concertation a lieu. Il serait maintenant souhaitable que l'on intègre l'idée que ces avis consultatifs du Conseil Communal de Concertation et des Conseils de Quartiers fassent partie intégrante de la délibération.

Monsieur le Maire - Pas qu'ils fassent partie intégrante de la délibération, mais qu'ils soient dans les dossiers qui vous sont remis au moment de la délibération municipale.

Sur ce plan-là, l'Assemblée municipale est seule maîtresse de ses décisions.

J'ai souhaité demander que cela puisse se faire, cela se fait déjà et cela se fera de mieux en mieux.

Merci, Monsieur RICHIR. Mais vous votez les propositions qui vous sont faites ?

.../...

M. RICHIR - Oui.

Monsieur le Maire - Voilà qui est l'essentiel.

Monsieur PETITE, 2 minutes.

M. PETITE - Merci, Monsieur le Maire. J'ai relu avec attention et intérêt "Paroles de Lillois" que vous avez écrit, Monsieur le Maire, il y a déjà quatre ans.

Ce livre figure en bonne place dans ma bibliothèque ... !

Vous vous félicitez à juste titre d'avoir, en tremblant comme un lycéen, passé sur le grill par des examinateurs non convaincus, mais avec la complicité très efficace d'une élégante dame à voilette, obtenu l'approbation du secteur sauvegardé de Lille. C'était il y a trente ans.

Vous évoquez la suite avec la restauration de l'Hospice Comtesse par la Ville, l'action de l'Office d'H.L.M., la Renaissance du Lille Ancien, l'Agence Populaire d'Urbanisme, et les Conseils de Quartier, pour terminer avec l'arrivée des promoteurs qui amplifie le mouvement ainsi lancé.

J'ai cherché vainement le passage que j'attendais sur l'action des commerçants du secteur sauvegardé, à distinguer des promoteurs, commerçants qui, dès les années 70, se sont investis, sans aide extérieure et en s'endettant, pour sauvegarder leur outil de travail et assurer l'avenir.

Aussi, ne peut-on qu'accueillir avec un préjugé favorable ce Plan Local d'Action qui replace les commerçants, artisans, et services lillois au centre du dispositif d'action destiné à faire renaître et développer le premier secteur économique en terme d'emplois et assurer l'animation et la préservation du lien social dans les quartiers.

Reconnaissons aussi qu'il s'agit d'un travail important, qui a le mérite de viser à l'exhaustivité, tout en laissant place à l'approfondissement des sujets présentés et des pistes suggérées. Et ajoutons que le rapport est rédigé, sauf exception, dans un langage à la portée de tous, ce qui n'est pas toujours le cas.

Cependant, sans trop entrer dans les opérations géographiques, on peut poser quelques questions.

Monsieur le Maire - On est déjà à 2 minutes mais vous êtes très bien jusque-là...

M. PETITE - C'est bien ce que je pensais !

Faut-il ou non favoriser la création et le développement de supermarchés ? Je cite le rapport : "Rue Solférino, 43,5% des commerces sont affectés à la restauration et aux bars restaurants. Les autres activités sont présentes dans le quartier. On sait cependant que l'offre très complète de la chaîne MATCH est peu propice au développement d'autres petits commerces.

Rue Gambetta, dans l'entourage de Champion, on décompte 33 commerces en activité, et 12 boutiques vacantes, soit 27%, le taux le plus élevé de la rue. L'alimentaire est quasiment absent.

A l'inverse, rue du Faubourg de Roubaix, sur 200 mètres, les éléments d'un pôle commercial de quartier très complet, y compris tous les types de magasins alimentaires, un linéaire commercial assez dense, un niveau d'activité assez bon, de bonnes possibilités de développement.

.../...

Or, les programmes d'action géographique tendent souvent à favoriser l'implantation ou la consolidation du commerce intégré. Implantation d'une locomotive généraliste alimentaire, rue des Postes. Concentration autour de Champion, rue Pierre Legrand.

On n'a pas évoqué la possibilité de halles commerciales d'indépendants comme à Amiens par exemple près du beffroi.

Rue Nationale...

Monsieur le Maire - Terminez, Monsieur PETITE...

M. PETITE - J'ai pratiquement terminé... C'est ma seule intervention. Je pense que vous pouvez m'autoriser à aller jusqu'au bout ...

Monsieur le Maire - Ayez aussi l'élégance de savoir ce que vous représentez et combien de temps vous pouvez parler devant un Conseil Municipal... Autrement, nous allons y passer la nuit ... !

M. PETITE - Rue Nationale, le rapport n'a pas abordé la situation de cette artère pourtant essentielle, compte tenu du développement considérable des services et spécialement des banques, du nouvel échec de la commercialisation du Piazza, l'idée d'un parking silo devrait être approfondi.

Un axe important dont il faut quand même parler, l'axe Place du Théâtre rue de la Monnaie. C'est un secteur qui répond déjà à certains axes majeurs comme : qualité urbaine, enseignes de qualité et emplois qualifiés.

Le Plan thématique envisage l'agrandissement de l'espace public urbain, et la piétonnisation des places, l'axe de circulation actuel qui emprunte la voirie à l'origine de Lille demande réflexion.

Les rues de la Grande Chaussée et des Chats Bossus sinistrées en 1965 par le retournement du sens de circulation...

Monsieur le Maire - C'est votre programme municipal... Cela suffit, franchement

M. PETITE - Je ne vois pas en quoi ...

Monsieur le Maire - Ecoutez, moi, je suis responsable de la tenue de ces débats. J'ai un Conseil Municipal où tout le monde s'exprime, mais il y a des Conseils Municipaux où cela va beaucoup, beaucoup plus vite.

Cela fait déjà deux heures et demie que nous siégeons, et je n'ai pas envie d'avoir des Conseils Municipaux de trois - quatre heures. Ce n'est pas acceptable pour ceux qui sont avec nous, et pas acceptable pour cette Assemblée.

Par conséquent, vous pouvez intervenir, mais ne reprenez pas votre programme municipal pour faire plaisir, dans toutes les rues, aux petits amis que vous pourriez avoir ici et là !

M. PETITE - Il ne s'agit pas du tout de cela !

Monsieur le Maire - Et je suis tolérant ! Beaucoup plus que Monsieur LE PEN et que Monsieur MEGRET !

.../...

M. PETITE - Il ne s'agit pas du tout de cela ! Il s'agit d'un axe extrêmement important dans le développement de la Ville, et je ne vois vraiment pas pourquoi je ne pourrais pas donner mon avis à ce sujet !

Monsieur le Maire - Vous pouvez donner votre avis, mais vous ne pouvez pas le donner au-delà d'une décence normale puisque vous êtes 3 au Conseil municipal et que nous sommes 59 ! Il y a un rapport entre le temps que vous prenez pour parler et ce que vous représentez au Conseil Municipal !

Et si vous ne le comprenez pas, la prochaine fois, je viendrais avec un règlement, et ce sera la proportionnelle des temps de parole ! Je n'ai jamais voulu user de cette faculté, ce que je pourrais faire, mais croyez que si vous abusez, je serai bien obligé d'y venir.

M. PETITE - Alors, je vais terminer très rapidement.

Monsieur le Maire - C'est ce que vous pourriez faire de mieux !

M. PETITE - Je dis simplement qu'il serait dangereux de détruire le résultat de plus de trente ans d'efforts par des mesures inopportunnes.

Et j'arrête là mon examen géographique.

Je passe sur les détails que je voulais apporter en dehors de cela, mais je pense que là, vous serez d'accord pour recevoir ce que je vais dire avec plaisir. Il faut saluer l'objectif du pôle d'excellence de la distribution qui serait le lieu de réflexion sur le commerce de demain, ainsi que le lieu de formation des cadres commerciaux pour l'ensemble de l'Europe.

Aux Romains, on offrait du pain et des jeux, aux Lillois, du pain et du rêve ! C'est toujours ça de pris ! En conclusion, nous suivrons ...

Monsieur le Maire - Vous revenez toujours à des allusions romaines : Brutus, César, Rome... !

M. PETITE - ... L'exécution de ce Plan, et je vous remercie !

Monsieur le Maire - On n'en sort pas ... !

De tout cela, je n'ai pas compris si vous approuviez la politique de Monsieur MUTEZ...

M. PETITE - Vous n'avez pas écouté !

Monsieur le Maire - Vous l'aprouvez ?

M. PETITE - Nous suivrons l'exécution et la réalisation de ce Plan.

Monsieur le Maire - Oui, mais dans le vote ? On est là pour ça au Conseil Municipal ! on dit oui, on approuve, ou au contraire, on est contre ! C'est cela l'essentiel.

Alors, vous approuvez ?

M. BERNARD - On s'abstient !

Monsieur le Maire - Alors, il ne fallait pas parler si longuement... !

(rires)

..../...

M. PETITE - Après les compliments que vous avez bien voulu accepter, nous adoptons une attitude d'attente responsable ! Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Bien.

Martine AUBRY.

Mme AUBRY - Juste un mot, Monsieur le Maire, pour dire que la distribution est le premier secteur d'activité en terme d'emplois de Lille, et rien que cela expliquerait la raison pour laquelle la Municipalité investit dans ce domaine.

Nous savons tous ce que la distribution dans son ensemble, et notamment le petit commerce, apporte en terme de développement économique, de lien social, de vie sociale, et nous savons combien il est important pour une ville comme la nôtre d'être capable, en liaison avec les commerçants mais aussi avec les élus de chaque Conseil de Quartier -et c'est ce qui a été fait pour préparer ce Plan Local d'Action- non seulement de garder ses commerces, mais aussi de les développer.

Je voudrais me féliciter de ce Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services.

Puisque Monsieur RICHIR m'a mise en cause, alors que j'avais quand même une oreille qui traînait en recevant une délégation, la seule réponse que je peux lui faire lorsqu'il dit que Madame AUBRY ne s'occupe pas de Lille et du commerce, c'est de lui lire la lettre du Président de la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services, Monsieur WARGNIER qui m'a écrit il y a quelques jours, et que je vois souvent car, contrairement à de que vous voulez faire croire, je m'occupe de Lille.

Il m'écrivit donc : "Nous vous renouvelons nos remerciements pour votre engagement à nos côtés pour le maintien du petit commerce qui trouve, grâce à votre action, la reconnaissance du rôle social qu'il a toujours joué et qu'il jouera encore au service d'une certaine conception de notre société humaine, généreuse et conviviale".

Ce n'est pas moi qui parle, mais le Président de la Fédération Lilloise du Commerce avec lequel Jacques MUTEZ et moi-même travaillons quotidiennement ! Je crois qu'il n'y a pas de meilleure réponse à vos critiques !

(applaudissements)

Monsieur le Maire - C'est une excellente réponse ! Il ne faut pas trop s'aventurer, Monsieur RICHIR...

Ceux qui sont d'accord pour approuver les propositions de Monsieur MUTEZ le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Abstention : le Front National

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

C'est un triomphe, Monsieur MUTEZ ... !

Il faut continuer, c'est difficile, et il faut tenir compte des observations qui ont été faites, car vous ne pouvez avancer qu'en concertation avec tout le monde.

.../...

98/747 - Promotion du Commerce Non Sédentaire - Subvention au Comité de Défense et d'Entraide des Commerçants Non Sédentaires (CDE - CNS).

98/748 - "Quartiers de Noblesse" - Opération de promotion du commerce à Fives - Subvention à l'Union des Commerçants et Artisans de Fives (UCAF).

98/749 - "Quartiers de Noblesse" - Opération de promotion du commerce à Lille-Sud - Subvention à l'Union Commerciale de Lille-Sud.

98/750 - "Quartiers de Noblesse" - Opération de promotion du commerce du Vieux-Lille à l'occasion de la Saint-Nicolas - Subvention à l'Association Saint-Nicolas Vieux-Lille.

98/751 - "Quartiers de Noblesse" - Opération de promotion du commerce du Vieux-Lille à l'occasion des fêtes de fin d'année - Subvention au Comité d'Animation du Vieux-Lille.

98/752 "Quartiers de Noblesse" - Création de l'Union Commerciale de Moulins - Création du logo - Opération de promotion et d'animation du commerce - Subvention à l'Union Commerciale de Moulins.

98/753 - Contribution au renforcement du rôle et des moyens des Unions Commerciales - Convention de partenariat avec la FLCAS et l'Association Regroupement Esqueremoise Renouveau - Subvention.

Adoptés.

HALLES ET MARCHES

98/754 - Révision du Tarif des Droits de place des Halles et Marchés.

Adopté.

AFFAIRES EUROPEENNES

98/755 - Opération NETDAYS - Subvention à l'Association MAISON X 2000 LILLE.

Adopté.

Chemise n°7

Rapporteur : Monsieur MARCHAND,
Conseiller municipal délégué

FETES PUBLIQUES

98/765 - Animations de fin d'année 1998 - Programme.

Adopté.

.../...

ANIMATION

98/766 - Association de Majorettes de Lille - Attributions de subventions.

98/767 - Soutien à la Vie Associative - Attributions de subventions.

98/768 - Opération "Initiative Ville" 1998 - Attributions de subventions.

98/769 - Avances sur subventions consenties aux associations au titre de 1999 - Délégation Animation.

98/770 - Accompagnement de projets de quartiers - Attributions de subventions.

Adoptés.

Monsieur le Maire - C'est un petit divertissement de 2 minutes, Monsieur MARCHAND.

M. MARCHAND - Rassurez-vous, Monsieur le Maire. Simplement une information pour le Conseil Municipal et le public, à savoir qu'à compter du 21 décembre, une exposition retracant la légende de Lydéric et Phinaert va démarrer dans l'Hôtel de Ville. Ce sera l'occasion de donner le coup d'envoi officiel de la reconstruction de ces deux géants, cette reconstruction étant confiée à un artiste plasticien Stéphane DELEURENCE.

Elle se déroulera dans l'Hôtel de ville, l'atelier étant au rez-de-chaussée, ce qui devrait permettre à tous les enfants des écoles lilloises de venir voir la reconstruction de ces géants. L'objectif étant que le 20 juin 1999, date des Fêtes de Lille, la Ville de Lille puisse accueillir le dernier grand rassemblement de Géants de ce siècle et de ce millénaire.

Monsieur le Maire - Très bien. vous avez fait 45 secondes ... ! Et vous parlez de Géants, par-dessus le marché ...

Merci pour cette annonce.

Chemise n°11

Rapporteur : Monsieur ROUGERIE,
Adjoint au Maire

POLICE MUNICIPALE

98/793 - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement des frais aux propriétaires.

98/794 : Destruction d'un véhicule automobile - Remboursement des frais de destruction.

Adoptés.

98/795 - Contrat Local de Sécurité.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais proposer une délibération sur un Contrat Local de Sécurité qui est l'une des deux demandes majeures de nos concitoyens, avec l'emploi.

.../...

En novembre 1997, un colloque à Villepinte a posé les bases d'une nouvelle orientation politique en termes de sécurité en instituant la sûreté comme première mission de l'Etat et premier droit du citoyen.

En publiant la circulaire sur le Contrat Local de Sécurité, le Ministre de l'Intérieur qui a co-signé avec d'autres Ministres, dont le ministre de l'Emploi, a concentré son effort sur 3 axes :

- la citoyenneté
- la proximité
- l'efficacité.

L'objectif est non seulement de réduire le niveau d'insécurité des zones sensibles, mais aussi de réduire le sentiment d'insécurité plus insinué et plus difficile à combattre.

Il s'agit de redonner à certains habitants le droit à la quiétude. Bref, à la tranquillité urbaine.

Pour atteindre ces objectifs, le mot d'ordre est co-production car, la sécurité doit être co-produite. Ce n'est nullement le seul policier qui résoudra la sécurité, mais c'est bien l'ensemble des acteurs urbains, l'ensemble du corps social qui, par leurs efforts associés et concertés, réduiront ce problème.

Cet effort n'est pas l'apanage exclusif de la justice et de la police, mais il implique aussi l'Education Nationale et la Ville qui sont les premiers co-signataires.

C'est dans cette politique que la Ville s'engage en signant le Contrat Local de Sécurité.

L'élaboration du Contrat Local de Sécurité se construit autour de trois phases :

D'abord, le diagnostic qui fait un état complet de la sécurité et du sentiment d'insécurité sur la commune de Lille et d'Hellemmes ;

L'écriture d'un plan d'actions prioritaires, la négociation avec nos partenaires pour la mise en œuvre.

L'Etat de sécurité sur Lille fait apparaître un niveau de délinquance de 175 faits pour 1.000 habitants sur le territoire de Lille-Hellemmes.

La réalité des faits observés met en valeur deux causes principales dans la délinquance constatée à Lille.

La première, c'est la toxicomanie, du moins les conséquences dans la délinquance de la toxicomanie. C'est vrai que la toxicomanie a pris pied dans nos quartiers depuis quelques années. Elle fait des ravages terribles et induit des actes de délinquance qui nous posent un problème. Aggravé par le fait que notre ville est une ville frontière et une conurbation de 1.400.000 habitants.

La deuxième cause de nos difficultés vient à contrario et paradoxalement de l'attractivité de Lille qui s'est construite et développée ces dernières années. Par sa fonction de ville-centre, Lille attire de plus en plus de visiteurs, de touristes, de consommateurs.

.../...

Mais cette attractivité semble aussi jouer un rôle dans la délinquance. On peut ainsi constater la venue de personnes qui n'habitent pas Lille dans des zones plus vivantes afin d'y exercer des activités délinquantes, petits larcins, incivilités, dégradations de voies publiques, vente de drogue.

En conclusion, il apparaît que Lille souffre d'une délinquance liée à sa position de capitale régionale à laquelle se conjugue la délinquance due à une forte toxicomanie.

La signature du Contrat Local de Sécurité marque le début d'un processus. On a travaillé avant pour le préparer, mais le vrai travail est maintenant devant nous.

Il marque le début d'une dynamique partenariale forte entre différents co-signataires autour de la sécurité. C'est vrai que nous avons de bons rapports, et très anciens, avec la Préfecture, avec la Police Nationale, avec le Parquet; mais là, il s'agit de structurer des synergies, de formaliser des partenariats déjà existants entre chacun des co-producteurs de sécurité.

Il s'agit enfin de mettre en oeuvre des actions concrètes, pragmatiques, lisibles.

Vous avez dans le document l'ensemble de ces actions. En tout, il y en a 118. Elles sont réparties sur 4 objectifs et 5 orientations.

Voici les 4 objectifs :

- mieux prévenir et traiter la délinquance des mineurs
- mieux anticiper et gérer les violences urbaines
- mieux répondre et prévenir les actes et comportements d'incivilité
- mieux traiter les publics difficiles.

Les 5 orientations :

- rassurer par la présence, la visibilité et la proximité
- prévenir la délinquance
- rechercher une réponse judiciaire efficace
- sécuriser l'environnement urbain
- agir ensemble.

En tout, 118 actions.

Dans la rubrique "rassurer par la présence, la visibilité et la proximité" je vous cite un exemple : harmonisation des cartes d'ilotage de la Police Nationale et de la Police Municipale pour une mise en cohérence qui améliorera nos actions respectives.

Dans la rubrique "Prévenir la délinquance", un exemple : actions à destination des mineurs placés en garde à vue. Il s'agit de rendre obligatoire la présence des parents ou d'un représentant légal lors de la remise en liberté des mineurs après une garde à vue. De plus, il est nécessaire qu'une visite des parents par la Police Nationale ait lieu dans les 24 heures suivant la garde à vue.

.../...

Dans la rubrique "Rechercher une action judiciaire efficace", un exemple : Développer la mesure de réparation, c'est-à-dire l'alternative à l'emprisonnement, développement et sensibilisation des lieux d'accueil de mineurs devant exécuter une mesure de réparation.

Dans la rubrique "Sécuriser l'environnement urbain", un exemple : une brigade "silence" aura pour mission d'assurer le respect de la non-pollution sonore sur les sites où nous avons des problèmes de bruit. Et là, je parle en particulier de la rue Masséna.

Dans la rubrique "Agir ensemble", un exemple il s'agira de la mise en place du Comité Local de Sécurité qui est la structure où les partenaires vont travailler ensemble.

L'ensemble de ces actions font l'objet d'une large concertation. Le Conseil Communal de Concertation s'est penché sur le Contrat Local de sécurité, a fait d'ailleurs plusieurs réunions, et a rendu un avis qui me confirme que ce que je vous présente aujourd'hui correspond bien à une demande de la société civile

Au-delà d'une simple demande de moyens supplémentaires, chaque action s'attachera à redéployer les interventions en matière de sécurité dans le respect des mandats de chacun. C'est pourquoi certaines actions relèvent de l'autorité d'un seul partenaire. Leur mise en oeuvre s'effectuera toujours dans un cadre d'action concerté. Ainsi en est-il du redéploiement de l'ilotage ou de la mise en place d'agents locaux de médiation sociale.

Le travail est devant nous. Le point sera fait régulièrement. Ultérieurement, ce Contrat Local de Sécurité pourra s'enrichir de nouveaux partenaires. Je pense en particulier au Conseil Général du Nord, au Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais, à la Communauté Urbaine de Lille.

Pour terminer, je voudrais dire que ce Contrat Local de Sécurité représente un gros travail dont l'essentiel a été fait par Norbert RICHERT, Directeur de la politique de la Ville, et par Yann HALLOSSERIE, chargé de mission au C.C.P.D.. Qu'ils en soient ici remerciés.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur ROUGERIE.

Il y a plusieurs interventions, rapides je l'espère.

Monsieur RICHIR.

M. RICHIR - Nous avons examiné très récemment ce Contrat Local de Sécurité, ou plutôt ce "projet" puisqu'il est présenté sur ce document comme tel ...

M. ROUGERIE - Non, il faut retirer "projet".

M. RICHIR - Ce Contrat Local de Sécurité nous paraît illustrer une certaine ambiguïté de la circulaire interministérielle du 28 octobre 1997 relative à la mise en oeuvre de ces Contrats Locaux de Sécurité.

Nous y relevons dans la démarche un certain nombre de contradictions et d'ambiguïtés. Dans un passé pas si lointain, Monsieur le Maire, vous évoquez en particulier l'absence de compétences des Communes sur ce sujet de la sécurité, en nous renvoyant à l'action de l'Etat en la matière pour dégager les moyens nécessaires à assurer la sécurité.

Or, là, on voit apparaître dans ce Contrat Local une transversalité qui nous amène à penser que la définition des rôles des uns et des autres n'est plus aussi claire.

.../...

De la même façon, nous voyons aujourd'hui une certaine ambiguïté dans l'articulation entre l'action du C.C.P.D. et l'action du Comité Local de Sécurité. D'ailleurs, cette ambiguïté doit vraiment exister puisqu'on attendra, semble-t-il, les décrets que doit prendre Monsieur BARTOLONE sur un certain nombre d'éléments concernant les compétences des C.C.P.D., ce qui montre bien qu'en la matière tout n'est certainement pas clair.

Aussi, il nous paraît qu'il faut rapidement lire ce contrat avec deux questions : Qu'y a-t-il de nouveau ? Et que manque-t-il ?

Ce qu'on y voit de nouveau, c'est l'approche d'un travail fait en commun. On peut regretter que cela n'ait pas été fait auparavant, mais c'est une bonne chose que ce soit fait ainsi. Mais on voit surtout apparaître tout un ensemble de comités, de réunions, d'indicateurs, d'observatoires, qui nous laissent craindre que, outre le fait que cela posera des problèmes de salles, ce Contrat Local de Sécurité ne se dilue dans un excès de réunionnites, de technostuctures, de technocratie qui éloigne un peu plus des réalités du terrain.

Il apparaît en particulier dans toute la liste des groupes de travail qui sont constitués beaucoup plus de professionnels de l'action de terrain, ce qui est une bonne chose, que d'acteurs réels de terrain. Il nous semble en particulier que les représentants des parents, des habitants, des associations très proches de la vie des gens sont insuffisamment associés, et que la part est trop belle pour les organismes de caractère un peu institutionnel, même si bien entendu ils doivent être présents.

Que manque-t-il ? Je crois qu'il manque, pour nous, l'essentiel, c'est-à-dire une véritable obligation de moyens, car il s'agit bien d'un contrat qui va être signé entre le maire de la Commune, le Préfet, le Recteur et le Procureur.

Or, il manque selon nous le deuxième volet d'un tel Contrat Local de Sécurité qui est un échéancier des actions à mener, qui est la liste des moyens qui vont être dégagés.

Par exemple, fait révélateur, alors même qu'il y a quelques mois, comme par hasard d'ailleurs juste avant les élections cantonales, on nous annonçait la construction prochaine d'un nouveau commissariat central à l'entrée du Faubourg des Postes, on ne voit rien apparaître dans ce document aujourd'hui comme échéancier en la matière.

Il nous paraît donc aujourd'hui -et là c'est un débordement sur des propos nationaux, mais on ne peut pas faire autrement- que chacun doit être dans le champ de ses compétences.

Aujourd'hui, malheureusement, dans ce pays, et cela a des répercussions terribles au niveau quotidien, les budgets affectés à la Police, mais peut-être plus encore à la Justice, sont notamment insuffisants. On sait que de nombreux postes ne sont pas pourvus en matière d'éducateurs en milieu ouvert, dans les services d'application des peines, dans les services de probation, on sait que tout un ensemble d'organismes en matière sociale ne pourvoient plus les postes de conseillers en économie familiale et sociale pourtant bien indispensables pour accompagner les familles en difficulté.

Or, que nous propose-t-on ? L'essentiel des emplois qui vont être créés dans le cadre de ce Contrat Local de Sécurité sont des emplois qui sont faits dans le cadre des dispositifs emplois jeunes. On en voit bien l'intérêt puisque cela permet de faire financer 80% de ces emplois par l'Etat, mais on n'a pas du tout de garantie sur le professionnalisme rapidement opérationnel de tels emplois.

Je dois vous dire que voir de nombreux jeunes, comme c'est le cas sur Lille, titulaires d'un B.T.S. en Economie Familiale et Sociale au chômage, alors même que nous créons en face des emplois jeunes d'agents de médiation sociale constitue, vous en conviendrez, un bien singulier paradoxe.

.../...

Il nous paraît qu'il faut avoir une répartition claire des rôles. L'Etat assume la sécurité. C'est une de ses fonctions régaliennes, et les arbitrages budgétaires doivent être faits en ce sens. Je me permettrai de rappeler que le seul trou créé par le Crédit Lyonnais représente dix années de fonctionnement du ministère de la Justice !

Par contre, bien entendu, la Commune, dans le prolongement de l'action du C.C.P.D. et dans une parfaite harmonisation, et non pas un peu en concurrence, au nom de la subsidiarité et de la décentralisation, doit assurer toutes les actions de proximité, et donc essentiellement les actions de prévention.

Ce qui fait qu'en l'état actuel de ce projet, nous ne pensons pas pouvoir le voter.

Nous serons prêts à le voter le moment venu si, dans les mois qui viennent, vous nous présentez un échéancier précis, des moyens financiers, un calendrier précis des actions, des dates précises sur des équipements, par exemple au niveau du commissariat central, mais également d'autres équipements, alors oui nous pourrons le voter.

Aujourd'hui, dans l'état actuel, cela ne nous paraît pas possible de le voter.

J'ajoute enfin qu'il me paraît manquer dans ce document un élément essentiel qui est celui du civisme au quotidien, et en particulier dans cette action de civisme au quotidien, la mairie peut rappeler un certain nombre de choses. Elle peut mobiliser les citoyens, les habitants sur des actions civiques de proximité. N'oublions pas également que les organismes officiels, institutionnels, ont aussi un rôle à jouer, et en particulier doivent eux-mêmes avoir des comportements de respect des citoyens. N'est-ce pas là la meilleure définition du civisme ?

Donc, tant que nous n'aurons pas ces éléments forts que constituent l'échéancier et les moyens, nous ne pourrons pas voter ce document.

Ce soir, nous ne voulons pas voter contre ce document parce que nous attachons trop d'importance à la sécurité, nous pensons en particulier qu'un Contrat Local de Sécurité bien rédigé et prenant en compte l'ensemble des aspects est une bonne chose. Le document qui nous est présenté ce soir ne nous paraît pas suffisant de ce point de vue.

Nous ne voulons pas nous abstenir parce que s'abstenir voudrait dire que nous rejetons la démarche et que d'une manière ou d'une autre nous ne l'approuvons pas.

Nous ne voulons pas voter contre parce que nous sommes pour la sécurité. C'est la raison pour laquelle nous ne prendrons pas part au vote ce soir sur ce Contrat Local de Sécurité. Par contre, lors d'un prochain Conseil, si vous nous présentez un Contrat Local de Sécurité avec un vrai échéancier, une véritable obligation de moyens, et un certain nombre d'éléments pour mesurer les résultats, alors oui, dans ce cas, nous pourrons voter pour.

Monsieur le Maire - Monsieur BERNARD, deux minutes.

M. BERNARD - Monsieur le Maire, toute découverte, même tardive, est toujours salutaire et admettre que l'insécurité est une source d'inégalités, c'est un progrès indéniable.

A l'heure des commémorations, il faut rappeler certains principes comme l'article 2 de la Déclaration des Droits de l'Homme qui précise : « Le but de toute association est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme que sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression ».

.../...

Malheureusement, quand l'Etat n'assume plus ses fonctions régaliennes, ce sont les collectivités locales qu'on appelle à la rescoussse. Il faut constater avec tristesse que ces droits fondamentaux ne sont toujours pas respectés deux siècles plus tard.

Pourtant, c'est la première fois qu'un document public prend en compte le sentiment d'insécurité, qu'on ne traite plus seulement de fantasme, et qui ne doit pas amener à relativiser la notion d'insécurité, même si la part belle est faite aux incivilités qui ne doivent pas être l'arbre qui cache la forêt.

Malheureusement, la réponse des partenaires n'est pas à la hauteur par manque de moyens et aussi par démobilisation. La participation de la Ville se limite à une police municipale cantonnée surtout à la circulation et au C.C.P.D. dont la question de la pérennité se pose du fait de l'existence même de ces Contrats Locaux de Sécurité.

Ces contrats seront l'occasion de généraliser des emplois précaires dans le domaine de la sécurité, dont le sort est inconnu au bout de cinq ans. Ce n'est pas une réponse appropriée, surtout quand on sait le poids de la formation dans les missions de sécurité.

C'est aussi le symbole d'une paupérisation de la Police puisque ces policiers au rabais remplaceront autant les départs à la retraite.

D'autant que derrière ces augmentations d'effectifs sur le papier, il y a souvent des redéploiements comme nous en donne la preuve cette création de deux subdivisions sur Lille.

Il y a par ailleurs des risques potentiels de conflits de compétences avec ces emplois de substitution.

Certes, il faut augmenter la présence humaine, également auprès des H.L.M. C'est une vieille revendication que nous avons et qui aurait pu être satisfaite du fait de la présence de concierges dans les habitats collectifs.

L'existence du Contrat Local de Sécurité c'est aussi le constat d'échec du « tout préventif » d'une certaine politique de la ville. Quand Monsieur ROUGERIE parle de responsabilisation des parents, je ne peux que rappeler le sarcasme d'un de ses voisins quand j'avais évoqué cette proposition qui a été reprise récemment par un Conseil de Sécurité Intérieur.

On nous parle aussi de traitement de procédure judiciaire. C'est avant tout de la responsabilité de l'Etat qui, malheureusement, fait de la Justice le parent pauvre de la loi de finances.

Quant à la justice de substitution, elle introduit une confusion regrettable entre le travail et la sanction.

On nous parle de la sécurisation des espaces publics. C'est évidemment une condition essentielle de leur réappropriation par les habitants. Elle était même absente ou en tout cas singulièrement mise sous silence dans le Plan Local que devait nous présenter Monsieur PARGNEAUX.

Alors, la lecture de ces fiches, l'énumération nous font découvrir des propositions que chacun pensait exister déjà. Ainsi, la prise en compte de la toxicomanie sous l'angle de l'ordre public, alors que la multiplication des rapports, comme le rapport BROCHU, insiste sur le danger et le lien de causalité avec l'insécurité.

La finalité de ce Contrat Local de Sécurité c'est de prendre en compte les attentes de la population. On verra à l'oeuvre s'il s'agit d'une incantation ou d'une reconnaissance.

Monsieur le Maire - Monsieur DEGREVE, non, Monsieur CUCHEVAL.

M. CUCHEVAL - Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez là la preuve du fonctionnement collectif du Groupe Communiste puisque les intervenants sont interchangeables.

Nous notons bien l'affirmation d'un devoir de notre collectivité territoriale qui est celui d'assurer la sécurité de nos concitoyens et d'y participer. Il est en effet souligné très clairement que la Police et la justice sont d'abord de la responsabilité de l'Etat et qu'elles doivent le rester. Nous approuvons tout à fait cette disposition.

Toutefois, certaines conditions à la réussite de ce Contrat Local de Sécurité doivent à notre avis retenir toute notre attention. Et elles sont présentes dans ce document.

Il s'agit de la revalorisation et de la reconnaissance des interventions de la ville. Lorsqu'un contrat est signé entre plusieurs partenaires, il est évident que chacun y apporte sa pierre.

Pour ce qui concerne la Ville de Lille, il nous semble que l'action sociale est très importante et qu'elle contribue à accroître la sécurité en prévenant la délinquance et que peut-être on n'en parle pas suffisamment. Nous souhaiterions que le Contrat Local de Sécurité réussisse de façon que cette action sociale ne soit pas pour la Ville un gouffre financier.

Nous souhaitons encore que les citoyens soient informés et associés, de façon à faire de la sécurité de tous l'affaire de chacun, en quelque sorte, et à rehausser le plein exercice de la citoyenneté dans notre ville.

Enfin, une politique cohérente de l'emploi est nécessaire pour tarir la principale source de délinquance qu'est le chômage.

C'est donc en soulignant ces différents aspects qu'on retrouve d'ailleurs, parfois de façon importante, parfois de façon plus ténue, dans le document qui nous est soumis, que le Groupe Communiste soutient la démarche engagée avec ce Contrat Local de Sécurité et prendra toute sa part à sa mise en place comme aux évaluations successives de ses résultats.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Merci.

Nous en avons terminé avec les interventions. Monsieur ROUGERIE, vous allez dire un mot bien sûr, après avoir entendu les uns et les autres.

M. ROUGERIE - Je voudrais exprimer un regret : Monsieur RICHIR n'a pas saisi l'esprit du Contrat Local de Sécurité. Sans doute lui ai-je mal expliqué. Pourtant, il n'y a pas d'ambiguïté.

Chacun des partenaires, chacun des cosignataires reste totalement dans ses compétences. Bien sûr que la justice reste une affaire de justice, que la police reste une affaire de police, et que la Ville n'a rien à voir là-dedans. Pourtant, en signant ensemble, en travaillant ensemble, on peut améliorer les conditions de sécurité. On se connaît bien, on va travailler maintenant et je pense que

.../...

cela va nettement s'améliorer. Il n'y a pas un glissement, d'aucune façon, entre les compétences de la Justice et de la Police vers la Ville, non, mais il y a un partenariat actif où la Ville a également sa pierre à apporter. Et pas uniquement au niveau de la Police Municipale, j'y reviendrai tout à l'heure.

Il n'y a pas non plus d'ambiguïté entre le C.C.P.D. et le C.L.S., pour employer ces sigles. En effet, avec mon collègue Alain DEMAILLE qui est à côté de moi et qui préside aux destinées du C.C.P.D., on sait bien que travailler sur la toxicomanie, faire en sorte que ce fléau puisse baisser, demande des actions, au moins à moyen terme, mais surtout sur le long terme. Ce sont les préoccupations du C.C.P.D. qui organise son travail dans cette stratégie.

Pour le Contrat Local de Sécurité, nous prenons les choses de façon un peu plus terre à terre, un peu plus pragmatique, c'est le problème des conséquences immédiates délictueuses liées au phénomène de toxicomanie. Il n'y a donc pas ambiguïté, il y a au contraire complémentarité. Peut-être que cet aspect-là manquait et le Contrat Local de Sécurité vient le compléter.

« Trop de réunions, trop de structures, aspects technocrates ». Je ne comprends pas très bien. Le Contrat Local de Sécurité a une organisation extrêmement simple. Nous avons un secrétariat permanent, structure unique, chargé du suivi de la mise en œuvre du plan d'action prioritaire, chargé de préparer les rencontres avec les partenaires et de faire ce suivi. Il n'y a donc pas de structure plus simple et plus lisible que celle-là, telle qu'elle est exposée dans le document.

Vous dites qu'il manque l'essentiel. Plus, plus, plus ... Vous savez, avant d'être dans le « plus, plus, plus », il faut bien regarder ce qu'on a déjà. Je vais donner un exemple.

Actuellement, quand on parle de sécurité avec la Ville, vous pensez exclusivement Police Municipale. Naturellement, la Police Municipale joue un grand rôle et rend des services éminents. Michel CUCHEVAL, vous l'avez remarqué, étend un peu les compétences de la Ville à d'autres secteurs auxquels on n'attribue pas actuellement des missions de sécurité. Mais il y en a bien d'autres.

Par exemple, imaginons qu'un candélabre tombe en panne. Brusquement, une partie de la rue est dans le noir. Ceci ne favorise pas le sentiment de sécurité, bien au contraire. Les techniciens qui jusqu'à présent s'occupent de cela font un travail technique. Cela veut dire que leur problème est de réparer le candélabre. Deux jours, trois jours, une semaine, cela dépend de la panne, cela dépend de sa gravité. Ils le font techniquement.

Le Contrat Local de Sécurité va permettre, en cohérence avec l'ensemble des actions, de faire en sorte que nous saurons rapidement quelle est la nature de la panne et qu'on puisse rapidement communiquer auprès des habitants concernés que le problème du candélabre, c'est une lampe qu'on va changer, et c'est fait demain, ou bien que c'est un câble qui a été coupé par un camion qui est passé sur un trottoir et qu'on en a pour trois jours, donc qu'on puisse le dire.

Cela crée des relations et cela change un tout petit peu les habitudes où un service technique qui ne se pense pas avoir un rôle dans la sécurité va brusquement l'avoir et va s'agréger à l'ensemble du dispositif.

Le « tout préventif », ma foi, je ne sais pas de quoi voulait parler Monsieur BERNARD. Il est tout à fait clair que pour atteindre la sécurité naturellement, il faut faire de la répression et il faut faire de la prévention. Chacun joue son rôle et je pense que c'est ainsi qu'on pourra aller vers une meilleure sécurité.

Monsieur le Maire - Nous terminons ce débat sur la sécurité.

.../...

Je pense que dans ce débat l'essentiel ne doit pas être perdu de vue, à savoir que finalement, les problèmes de sécurité, c'est l'Etat qui en a la responsabilité essentielle. Ce n'est pas la peine non plus de faire des grands discours sur la sécurité, c'est naturellement le Commissariat Central, c'est la Police d'Etat, qui a la responsabilité essentielle de la sécurité. C'est comme cela en France et c'est très bien.

Nous, nous apportons une aide complémentaire, non seulement par la Police Municipale mais également par toutes les actions qu'on a détaillées. Mais, finalement, c'est quand même peu de choses à côté de l'appareil répressif sur le plan de la sécurité, c'est-à-dire l'appareil de Police, l'appareil de Justice. Ce que nous déployons surtout c'est la prévention. C'est une action noble de notre part de déployer des actions de prévention.

Quant à l'action de sécurité proprement dite, il est évident que c'est une des responsabilités régaliennes de l'Etat.

J'ajoute que l'Etat a fait un effort, personne ne peut le nier. Jean-Pierre CHEVENEMENT. Ministre de l'Intérieur a eu l'occasion de venir à Lille en octobre. Une opération en cours pour les transports qui est quand même spectaculaire au niveau des moyens. Je ne sais pas quels seront les résultats mais en tout cas tout le monde a apporté sa contribution. J'espère que cela va réussir et qu'il y aura un mieux. En tout cas, des moyens importants sont déployés, et nous, Communauté Urbaine, nous en déployons beaucoup.

En ce qui concerne la drogue, le phénomène n'augmente plus de la même façon, on est à un taux élevé mais stagnant.

En ce qui concerne la délinquance, cela ne diminue pas, comme dans toutes les grandes villes, hélas. Voilà ce que l'on peut dire. Ces problèmes sont des problèmes de société. Ce ne sont pas seulement des actions de Police qui pourront les régler, c'est finalement le travail des uns et des autres, mais, ce n'est pas la peine de reprendre ce que vous connaissez par cœur.

En tout cas, le seul problème qui mériterait véritablement d'être approfondi est de savoir si les collectivités territoriales veulent s'engager davantage sur le plan de la sécurité.

Je pense que les pouvoirs du Maire pourraient être plus étendus. Je le pense théoriquement mais lorsque je vois les excès que l'on a connus dans un certain nombre de communes tenues par le Front National ou par des gens qui vraiment abusent de leur Police Municipale, je dois dire qu'il est bien difficile d'augmenter les pouvoirs du Maire dans ces conditions. Il vaut mieux en rester où nous sommes. C'est d'ailleurs l'avis de la grande majorité des Maires, que ce soient des Maires de grandes villes ou de villes moyennes.

Il est vrai que c'est sur le plan communal qu'on est le plus près des problèmes qui peuvent se poser. Alors, évacuons ce problème, on ne veut même pas le discuter, c'est donc l'Etat qui a cette compétence. Et nous, faisons de la prévention, faisons-le avec des animateurs sociaux, faisons-le avec tous les moyens qui sont à notre disposition. C'est ce que nous faisons. Mais il est vrai que ce n'est pas entièrement satisfaisant, que les moyens de Justice en France ne sont pas suffisants non plus et que sur ce plan il y a des retards qui restent vraiment excessifs.

Vous participez tous à l'audience de rentrée des tribunaux, soit à la Cour d'Appel, soit au Tribunal de Lille. Vous entendez chaque année le Procureur dire « nous avons autant de milliers de dossiers en retard, on a un peu rattrapé la situation ou bien elle s'est un peu aggravée ». C'est vraiment une situation pénible. Si on n'améliore pas fondamentalement les moyens de Justice et si on ne donne pas davantage de moyens pour la prévention, on aura du mal à rétablir la situation.

.../...

En tous les cas, c'est un fait de société grave et la responsabilité n'est pas seulement ici au Conseil Municipal, elle est chez les parents, chez tous les acteurs de la vie de société. Quand vous voyez des gamins de 8 ans, de 10 ans, de 11 ans, faire ce qu'ils font, c'est inimaginable. Il y a là vraiment des problèmes considérables qui doivent nous mobiliser tous, faute de quoi, on ne pourra pas assurer une sécurité suffisante.

Pourtant, la sécurité, croyez-le, -et sur ce plan il ne peut pas y avoir d'équivoque,- est une liberté et la République doit assurer la sécurité.

L'Etat doit assurer la sécurité et nous devons aider l'Etat à faire en sorte qu'il assume la sécurité.

Je mets aux voix le rapport de Monsieur ROUGERIE.

Que ceux qui sont d'accord pour l'adopter le manifestent en levant la main :

pour : les membres de la Majorité Municipale

contre : le Front National

l'Intergroupe pour une "nouvelle majorité municipale" ne prend pas par au vote

Votre rapport est adopté à la majorité Monsieur ROUGERIE.

CIRCULATION - STATIONNEMENT - VOIRIE

98/796 - Relèvements des tarifs de voirie 1999.

Adopté.

Chemise n°10

Rapporteur : Monsieur BESSON,
Adjoint au Maire

ACTION SPORTIVE

98/782 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles et d'organisation.

Monsieur le Maire - Nous prenons les dossiers de Monsieur BESSON. Vous êtes plusieurs à avoir posé des questions sur le plan sportif. Je pense qu'on pourrait revenir sur ces questions lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

M. LESERRE - J'insiste, Monsieur le Maire, pour intervenir ce soir sur la politique sportive de la Ville de Lille.

Monsieur le Maire - Je ne peux pas vous empêcher de poser vos questions à Monsieur BESSON mais je vous demande d'être réaliste. Il est maintenant 20 h 15. Je pense qu'il serait réaliste d'avoir terminé dans une demi-heure notre réunion du Conseil Municipal. Vous pouvez tous en convenir, alors faites un effort.

Monsieur LESERRE.

.../...

M. LESERRE - Absolument, Monsieur le Maire. Je vais être très réaliste. Chacun se souvient ici de l'engouement justifié pour la candidature de Lille aux Jeux Olympiques de 2004 et des discours qui ont suivi de votre Majorité mais il est vrai que pour ce qui est des discours, vous êtes particulièrement doués, concernant la place du sport dans la ville.

Monsieur le Maire - Un talent qui vous est reconnu, mais c'est connu de tout le monde ... N'insistez pas.

M. LESERRE - Vous étiez d'ailleurs prêt à annuler ce dossier. Cela prouve à quel point la place du sport dans la ville est un peu en difficulté.

Monsieur le Maire - Pas du tout. Je vous fais une proposition. Cela vaut un vaste débat le sport dans la ville, ce n'est pas maintenant que nous allons le prendre.

Ce dont vous devez discuter, Monsieur LESERRE, c'est des problèmes qu'il y a dans ce rapport. Et dans ce rapport, il n'y a pas grand chose qui puisse alimenter un débat. Le jour où on mettra à l'ordre du jour le sport, et je pense qu'on le fera, on en discutera comme on a discuté du commerce ou des problèmes de sécurité. On ne peut pas discuter le même soir de tous les problèmes en même temps. Je crois qu'il faut savoir être raisonnable.

Alors, sur les questions qui sont à l'ordre du jour et qui sont ici dans votre dossier, quelles questions posez-vous à l'Adjoint ?

M. LESERRE - Simplement, Monsieur le Maire, et j'espère que mon intervention va accélérer justement un débat urgent sur la place du sport à Lille, c'est de dire que dans ce dossier il y a une triple absence concernant le sport.

Une absence de vision tout d'abord puisqu'il suffit de lire une grande partie des délibérations dans lesquelles on annule les votes qui ont été pris en avril et en septembre 1998 pour prendre d'autres décisions. C'est ce qui s'appelle naviguer à vue.

Une absence également de cohérence. Je ne vais prendre qu'un seul exemple : le Lille Hockey Club. On va beaucoup communiquer sur les Championnats d'Europe qui auront lieu à Lille. C'est une grande chance pour Lille. Eh bien, savez-vous que le Lille Hockey Club n'a toujours pas sa place à Lille, n'a toujours pas d'infrastructure et qu'il est obligé d'être hébergé à Lambersart et d'aller s'entraîner à Marcq-en-Baroeul ?

Monsieur le Maire - Excusez-moi, écoutez, le Lille Hockey Club a toujours été à Lambersart. Cela depuis 40 ans et Lambersart, ce n'est quand même pas pestiféré ! C'est à côté de Lille et il dispose là d'un terrain magnifique. Je ne sais pas si vous le connaissez mais il est vraiment magnifique. Je ne vois pas, pourquoi on n'utiliserait pas ce terrain. Où allez-vous trouver un terrain pour l'installer ailleurs ?

M. LESERRE - Le terrain de Lambersart n'est pas aux normes pour les matches de hockey, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Eh bien, la solution n'est sans doute pas à Lille parce qu'il n'y a pas de terrain pour le faire.

M. LESERRE - Alors, il ne doit plus s'appeler Lille Hockey Club.

Monsieur le Maire - Elle est peut-être ailleurs.

M. LESERRE - Donc, il n'y aura plus de Lille Hockey Club ?

.../...

Monsieur le Maire - Si. La Communauté Urbaine existe et pour le sport, je crois qu'il est nécessaire de l'utiliser davantage.

M. LESERRE - C'est ce que je voulais dire, Monsieur le Maire, justement.

Troisième point : absence également d'ambition puisqu'on peut s'interroger. La Ville de Lille s'engage-t-elle et la délégation de Monsieur BESSON s'engage-t-elle sur la mise en place d'un grand pôle sportif à Lille ? La réponse est non.

S'engage-t-elle sur une concertation à l'échelon communautaire ? Pour l'instant, la réponse est non.

Monsieur le Maire - Vous n'êtes pas dans le sujet, Monsieur LESERRE. Vous avez des rapports, posez des questions sur les rapports. Demandez qu'on ait une grande discussion sur le sport au Conseil Municipal, je vous l'accorderai. Mais ce n'est pas ce soir. Ou alors, vous allez faire comme pour la culture. Vous nous avez fait cela hors de plusieurs Conseils Municipaux : « la culture, cela ne vaut rien », « la culture, on recule » . . . Et puis brusquement vous arrive la voie royale culturelle de la Ville de Lille et vous n'avez plus rien à dire. Et maintenant, vous êtes parti sur le sport. Mais il vous arrivera la même chose sur le sport.

Alors, contribuez quand même à ce qu'on définisse une politique sportive que l'on a et, on veut vous écouter mais, ce soir, ce n'est pas le jour pour que vous commeniez à donner vos idées sur une grande politique sportive.

Interrogez l'Adjoint sur les problèmes qui sont dans votre dossier. Sinon, demandez-nous qu'un soir nous ayons effectivement à l'ordre du jour la politique sportive. Et je pense que l'Adjoint, Monsieur BESSON, sera tout à fait d'accord pour introduire ce sujet et vous pour vous y exprimer.

Je vous ai coupé votre élan, je sais, mais ce n'est pas ce soir que vous pouviez nous donner vos idées sur la politique sportive. Ce n'est pas raisonnable.

M. LESERRE - Il y a un dossier sur le Lille Hockey Club.

Monsieur le Maire - Il faut avoir une méthode en Conseil municipal. Quand on a étudié un ou deux gros dossiers, pour le reste, il faut prendre l'actualité et il faut aller un peu plus vite.

On ne va pas recommencer cela à chaque fois ou alors on procédera à la répartition proportionnelle du temps, ce ne sera pas intéressant mais les groupes s'exprimeront en fonction de leur importance, point final. On ne va pas continuer comme cela quand même.

M. LESERRE - J'ai fait 2 mn 30, je pensais être court ...

Monsieur le Maire - Sachez qu'à partir de maintenant, si vous prenez davantage de temps, cela ne pourra pas passer dans la presse, parce qu'il sera trop tard. Donc, faites en sorte qu'on reste dans les limites d'un Conseil Municipal normal. On vous écoute.

M. LESERRE - Ma question sera donc très simple, je vais la réduire au minimum, puisque vous venez de le dire, la Ville de Lille veut-elle encore du Lille Hockey Club et qu'est-elle prête à faire pour avoir un club d'envergure sur la ville ?

Monsieur le Maire - Voilà, vous auriez dit cela simplement dès le début, c'était clair et net et l'Adjoint aurait pu vous répondre. Ce qu'il va faire.

.../...

M. BESSON - Monsieur LESERRE, je suis vraiment désolé mais je crois que vous avez quelques connaissances à acquérir et en particulier je vous suggère d'aller vous promener dans les différents quartiers de la ville pour voir toutes les installations que nous y avons construites depuis 1989. Il y a pratiquement une réalisation par année. Si vous avez du temps à perdre, allez à Lille-Sud, allez à Wazemmes, vous verrez le magnifique hall sportif qui vient d'être terminé, allez à Fives sur la friche Roquette, allez aux Bois-Blancs, j'en passe, nous allons faire vite.

Quant au Lille Hockey Club, là, c'est une attaque qui est vraiment mal portée. Je le connais par cœur, j'ai été international de hockey grâce au Lille Hockey Club, inutile de vous dire si je connais ce dossier.

Ensuite, ce terrain qui existe actuellement, j'ai participé avec l'ancien Président, Denis VERLEY, à le construire. Vous ne connaissez pas cette histoire qui est un bel exemple. Il y avait des terrains sur Lambersart qui appartenaient à des privés, la S.C.I. des Marais. Et nous avons réussi avec Denis VERLEY à ce que ces anciens propriétaires, qui étaient tous d'anciens hockeyeurs, fassent don de leur terrain qui étaient constructibles au Lille Hockey Club, sous réserve que celui-ci construise un terrain synthétique sablé et un club house, ce qui a été fait. Je crois que c'est un exemple, personne n'en a jamais parlé, mais avoir un tel don financier uniquement pour le sport à partir de privés, c'est assez remarquable.

Actuellement, il y a des problèmes avec ce terrain parce que, vu le succès du Lille Hockey Club que nous soutenons à 100%, et certains trouvent que nous le soutenons trop, c'est quand même le seul club européen de la ville de Lille, ce terrain s'est usé parce que la durée de vie d'un synthétique sablé est au maximum de 10 ans, s'il est bien entretenu.

Alors, il n'est pas totalement sur la ville de Lambersart, la Ville de Lille a racheté des terrains si bien qu'à côté de ce terrain qui est sur la ville de Lambersart, il existe des terrains qui appartiennent à la Ville de Lille sur lesquels elle a réalisé un gazon.

Effectivement, nous sommes en train de réfléchir, en accord avec le Conseil Régional et avec la Ville de Lambersart, pour voir comment on peut rénover ces installations.

C'est un dossier que nous connaissons parfaitement, que Monsieur le Maire connaît, Mme Martine AUBRY et Monsieur ROMAN également. Nous le connaissons tous et nous sommes en train de trouver des solutions. Il n'y a que vous qui ne le connaissiez pas, effectivement.

Le problème est que, un terrain, cela ne se décide pas, parce que c'est un gros investissement, comme cela en quelques jours. Le Président actuel, Stéphane DELESALLE, du Hockey Club que je connais bien et avec qui j'ai joué, nous a quand même prévenus il y a six mois pour réaliser un terrain synthétique sablé. Par exemple, pour le football, nous nous y prenons au moins un an à l'avance.

Donc, là, vous êtes vraiment tombé à côté du sujet. Je vous invite d'ailleurs à venir aux réunions du comité directeur de l'O.M.S. où je ne vois jamais de membres de votre groupe.

Mme BAERT - Quoi ? Vous rigolez ?

M. BESSON - Lundi dernier, je ne vous ai pas vue.

Mme BAERT - Une fois sur combien, Monsieur BESSON ? Qu'est-ce que c'est que ces attaques ? Vous arrivez en retard aux commissions !

M. BESSON - J'arrive effectivement souvent en retard mais j'ai un métier malheureusement qui me prend beaucoup de temps.

Mme BAERT - Demandez à Madame CAPON qui est-ce qui assure la présidence de vos Commissions !!

M. BESSON - Je vous ai laissée parler, je n'ai rien dit, alors ...

Monsieur le Maire - Vous donnez des signes de ne pas rester dans le débat. Ce sont toujours des signes de faiblesse ...

M. BESSON - Je vous invite aux réunions informelles des comités d'animation sportive des quartiers qui ont lieu dans les quartiers. Tout le monde peut y venir puisque tous les Lillois sont invités et j'espère qu'avec cela vous pourrez connaître un peu mieux le sport lillois.

Ceci dit, je suis à votre disposition pour qu'on y consacre une heure, deux heures, une soirée, une journée. Vous savez que sur le sport je suis intarissable. Je suis à votre disposition quand vous voulez pour vous faire part de tout ce qui a été fait depuis 1989.

Monsieur le Maire - De toute façon, Monsieur LESERRE, rapprochez-vous de Monsieur DECOCQ parce qu'une solution pour le sport de compétition, est certainement à trouver en liaison avec la Communauté Urbaine parce qu'il lui faut des terrains, et ce n'est pas sur Lille que vous en trouverez. Il nous faut des terrains pour les entreprises, des terrains pour les logements, il ne nous reste plus de terrains.

Monsieur BERNARD, posez votre question.

M. BERNARD - Une question très précise à Monsieur BESSON concernant la revalorisation des tarifs des piscines municipales et principalement de Marx Dormoy.

Depuis le début de la saison d'automne, sans concertation ni information, vous avez modifié les plages horaires d'utilisation de cette grande piscine olympique, ce qui fait que toute une série d'usagers ne peuvent pratiquer leur sport dans des conditions normales, avec des engorgements en fin d'après-midi et en début de soirée qui sont incompatibles avec l'exercice d'un sport.

Je vous demande une chose : soit vous instaurez un tarif préférentiel pour les sportifs lillois, parce qu'il ne faut pas se le cacher, Monsieur le Maire -et je m'adresse aussi au Président de la Communauté Urbaine-, cette piscine olympique profite à tous les sportifs métropolitains, soit on fait une véritable mutualisation de cet équipement.

Il n'est pas possible que la piscine olympique Marx Dormoy continue d'accueillir tous les sportifs au détriment de la pratique ...

Monsieur le Maire - C'est une politique discriminatoire ...

M. BERNARD - la pratique du sport de haut niveau.

C'est une délibération sur les tarifs de la piscine mais si on n'y prend pas garde, la baisse de ces créneaux horaires entraînera indéniablement une baisse des recettes d'un équipement, certes, traditionnellement déficitaire, mais j'aimerais savoir si c'est un provisoire qui va durer.

Monsieur le Maire - En tout cas, la solution n'est pas dans la discrimination. Pour tous nos grands équipements c'est identique ; on ne va pas dire « les Lillois d'un côté, les non-Lillois de l'autre ». « Ne passent que les Lillois et pas les autres ».

.../...

M. BERNARD - On le fait pour les groupes.

Monsieur le Maire - Mais on ne peut pas généraliser cela abusivement.

Monsieur BESSON va répondre mais je pense que vous n'êtes pas informé de l'augmentation de la fréquentation de la piscine. Dites-leur, Monsieur l'Adjoint.

M. BESSON - Monsieur le Maire, j'ai de la chance parce que ce soir on me pose des questions qui ne sont pas très difficiles.

Monsieur BERNARD, je vous donne les statistiques qui datent de vendredi soir.

Effectivement, les modifications d'horaires de la piscine ont eu comme résultat d'augmenter la fréquentation de 20%. C'est une des meilleures décisions que j'ai pu prendre depuis 1989. Augmenter la fréquentation de cette piscine de 20%, c'est quand même assez exceptionnel.

Je ne sais pas si vous avez bien étudié nos tarifs. Nous privilégions la pratique de la natation, surtout vis-à-vis des jeunes et surtout vis-à-vis des plus démunis.

Vous avez quand même lu que l'accès était gratuit pour tous les enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un adulte, les écoles primaires, maternelles, avec l'action sportive de proximité qui est très importante au niveau de nos quartiers, nous acceptons tous les jeunes gratuitement à condition qu'ils soient encadrés.

Je vous rappelle également que nous avons des tarifs tout à fait préférentiels pour les enfants de 14 à 16 ans, pour les membres de familles nombreuses, pour les militaires du contingent, pour les collégiens, les lycéens, les étudiants, pour les personnes de plus de 60 ans, les travailleurs privés d'emploi, les titulaires de la carte Passeport, etc ...

Je pense que cette politique est bonne car elle permet l'accès au plus grand nombre, surtout ceux qui sont très intéressés par la natation, ce sont les tranches d'âge les plus jeunes et les plus de 60 ans.

Et avec cela, 20% d'augmentation de la fréquentation, si on arrive à faire mieux, faites-moi signe.

Je peux également vous donner un renseignement concernant une enquête qui a été faite sur le plan national.

La ville de Lille, parmi toutes les villes qui ont des installations équivalentes à Marx Dormoy, est la moins chère de toute la France, les tarifs vont de 2 fois à 5 fois celui que nous appliquons à Marx Dormoy.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur BESSON.

Ceux qui sont d'accord pour adopter le rapport de Monsieur l'Adjoint aux Sports le manifestent en levant la main :

pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception de l'Intergroupe "pour une nouvelle majorité municipale"

.../...

abstention : l'Intergroupe "pour une nouvelle majorité municipale"

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

98/783 - Aide aux clubs de niveau national, aux clubs conventionnés et aux autres clubs - Subventions de fonctionnement - 1ère avance - Année sportive 1998/1999.

98/784 - Diverses associations sportives - Subventions de pratique de haut niveau.

98/785 - Centres Municipaux d'Initiation Sportive - Reconduction de la vacation versée aux animateurs.

98/786 - Piscines municipales - Revalorisation des tarifs.

98/787 - Projet d'extension et de réalisation d'un Centre "Pôle Espoir" de Canoë Kayak à Lille - Admission en recettes des subventions du Conseil Régional et du Ministère Jeunesse et Sports.

98/788 - Implantation d'un complexe de loisirs et sportif avenue Butin - Bail emphytéotique.

98/789 - Halls B et C de NOREXPO - Usage à vocation sport et expositions.

98/790 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Quartier de Fives - Pôle sportif Roquette - 3ème tranche - Nouveau plan de financement.

98/791 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Quartier de Fives - Pôle sportif Anatole de la Forge - Requalification du plateau E.P. S. (1ère phase).

98/792 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Quartier de Moulins - Site sportif Jean Bouin - Extension du club-house - Nouveau plan de financement.

Adoptés.

Chemise n°12

Rapporteur : Madame CAPON,

Adjoint au Maire

ENSEIGNEMENT - CAISSE DES ECOLES

98/797 - Avance sur subvention à la Caisse des Ecoles.

Mme CAPON - Avant les interventions, je précise que je ne peux pas prendre part au vote sur le dossier 98/803 puisqu'il s'agit d'une convention sur les classes « Environnement » entre le Denier des Ecoles Laïques et la Ville. Comme je fais partie de l'association, je suis dans le même cas que celui qui a été cité tout à l'heure.

Monsieur le Maire - Vous avez bien raison de le dire, c'est absolument indispensable.

Madame BAERT, deux minutes, allez vite.

Mme BAERT - Deux minutes, Monsieur le Maire. Pour les dossiers de Madame CAPON, c'est toujours deux minutes ou alors c'est reporté au prochain Conseil. La dernière fois, vous avez fait la même chose. On est passé en dernier, vous m'aviez promis de passer les dossiers de Madame CAPON en priorité..

..../...

Donc, je prends mes trois minutes et pas plus, mais je veux faire mon intervention. Merci.

Je souhaite profiter de ce dossier d'avance sur subvention à la Caisse des Ecoles pour vous poser d'abord le problème de la politique tarifaire lilloise concernant les prestations de la Caisse des Ecoles en direction des familles.

Aujourd'hui, il existe quatre catégories de tarif pour les cantines, garderies, espaces éducatifs et centre de loisirs.

Prenons le cas d'une famille ayant 4 enfants et des revenus mensuels de 7.592 F. Elle est concernée par la troisième catégorie tarifaire et a dû payer pour la cantine et la garderie du mois de novembre de ses 4 enfants 2.939 F, sans aucune possibilité de tarif dégressif.

Cette politique tarifaire ne prend donc pas en compte les familles nombreuses et grève lourdement les budgets des familles aux revenus moyens. Mais malheureusement pour les familles lilloises, cette charge financière n'est pas la seule qu'elles supportent. Dès lors qu'il s'agit de politique tarifaire municipale en direction des familles, la Ville atteint tous les sommets.

En août dernier, le magazine *Mieux Vivre votre Argent*, s'appuyant sur plus de 2.000 données issues d'une vingtaine de sources et des Villes elles-mêmes, avait réalisé un classement sur les 50 plus grandes communes de France, de la moins chère à la plus chère à travers 8 thématiques. Lille était non seulement classée 47ème sur 50 au classement général mais était aussi dernière, 50ème sur 50, pour le coût de l'éducation des enfants supporté par les familles, à savoir, la cantine, la crèche mais aussi pour les études supérieures, en école d'ingénieurs par exemple.

Comparons.

Sur la restauration scolaire, Marseille propose un tarif maximum de 14,50 F, Villeurbanne, 17,10 F, il faut d'ailleurs dire que son système de restauration en gestion directe est identique au nôtre, à Lille, c'est 24,90 F.

Sur la garde en crèche collective à temps plein pour un enfant, Aix-en-Provence propose un coût mensuel maximum de 3.675 F, c'est plus de 10% des revenus des parents par enfant à Lille et en plus les familles doivent attendre des mois avant d'avoir une place.

Sur la scolarité en école d'ingénieurs, le coût moyen annuel à Strasbourg est de 1.868 F, à Clermont-Ferrand, la Municipalité fait en sorte que les frais fixes supportés par les écoles de commerce ou d'ingénieurs soient accessibles pour leur permettre de proposer des coûts faibles aux étudiants, soit 1.977 F. A Lille, nous sommes à 8.029 F.

La liste est hélas longue. Et pourtant, les contraintes budgétaires existent pour toutes les Villes. Comment font-elles les autres ? Je vais vous le dire. Elles ont une rigueur budgétaire qui ne laisse pas échapper la fiscalité, avec une dette par habitant de près de 10.000 F, et elles font des choix.

Ce qui veut dire que pour ces Villes la politique familiale et l'aide aux familles pour tout ce qui concerne l'éducation est prioritaire et qu'à Lille, avec un budget de 1,7 milliard, l'équipe en place n'a pu ou n'a pas décidé ni jugé prioritaire de miser sur la politique familiale et l'éducation.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce rapport.

J'ai tenu mes trois minutes, Monsieur le Maire.

.../...

Monsieur le Maire - C'est bien. Mais je vous dirai que votre raisonnement, qui a l'apparence de la vérité, en réalité est faux. Si vous faites le tour de France des villes, si vous faites des comparaisons entre villes et si vous exigez que la Ville de Lille soit première partout, il est bien normal qu'il y ait des villes où il y a quelque chose de mieux par rapport à d'autres. Eh bien, il ne faudrait pas vous plaindre d'une augmentation incroyable de la fiscalité. Je ne voudrais pas être désobligeant pour un certain nombre de villes mais faites-en le tour, vous verrez tout de même qu'il y a une différence entre ces villes et votre ville de Lille. Ou alors, c'est que vous n'avez pas la fierté de votre ville.

Je pense que la ville, telle qu'elle se présente, est différente d'un certain nombre de villes que vous citez. Et vous trouverez toujours une ville qui ne fait pas le même effort que celui que nous avons fait sur le plan du développement de la ville proprement dite et qui mène peut-être une politique vis-à-vis des crèches ou vis-à-vis des écoles. Peut-être.

En tout cas, il y a une contradiction dans le fait de nous dire que c'est trop cher et en même temps de ne pas trouver de place tellement il y a de monde qui veut y aller. Tout cela, il faut l'équilibrer.

Madame CAPON.

Mme CAPON - Très rapidement, pas sur les crèches ni sur les étudiants, mais sur la tarification de la Caisse des Ecoles. Vous savez très bien qu'il y a des gens qui paient -et en grand nombre sur Lille- 5, 80 F les deux heures de repas du midi et que pendant le temps des vacances, les centres de loisirs sont fréquentés à 80% par les enfants de familles qui paient les tarifs 1 et 2, et même le bon C.A.F. à 3 F.

Bien sûr, il y a un équilibre moyen qui est cher pour les gens qui ont plus d'argent mais c'est un tarif qui a été décidé solidaire, entre ceux qui ont des rémunérations et ceux qui n'en ont pas.

Pour ce qui est du nombre d'enfants, il y a des corrections que nous sommes en train de faire. Demain, le Comité de la Caisse des Ecoles se réunit et c'est à l'ordre du jour. Mais chaque fois que des parents viennent me trouver, nous étudions, avec leurs ressources, les possibilités de paiement et il y a toujours un arrangement possible.

Monsieur le Maire - Madame BAERT, c'est quelque chose de parler au Conseil Municipal, d'autant plus que vous connaissez les dossiers. Il y a des villes qui pratiquent le tarif unique, alors que nous, nous disposons de tarifs pour les enfants des familles les plus défavorisées, 3 francs, dites. Vous avez entendu les prix ? Vous croyez qu'ils vont encore baisser ? C'est vraiment le minimum de ce que l'on puisse faire.

Comparons des choses comparables.

Et plutôt que de dialoguer comme cela en Conseil Municipal, il serait bien que vous puissiez vous voir avant le Conseil Municipal pour harmoniser les points de vue et que vous soyez informée. Si on arrivait à cela, on aurait en Conseil Municipal quelque chose d'utile, c'est-à-dire un débat sur les différences de conception.

Cela ne vous tente pas ? Alors, on assistera sans cesse à ce dialogue difficile.

Monsieur FALISE.

.../...

M. FALISE - Je voudrais simplement dire que les tarifs des écoles d'ingénieurs ne dépendent absolument pas des politiques municipales. Tout dépend du statut des écoles, certaines sont publiques, d'autres sont privées. Certaines dépendent de l'Agriculture. Polytechnique est l'école la moins chère de France parce qu'elle est publique, elle dépend du Ministère des Armées.

Donc, là, l'argument est vraiment tout à fait hors sujet.

Monsieur le Maire - Nous passons au vote sur le dossier de Madame CAPON.

Qui est d'accord pour adopter le manifestent en levant la main :

pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception de l'Intergroupe "pour une nouvelle majorité municipale"

abstention : l'Intergroupe "pour une nouvelle majorité municipale"

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

98/798 - Indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs exerçant dans les écoles publiques - Complément communal égal à la différence entre l'indemnité due et la dotation unitaire.

98/799 - Ecoles publiques - Fournitures scolaires - Scolarité 1999/2000 - Appel d'offres.

98/800 - A.R.V.E.J. (ex Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant) - Subventions à différents organismes ou associations.

98/801 - Centre de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI) - Convention.

98/802 - Fourniture de mobilier scolaire - Appel d'offres - Avenant n° 1.

Adoptés.

98/803 - Classes d'environnement - Convention avec le Denier des Ecoles Laïques.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Madame CAPON ne prend pas part au vote).

98/804 - Sites informatiques associatifs.

98/805 - Bilan des Activités des Centres de Loisirs - Eté 1998 - Information.

Adoptés.

Chemise n°18

Rapporteur : Monsieur SULMAN,
Conseiller municipal délégué

ENFANCE - POUPOUNNIERE
ET CRECHES - PROTECTION DE L'ENFANCE

98/852 - Contrat Enfance - Subventions 1999 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales - Paiements partiels.

.../...

98/853 - Association E.R.A.S. - Versement d'une subvention.

98/854 - Organisme Cordée Ingénierie - Versement d'une subvention.

98/855 - Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité - Versement d'une subvention.

98/856 - Versement de la prestation Contrat Enfance relative aux Centres d'Animation Petite Enfance à la Caisse des Ecoles.

98/857 - Maison de Quartier - Centre Social de Wazemmes - Organisation d'une manifestation - Versement d'une subvention.

98/858 - Crèches municipales - Accueil à temps partiel.

98/859 - Pouponnière municipale - Organisation d'un spectacle par l'association "Les Tréteaux Blancs" - Versement d'une subvention.

98/860 - Centre Régional de la Marionnette - Organisation d'un spectacle - Versement d'une subvention.

98/861 - Association Sportive et Culturelle du Foyer GRAFTEAU (A.S.C.F.G.) Versement d'une subvention exceptionnelle.

98/862 - Journées de l'Enfance des 27 et 28 novembre 1998 - Prise en charge des frais de réception.

98/863 - Pouponnière Municipale - Dotation globale.

Monsieur le Maire - Monsieur SULMAN. Tout à l'heure, en ouvrant le Conseil Municipal, j'ai rendu hommage à votre action et en particulier au franc succès des Journées de l'Enfance. Je veux vous en féliciter.

Je vous donne la parole pour sans doute le dire mieux que moi.

M. SULMAN - Merci, Monsieur le Maire. Je suis désolé, je suis arrivé un peu en retard, je faisais cours à la faculté.

Je voulais d'abord vous remercier pour les paroles que vous avez bien voulu avoir sur le forum de la Petite Enfance.

Je voudrais répondre tout de suite à la question qui vient d'être posée à propos des tarifs des crèches.

Aujourd'hui, on a un problème avec les tarifs des crèches puisque nous sommes pour les personnes qui paient le tarif le plus bas à 163 F/mois, ce qui nous met nettement en dessous de ce que coûtent simplement les changes pour les enfants qui sont utilisés sur un mois. C'est donc un tarif très faible pour les personnes en grande difficulté.

Et nous avons des difficultés avec ce tarif puisque la Caisse d'Allocations Familiales voudrait qu'on l'amène au tarif minimum national qui est de 720 F.

Il y a donc tout un débat et il est vrai qu'il y a un vrai problème qui est posé sur la tarification.

.../...

Alors, on ne peut pas dire que la Ville ne fait pas quelque chose pour les familles.

Il est évident que les familles qui ont des revenus plus élevés qui vont jusqu'à 4.000 F de quotient familial, mais là, je parle de mémoire puisque je n'avais pas prévu ce genre de question, nous sommes alignés sur le tarif de la Caisse d'Allocations Familiales. Nous ne faisons donc rien de très particulier là-dessus.

Pour les revenus supérieurs, il y a également un alignement au tarif en fonction de ces revenus.

En ce qui concerne les attentes pour avoir une place dans les crèches, il faut dire qu'on a eu une période où les crèches étaient remplies à 50 ou 60%. La Politique de la Ville a permis notamment de mettre en œuvre des activité d'éveil, une action autour du livre, des animations diverses, ce qui fait que nos crèches sont maintenant de plus en plus remplies.

Il est vrai qu'il y a un problème sur deux crèches en centre-ville mais, pour le reste, on n'a pas de problèmes d'accueil, d'autant qu'il y a également un développement très important de l'accueil dans tout le milieu associatif que l'on subventionne en grande partie.

Je pense que c'est quand même une réponse à ce qui a été dit il y a deux minutes.

Sur le Forum de la Petite Enfance, je voudrais dire que cela a été vraiment une réussite. Nous avons eu trois ateliers sur la parentalité auxquels ont participé 160 personnes, des personnels de crèches mais aussi tout le milieu associatif.

Il y a trois éléments qui ressortent de cela.

Effectivement, Monsieur le Maire, vous avez dit tout à l'heure qu'il y a des enfants de 8 ans qui sont en difficulté parce que les parents n'arrivent pas à les contenir ou à avoir un rôle éducateur.

Je pense qu'on peut déjà commencer ce travail dans les crèches, en ce sens, l'idée sur la parentalité aujourd'hui qui consiste à ce que les parents soient associés le plus possible à ce qui se passe dans les crèches. Cela permet un aller-retour entre les parents et le travail dans la crèche, c'est-à-dire que les parents ont des choses à dire sur ce qui se passe dans les crèches et dans tout le milieu associatif. Inversement, les professionnels peuvent également intervenir au niveau des parents pour les aider à s'occuper de leurs enfants.

Troisième chose qui me paraît très importante, c'est l'échange entre les parents eux-mêmes qui est une aide considérable à la citoyenneté et à la vie du quartier.

Ces ateliers sur la parentalité ont permis en tout cas aux quartiers de se rencontrer, aux professionnels de se rencontrer, et nous avons l'intention dans l'année qui vient de reprendre, quartier par quartier, ensemble, avec les parents, avec les associations et les personnels municipaux, ce travail pour le présenter bien plus avancé l'année prochaine.

Enfin, dernière chose, la fête qui a eu lieu a réuni 800 personnes, on ne pouvait plus rentrer dans la mairie, c'était plein partout. Il y avait des ballons sur les plafonds, il en reste un ... Malheureusement, je suis passé le lendemain matin et ils étaient tombés, j'aurais voulu qu'ils y restent un petit bout de temps.

.../...

Cela a été aussi une fête éducative où les gens ont pu voir ce que la Ville et les associations peuvent apporter en matière d'accueil. Cette fête a également été éducative puisqu'on a parlé du livre, du goût, de l'environnement.

Et puis il y a eu un colloque sur les droits de l'enfant. Comme tout cela a plutôt été une réussite, on recommencera l'année prochaine. On a déjà bloqué la date pour les Journées des Droits de l'Enfant, les 20 et 21 novembre prochain.

Enfin, nous entamons une réflexion sur la flexibilité d'accueil dans les crèches puisqu'il y a une délibération qui fait en sorte que maintenant les gens, au lieu d'être obligés de mettre leurs enfants cinq jours par semaine dans les crèches, peuvent les mettre quatre jours et bien sûr ne payer que 4 jours sur 5.

C'est un peu une perte de recette pour la Ville mais d'un autre côté c'est beaucoup plus adapté à la vie actuelle que la situation précédente.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Merci beaucoup. Je pense que tout le monde apprécie ce que vous venez de dire. Félicitations encore pour vos journées sur la petite enfance.

Nous passons au vote sur les rapports de Monsieur SULMAN.

Que ceux qui sont d'accord pour les adopter le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal

Ils sont adoptés à l'unanimité.

Chemise n°24

Rapporteur : Monsieur CALONNE,
Conseiller municipal délégué

DROITS DE L'HOMME RELATIONS
INTERCULTURELLES - INTEGRATION

98/908 - Subventions de la Ville à diverses associations.

98/909 - Schéma Local d'Intégration - Programmation 1998 - Subventions de la Ville - 3ème répartition.

98/910 - Schéma Local d'Intégration - Conventions avec le Fonds d'Action Sociale - Avenant.

Adoptés.

98/911 - Cinquantième anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme - Engagement des Villes pour les Droits de l'Homme.

Monsieur le Maire - Sur les dossiers de Monsieur CALONNE, c'est-Monsieur LABBEE qui pose une question.

M. LABBEE - 1mn 52, si vous me permettez, Monsieur le Maire, sur cette délibération.

.../...

Monsieur le Maire, chers collègues, lors de la Journée Internationale des Droits de l'Homme qui s'est tenue le 17 octobre 1998 et qui regroupait des délégations de nombreuses villes européennes a été pris le texte soumis aujourd'hui à notre réflexion.

Ce texte constitue un engagement fort des Villes dans la défense des droits de l'homme et l'Intergroupe d'Opposition ne peut qu'approuver cette démarche.

Nous sommes avec vous, Monsieur le Maire, lorsque vous engagez la Ville sur les valeurs d'égalité et de solidarité, de justice et de démocratie, lorsque vous vous engagez à la transparence et au bon gouvernement.

Comment ne pas vous approuver, Monsieur le Maire, vous-même lorsque vous prenez l'engagement personnel par ce texte de mettre en place des mécanismes de protection et de surveillance des droits de l'homme dans la ville de Lille par le biais d'institutions totalement indépendantes du pouvoir municipal et chargées de défendre les Citoyens et de les soutenir éventuellement et même contre le Pouvoir municipal ? Article 5. Bravo de l'avoir pris. A quand l'annonce ?

Comment, pour nous qui voyons dans les principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité, des impératifs qui lient non pas seulement les citoyens français entre eux mais les hommes entre eux, pour nous qui partageons l'idée sublime que tout homme, surtout lorsqu'il est dans la détresse ou dans la misère morale ou matérielle, est plus que notre égal, mais encore notre créancier de solidarité, de fraternité et d'affection, comment pourrions-nous ne pas partager votre démarche dans la lutte contre toutes sortes de pauvreté ou d'exclusions sociales ?

Cette vision de l'autre abolit nécessairement tout clivage lié à l'origine ou au statut de la personne. C'est cela qui, fondamentalement, nous distingue de l'Extrême-Droite.

Donc, nous approuvons votre démarche sans réserve.

Mais si nous approuvons votre démarche, hélas, nous devons mettre une réserve sur le texte lui-même. Parce que, à l'occasion d'un texte très généreux, les auteurs ont voulu faire passer une disposition qui ne concerne pas l'individu mais l'organisation politique de l'Etat, en y inscrivant le droit de suffrage pour les citoyens d'une autre nationalité.

Dans ce texte général, inspiré par le cœur, vous avez placé cette donnée politique dont l'appréciation ne relève à nos yeux ni du Conseil Municipal, ni du Maire, ni du Sénateur, ni même des élus, mais du peuple lui-même, et ce, parce qu'elle concerne la nation et une certaine forme de souveraineté nationale.

L'article 3 de la Constitution de la Vème République précise : « Sont électeurs tous les nationaux Français majeurs. »

Ce n'est pas à vous ni à nous mais au peuple souverain de décider éventuellement par référendum de ce qui concerne sa souveraineté et de faire changer la Constitution.

Pour cette seule réserve, et uniquement pour elle, Monsieur le Maire, et dans l'esprit de ce qu'a dit tout à l'heure Jacques RICHIR pour expliquer un non-vote, l'Intergroupe d'Opposition ne prendra pas part à celui-ci.

Monsieur le Maire - Monsieur CALONNE.

M. CALONNE - D'abord, je remercie l'Opposition de s'associer à cette démarche.

.../...

En ce qui concerne le point spécifique : « Nous voulons l'extension du droit de participation politique, le droit de suffrage et la liberté d'association dans le domaine municipal à tous les citoyens et citoyennes, incluant tous ceux qui, résidant en ville depuis un certain temps, n'ont pas la nationalité de l'Etat », il s'agit d'une volonté d'améliorer les droits de l'homme, la participation des citoyens dans les villes d'Europe signées par nos 50 Villes.

C'est un travail qui démarre auquel nous vous proposons de nous associer en vue d'une conférence des villes européennes sur les droits de l'homme.

Concernant ce point particulier, bien évidemment, nous n'avons pas à nous substituer à l'Etat. Ceci étant, trouver des mécanismes permettant la participation de tous les Lillois à la vie de la cité, nous l'avons déjà fait, par exemple, je citerai les Conseils de Quartiers, je citerai le Conseil Communal de Concertation pour lesquels il n'y a pas de condition de nationalité pour y participer.

Je ne comprends donc pas le caractère aussi exigeant de votre intervention sur une démarche qui démarre.

C'est pourquoi le terme exact de la délibération vous propose d'approuver une démarche et de participer à la coordination en vue d'une conférence européenne des villes pour les droits de l'homme.

Monsieur le Maire. Vous avez dit des choses excellentes sur le texte, vous étiez bien lancé, mais à la fin vous vous êtes arrêté devant cette proposition. Or, il faut la prendre en perspective. Vous êtes dans les conseils des écoles où il y a des enfants de toutes nationalités, donc il peut y avoir les parents.

Je vois bien que vous parlez de ceux qui pourraient voter pour l'élection du Conseil Municipal. C'est cela votre préoccupation. Mais vous savez que l'Union Européenne va s'élargir à 5, 6, 7, 8 pays, et on s'inscrit déjà dans une démarche où les Européens auront la possibilité de voter, et même d'être candidats. J'ai participé à une réunion électorale à Munich avec mon ami Oskar LAFONTAINE, et il y avait deux Françaises qui étaient sur la liste socialiste. Il y a déjà plusieurs villes où c'est autorisé. Et un jour viendra où vous serez d'accord avec nous pour dire que, sur votre liste, il y aura un Européen, Allemand, Néerlandais, etc... On s'inscrit dans ce mouvement.

Il ne nous viendrait pas à l'idée de dire que compte tenu des lois françaises actuelles, un Ukrainien va pouvoir être candidat et membre du Conseil. Ce ne serait pas possible parce que les lois ne le permettent pas.

Mais c'est bien de constater que chaque fois que cela se peut, chaque fois que les Etats l'ont décidé, on puisse les associer de cette façon. Cela ouvre des perspectives, partant du principe que lorsqu'il y a des hommes et des femmes qui vivent avec nous depuis des années, il est un peu normal qu'ils soient associés à la politique municipale.

Ce serait très différent pour des élections nationales ou d'un autre niveau. Mais les élections municipales concernent les gens établis, entre ciel et terre, sur un bout de territoire avec leurs enfants, leurs personnes âgées, etc... Et là, je trouve qu'on peut aller dans le sens de la solidarité, naturellement en respectant les règles de la République. On ne va pas anticiper sur ce plan-là.

Ce que je dis peut vous apaiser quand même. Cela veut dire que, normalement, à ce texte généreux, il faut mettre un bémol car tout cela s'inscrit dans une perspective. Et nous ne demandons pas autre chose que ce qui est accepté au niveau de la République Française. Et pour le moment, elle n'accepte que les étrangers faisant partie de l'Union Européenne. Ce n'est déjà pas mal.

.../...

Ceux qui sont d'accord pour approuver ce texte le manifestent en levant la main : les membres de la Majorité Municipale. L'intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" et le Front National ne prennent pas part au vote.

Vous ne prenez pas part au vote. Très bien.

Le texte est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous en arrivons au dernier point à l'ordre du jour. c'est la question de Monsieur DECOQQ.

Terminez en beauté ce Conseil Municipal ...

M. DECOQQ - Je vais terminer de façon très administrative par l'application du règlement intérieur en me contentant de lire, conformément à ce règlement, la question orale que je vous ai adressée il y a quelques jours, Monsieur le Maire.

A l'occasion du Conseil Municipal du 28 septembre, la question de la vie nocturne avait été évoquée notamment la situation du quartier Halles - Masséna, pour lequel vous aviez affirmé vouloir prendre des mesures de rigueur.

Le 30 novembre dernier, le Conseil Communal de Concertation se réunissait pour constater qu'il n'y avait eu aucune avancée sur cette question depuis son avis du mois de janvier.

Quelques jours plus tard, la presse locale (Voix du Nord des 4 et 5 décembre) nous apprenait que la Mairie entendait relancer le projet de Charte de la Vie Nocturne par l'entremise du directeur d'un établissement nouvellement implanté dans le secteur Halles - Masséna.

Une rencontre sur le devenir du quartier aurait même eu lieu entre des patrons de bars et établissements de nuit et des représentants de la Mairie, sans que les riverains y soient conviés.

Dans un souci de clarification de la situation, je me permets donc de vous solliciter, tout d'abord pour connaître la répartition des rôles opérée par la Municipalité en vue du règlement des problèmes rencontrés dans le quartier Halles - Masséna.

Et pour être plus précis, pouvez-vous confirmer ou infirmer l'information selon laquelle un rôle d' "ambassadeur de la Ville" aurait été confié à Monsieur Franck DUQUESNE ?

Et dans l'affirmative, indiquer l'étendue de la mission de ce dernier.

Ensuite, pour connaître, si elles se sont avérées nécessaires, les mesures de rigueur prises par la Municipalité dans le quartier des Halles.

Et enfin pour connaître les initiatives que cette dernière entend développer pour renouer les fils de la concertation entre l'ensemble des parties concernées par l'élaboration de la Charte de la Vie Nocturne, Mairie, établissements de nuit, et bien entendu riverains ?

Fin de la question orale.

Monsieur le Maire - A une question orale aussi précise, j'aurai l'occasion de vous répondre par écrit, et donc de communiquer au Conseil Municipal la réponse du Maire de Lille.

.../...

Je voudrais vous dire ceci. Il y a pléthore en ce qui concerne l'animation de la ville et en particulier l'animation de cette rue. Cela change par rapport à l'insuffisance constatée il y a quelques années. Il faut faire face aux problèmes d'insuffisance et aux problèmes de pléthore. Premier point.

Deuxième point. Manifestement, il y a une certaine anarchie dans les heures de fermeture des établissements: 1 heure, 2 heures ou 4 heures. Maintenant, nous sommes assaillis de demandes d'établissements qui veulent être ouverts jusqu'à 4 heures du matin.

Tout cela n'est pas raisonnable. Par conséquent, je souhaite qu'il y ait une entente, et une bonne volonté de la part de tous ces chefs d'établissements pour mettre un peu d'ordre sur ce plan là et arriver à des propositions qui soient correctes pour la vie nocturne des Lillois.

Mais je n'ai qu'un représentant, et ce représentant, c'est mon Adjoint ! C'est lui qui a la délégation pour ces problèmes et c'est lui qui mène la discussion. Il continue la discussion avec tous ceux qui dirigent ces établissements pour arriver à une proposition raisonnable.

Sur ce plan-là, qu'il y ait une personnalité qui prenne une certaine surface par la force des choses ... c'est la vie ! Mais en tous les cas il n'y a pas de mandat donné spécialement à telle ou telle personnalité. Cela doit être clair. Le mandat n'est donné qu'à l'Adjoint.

Il y aura donc cette réunion, et je considère que c'est la réunion ultime. Une réunion, pas deux !

Déjà quand il y a eu des excès, j'avais ici même fait une annonce avec une certaine vigueur. De nombreux gérants d'établissements sont alors venus en mairie. Mais il est évident que si on assiste à des débordements, on prendra une mesure de rigueur, on fermera les établissements à une heure donnée.

Deuxièrement, il faut naturellement aussi écouter la population. Vous avez fait référence à une personnalité qui prend un certain relief parmi les patrons d'établissements, mais je pourrais citer une personnalité qui prend un certain relief parmi des gens qui habitent cette rue.

Vous avez cité un nom, on peut en citer d'autres ... Monsieur Le BOURGEOIS nous envoie des suppliques Et ce n'est pas facile non plus !

Alors, je souhaite qu'il y ait une réunion -à laquelle vous pouvez participer, je n'y vois pas d'inconvénient- avec la population, mais c'est l'Adjoint qui en a la responsabilité. C'est lui qui représente le maire pour leur dire qu'il faut arriver à quelque chose de raisonnable.

Dans toutes les villes, il y a des endroits où il y a une certaine animation. On ne peut pas déménager toute cette vie nocturne de Lille. Je serais d'ailleurs bien incapable de le faire.

Donc, il faut arriver à une proposition qui soit raisonnable, et pour cela, il faut les voir.

Est-ce que ces deux groupes -étant entendu qu'il s'agit de la dernière réunion- seront d'accord pour accepter une charte comme le souhaitent le Maire et son représentant ? Mon Adjoint viendra me le dire. S'il y a un accord, on pourra envisager une réunion avec tous les partenaires pour signer la charte. Et si on ne se met pas d'accord, si on continue à guerroyer, j'userai des pouvoirs qui sont les miens pour décider au moins l'heure de fermeture des établissements.

Ce sera ma contribution, des mesures pour, d'un côté, maintenir une animation qui est souhaitable, et d'un autre côté, mettre fin à des débordements qui sont, eux, inacceptables.

.../...

Voilà la politique et voilà comment nous agirons.

Nous terminons. Nous avons examiné les dossiers qui devaient faire l'objet de discussions, mais je voudrais, parce que c'est réglementaire, -le Conseil Municipal doit se prononcer- vous dire qu'en Conseil privé, nous avons adopté les rapports de M. DEROSIER, Mme DA SILVA, de Mme DAVIDT, de Mme STANIEC, de M. de SAINTIGNON, M. DEMAILLE, M. PARGNEAUX, M. CUCHEVAL, M. KANNER, Mme FILLEUL, Mme BUFFIN, M. BROCHEN, M. CACHEUX, M. DEGREVE, M. SELLANI, M. DELGRANGE, Mme HENAUT, M. FREMAUX, M. BURIE, Mme ESCANDE.

Nous l'avons fait à l'unanimité, mais le conseil privé n'a pas l'autorité du Conseil Municipal en séance plénière. Donc, je les mets aux voix.

Que ceux qui sont d'accord pour adopter tous ces rapports le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal.

Adoptés.

Belle unanimité qui termine ce Conseil Municipal.

La séance est levée.

Chemise n°2

Rapporteur : Monsieur DEROSIER,
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIÉE D'HELLEMMES

98/727 - Commune Associée d'Hellemmes - Cimetière Communal - Travaux d'inhumations et d'exhumations - Adoption du Budget Primitif 1999 - Tarification au 1er janvier 1999.

98/728 - Commune Associée d'Hellemmes - Maintien des courées - Programme 1999 d'assainissement et de requalification des sols.

98/729 - Commune Associée d'Hellemmes - Aménagement des Rythmes de Vie de l'Enfant et du Jeune à l'école Herriot - Subvention et réemploi.

98/730 - Commune Associée d'Hellemmes - Coopérative de l'école Herriot - Versement d'une subvention exceptionnelle.

98/731 - Commune Associée d'Hellemmes - Coopérative de l'école Jean Jaurès - Versement d'une subvention exceptionnelle.

98/732 - Commune Associée d'Hellemmes - Complexe sportif Arthur Cornette - Procédure d'appel d'offres.

98/733 - Commune Associée d'Hellemmes - Avances sur subventions consenties à divers organismes au titre de l'année 1999.

98/734 - Commune Associée d'Hellemmes - Rue Faidherbe - Déplacement électrique - Prise en charge par la Ville.

.../...

98/735 - Commune Associée d'Hellemmes - Terrain sis secteur Dordin/Denis Papin - Travaux d'aménagement - Prise en charge par la Ville.

98/736 - Immeuble sis à Hellemmes, rue de la Ville de Naumburg - Achat par la Ville de Lille.

98/737 - Immeuble sis à Hellemmes, angle des rues Testelin et Paul Lafargue - Achat par la Ville de Lille.

Adoptés.

Chemise n°5

Rapporteur : Madame DA VILVA,
Conseiller municipal délégué

LILLE GRAND PALAIS

98/756 - Lille Grand Palais - Procédure de délégation de service public - Décision.

98/757 - SAEM d'Exploitation de Lille Grand Palais - Redevance d'affermage - Intégration au capital social.

Adoptés.

Chemise n°6

Rapporteur : Madame DAVIDT,
Adjoint au Maire

TOURISME

98/758 - Subvention versée à l'Office de Tourisme de Lille sur les recettes de la taxe de séjour pour assurer des opérations de promotion touristique.

Adoptés.

PRETS DE SALLES ET DE MATERIEL

98/759 - Prêts de matériel - Demande de remise gracieuse d'un titre de recette.

98/760 - Prêts de matériel - Demande de remise gracieuse d'un titre de recette.

Adoptés.

PATRIMOINE PUBLIC ET PRIVE

98/761 - Terrains situés à Loos - Implantation d'un Centre Européen d'Innovation Thérapeutique - Bail à construction au profit de la SA GENFIT.

98/762 - Mise à disposition par Lille Métropole Habitat d'un immeuble sis à Lille rue Renoir au profit de la Ville de Lille - Bail d'immeuble à loyer libre.

98/763 - Terrain communal sis à Lille 78 rue du Faubourg des Postes - Bail emphytéotique au profit de Lille Métropole Habitat.

.../...

98/764 - Immeuble sis 53 Quai de l'Ouest à Lille - Bail emphytéotique au profit de la Société Anonyme Union d'Economie Sociale Habitat PACT.

Chemise n°8

Rapporteur : Madame STANIEC,
Conseiller municipal délégué

JEUNESSE

98/771 - Projets Jeunesse Animation - Attributions de subventions.

98/772 - Associations de Jeunesse - Attributions de subventions.

98/773 - Avances sur subventions consenties aux associations au titre de 1999 - Délégation Jeunesse.

98/774 - Programmes d'Animation Jeunesse 1998 - Attributions de subventions.

98/775 - Tribunes Jeunes - Convention Ville de Lille - Lille Olympique Sporting Club.

98/776 - Relations contractuelles entre la Ville de Lille et la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse - Convention de mise à disposition des locaux sis 12 rue Malpart à Lille.

98/777 - Local Jeunes Bois-Blancs - Lot n°6 : électricité - courants faibles - Avenant.

98/778 - Contrat de Ville - Programme 1998 - Relocalisation du Club Léo Lagrange - Quartier de Lille-Sud - Marché sur appel d'offres ouvert.

Adoptés.

Chemise n°9

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON,
Adjoint au Maire

EMPLOI - LUTTE CONTRE LA PRECARITE

98/779 - Programme "Emplois de Services" - Aides au développement de nouvelles activités - Tableau récapitulatif

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur BURIE ne prend pas part au vote).

98/780 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Développement du réseau d'assistantes maternelles agréées.

98/781 - Association "A.C. ! - Agir ensemble contre le chômage" - Aide au fonctionnement - Subvention.

98/990 - Réussir le Plan Lillois d'Insertion Economique - Exercice 1998 - Cession de créances.

Adoptés.

.../...

Chemise n°13

Rapporteur : Monsieur DEMAILLE,
Adjoint au Maire

98/806 - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites - Association Départementale du Nord pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des jeunes Adultes (A.D.N.S.E.A.).

Adopté.

SANTE PUBLIQUE - LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE - C.C.P.D.

98/807 - Subvention destinée à un organisme à caractère social - Santé.

98/808 - Subvention destinée à un organisme à caractère social - Santé - Délibération portant Modification.

98/809 - Collecte des déchets classe 2 - Avenant au contrat.

98/810 - Création du service Solidarité Santé.

98/812 - Contrat de Ville - XIème plan - Prévention de la Délinquance - Actions de Prévention et Lutte contre la Toxicomanie - Programme 1998 - Subventions de la Ville - 3ème répartition.

98/813 - Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois - Avance sur subvention 1999.

98/814 - Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille - Avance sur subvention 1999.

Adoptés

Chemise n°14

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX,
Adjoint au Maire

ENVIRONNEMENT - QUALITE DE LA VIE

98/815 - Marché d'entretien des aires et équipements de jeux collectifs de plein air.

Adopté.

98/816 - Présentation du Plan Local d'Action en matière d'Environnement et de Développement Durable.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

98/817 - Plan Local d'Action en matière d'Environnement et de Développement Durable - Demandes de subvention.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

.../...

98/818 - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et la Maison de la Nature et de l'Environnement.

98/819 - Naturalille - Bilan de l'opération pour l'année 1998 - Demande de subvention.

98/820 - Parcours "Découverte de la Qualité de l'Air" - Subvention à l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) et à la Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité (F.L.R.T.P.).

98/821 - Opération "Nature sans frontières" par l'Association Chico Mendès - Demande de subvention.

98/822 - Installation de capteurs et de pluviographes - Convention d'occupation du domaine public Ville de Lille/Communauté Urbaine de Lille.

Adoptés.

ESPACES VERTS

98/823 - Opération "Verdissons nos murs" - Subventions.

98/824 - Rénovation du Jardin Vauban - Présentation du programme - Demande de subvention.

Adoptés.

ECLAIRAGE PUBLIC

98/825 - Maintenance des installations d'éclairage public sur la commune de Lille et la commune associée d'Hellemmes-Lille - Marché de prestations de service sur appel d'offres ouvert - Avenant n°2.

Adopté.

MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

98/826 - Avance sur subvention consentie à la Maison de la Nature et de l'Environnement au titre de 1999.

Adopté.

Chemise n°15

Rapporteur : Monsieur CUCHEVAL,
Adjoint au Maire

HANDICAPES - ACCESSIBILITE

98/827 - Subventions destinées aux organismes caractère social - Personnes Handicapées.

Adopté.

Chemise n°16

Rapporteur : Monsieur KANNER,
Adjoint au Maire

ACTION SOCIALE

98/828 - Subvention à un organisme à caractère social.

.../...

98/829 - Subventions destinées aux organismes à caractère familial.

98/830 - Aides familiales à domicile - Association Innov'Enfance - Versement d'une subvention au service Domicil'Enfance.

98/831 - Adhésion au FSL local de la Société Immobilière Nord-Artois S.A. d'H.L.M. - Groupe Immobilier 3 F - Avenant - Proposition.

98/832 - Remise gracieuse en faveur d'une famille lilloise en difficulté.

98/833 - Transformation d'avances remboursables en secours - Titres de recette 13/97 et 1268/97 en faveur de deux familles lilloises en difficulté.

98/834 - Subventions municipales dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

98/835 - Attribution de primes municipales à l'amélioration de l'habitat dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

Adoptés.

98/836 - Ville de Lille - Cotisation d'adhésion à l'OSLO - Proposition.

98/837 - Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale - OSLO - Financement.

98/838 - Subvention à l'Association OSLO pour la création d'une école du locataire - Proposition.

Adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur KANNER ne prend pas part au vote).

98/839 - Subvention au FARG -Plan Espoir Nord -Proposition.

98/840 - APU VIEUX-LILLE -Contrat d'objectif - Proposition.

98/841 - Subvention exceptionnelle à l'AARS - Proposition.

98/842 - Reconduction de l'OPAH courées - Proposition.

98/843 - Avances sur subvention destinées aux associations à caractère social dans le cadre de la Campagne Pauvreté-Précarité 1999.

98/844 - Gestion par le Centre Communal d'Action Sociale des secours d'urgence et avances remboursables octroyés aux Lillois en grande difficulté sociale et financière.

98/845 - Gestion par le Centre Communal d'Action Sociale des aides au transport et aux menues dépenses urgentes des Lillois en grande difficulté sociale et financière.

98/846 - Gestion par le Centre Communal d'Action Sociale des colis alimentaires octroyés aux Lillois en grande difficulté sociale et financière.

98/991 - Subventions aux Associations à caractère social et humanitaire.

Adoptés.

.../...

GESTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX

98/847 - Avances sur subventions consenties aux Equipements de proximité sous contrat (Maisons de Quartiers et Centres Sociaux) et à l'Union Lilloise des Equipements de Proximité au titre de 1999.

98/848 - Equipements de Proximité - Attributions de subventions - Postes de Directeurs - 1ère avance au titre de 1999.

98/849 - Avance sur subvention consentie à la Mission Enfance de Lille-Sud au titre de 1999.

98/850 - Equipement de Proximité - Centre Social des Margueritois - Attribution de subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Fâches-Thumesnil.

Adoptés

Chemise n°17

Rapporteur : Madame FILLEUL,
Conseiller municipal délégué

PERSONNES AGEES

98/851 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées.

Adopté.

Chemise n°19

Rapporteur : Madame BUFFIN,
Adjoint au Maire

DEVELOPPEMENT CULTUREL

98/864 - Prix Jean LEVY - Attribution du prix.

98/865 - Don de Gilles GERNEZ - Acceptation.

98/866 - Attribution de subventions à quatre associations culturelles.

98/867 - Adhésion à l'association pour la mise en valeur des espaces fortifiés de la Région Nord/Pas-de-Calais, au Parc de Matériel Région Nord-Pas-de-Calais et à la Fondation de Lille - Versement des cotisations.

98/868 - Bibliothèque Municipale - Demandes de subvention auprès de l'Etat et du Département pour le mobilier et le matériel informatique de la Bibliothèque de Lille-Sud.

98/869 - Bibliothèque Municipale - Abonnement - Création de tarifs.

98/870 - Théâtre Sébastopol - Mise en conformité - Avenant aux lots n°1-3-4-6-8-10.

98/871 - Palais des Beaux-Arts - Exposition GOYA "Un regard libre" (11 décembre 1998 - 14 mars 1999) - Autorisation d'encaissement des subventions - Ouverture des crédits d'emploi correspondants.

....

- 98/872 - Palais des Beaux-Arts - Exposition GOYA "Un regard libre" - Déplacements de journalistes - Prise en charge des frais de transports, hébergement et repas.
- 98/873 - Palais des Beaux-Arts - Rétrocession de catalogues sur la régie de recettes.
- 98/874 - Palais des Beaux-Arts - Projet de prêt de tableaux à Monsieur NONAKA.
- 98/875 - Musée d'Histoire Naturelle/Université des Sciences et Technologies de Lille - Convention de mise à disposition gratuite des collections appartenant à l'Université.
- 98/876 - Musée d'Histoire, Naturelle et d'Ethnographie - Enrichissement des collections.
- 98/877 - Musée d'Histoire Naturelle - Don de Monsieur Pierre LOOS de Bruxelles.
- 98/878 - Musée d'Histoire Naturelle - Don de Madame DEFRETIN de Nomain.
- 98/879 - Musée d'Histoire Naturelle - Don de Monsieur Pierre PAILLARD de Paris.
- 98/880 - Musée d'Histoire Naturelle - Opération d'acquisition de la collection de Rosny - Sollicitation de subventions - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.
- 98/881 - Musée Industriel et Commercial - Demande de subvention auprès du FRAM - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.
- 98/882 - Musée d'Histoire Naturelle - Exposition "Déchets corrects exigés" - Horaires, tarifs et ventes.
- 98/883 - Musée d'Histoire Naturelle - Achat d'une collection géologique privée.
- 98/884 - Musée d'Histoire Naturelle - Projet d'exposition sur l'eau (février 2000) - Budget prévisionnel - Sollicitation de subventions et conventions liées - Admission en recettes des subventions - Ouverture du crédit d'emploi.
- 98/885 - Musée de l'Hospice Comtesse - Nouveaux produits destinés au public - Vente à la caisse - Tarifs.
- 98/886 - Musée de l'Hospice Comtesse - Plaquettes - Retrait de la vente.
- 98/887 - Musée de l'Hospice Comtesse - Opération An 2000 - Partenariat avec la Voix du Nord - Convention.
- 98/888 - Musée de l'Hospice Comtesse - Adhésion à la C.E.P.E.R.
- 98/889 - Musée de l'Hospice Comtesse - Don manuel par Monsieur J.P. PARMENTIER d'un jeu traditionnel de beigneau - Acceptation.
- 98/890 - Musée de l'Hospice Comtesse - Restauration d'un tableau de Henri Aimé de Mailly - Subvention de l'Etat - Encaissement - Ouverture du crédit d'emploi.
- 98/891 - Musée de l'Hospice Comtesse - Ouvrages, affiches - Modification des prix de vente.

Adoptés.

....

Chemise n°20

Rapporteur : Monsieur BROCHEN,
Adjoint au Maire

ACTION CULTURELLE

98/892 - Attribution d'une subvention de 35.000 francs à la Maison de Quartier de Fives.

98/893 - Attribution d'une subvention de 70.000 F au Théâtre de la Découverte.

98/894 - Attribution d'une subvention aux Ateliers du 49 ter, sis au 49 ter rue du Docteur Yersin.

98/895 - Attribution de subventions à deux associations culturelles.

98/896 - Subvention compensatrice de 38.320 francs à l'association Danse à Lille suite à la fermeture temporaire de l'Opéra.

98/897 - Associations et organismes culturels lillois - Attribution d'avances sur subventions pour l'exercice 1999.

98/898 - Contrat de Ville 1998 - Opération "Pas d'Quartiers" - Admission en recette d'une subvention.

Adoptés.

Chemise n°21

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,
Adjoint au Maire

URBANISME

98/899 - Ravalement de façades - Subventions.

98/900 - Opération DORDIN-PAPIN-SEMO - Traité de concession à la SORELI - Participation d'équilibre.

Adoptés.

ACTION FONCIERE

98/901 - "Cunette" de la Citadelle - Echange de terrains Etat-Défense/Ville de Lille.

98/902 - Propriétés communales sises à Lille, rues Armand Carrel et Guy de Maupassant - Cession gratuite au profit de Lille Métropole Habitat - OPAC de Lille d'un volume et d'une emprise foncière.

98/903 - Vente par la Ville de Lille à Logis Métropole de l'immeuble sis à Lille 46, rue Paul Lafargue.

98/904 - Vente par la Ville de Lille de la partie arrière de l'ensemble immobilier sis à Lille 11 bis, 13 et 15 rue Voltaire.

98/992 - Vente de l'ancienne Ecole des Beaux-Arts à l'I.N.P.I. - Modification des conditions de cession.

Adoptés.

.../...

HABITAT

98/905 - Reconduction de l'OPAH courées.

Adopté.

Chemise n°22

Rapporteur : Monsieur DEGREVE,
Adjoint au Maire

LYCEES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

98/906 - Associations d'étudiants - Attribution de subvention.

98/994 - Réhabilitation du Grand Magasin - Modification de la Composition du jury de choix du concepteur.

Adoptés.

Chemise n°23

Rapporteur : Monsieur SELLANI,
Conseiller municipal délégué

AIDE AUX PROJETS ASSOCIATIFS

98/907 - Subventions aux associations Aides aux Projets Associatifs.

Adopté.

Chemise n°25

Rapporteur : Monsieur DELGRANGE,
Conseiller municipal délégué

ACTION HUMANITAIRE

98/912 - Subventions destinées aux organismes à vocation humanitaire.

98/913 - Subventions destinées aux organismes à vocation humanitaire - Délibération portant modification.

98/914 - Subvention d'aide au démarrage de l'association Cap Humanitaire.

98/915 - Fédération des Centres d'Insertion - Plate forme humanitaire - Financement complémentaire.

Adoptés.

.../...

Chemise n°26

Rapporteur : Madame HENAUT.
Conseiller municipal délégué

DROITS DE LA FEMME

98/916 - Subventions destinées aux organismes en faveur des Droits des Femmes - Association France-Espagne - Versement d'une subvention.

Adopté.

Chemise n°28

Rapporteur : Monsieur FREMAUX.
Conseiller municipal délégué

PERSONNEL RESSOURCES HUMAINES

98/935 - Indemnité des Elus Municipaux.

98/936 - Assistant territorial de conservation du Patrimoine - Taxidermiste - Modalités de recrutement.

Adoptés.

98/937 - Chargé de mission au Tourisme.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

98/938 - Rétribution des agents participant aux jurys d'examens ou de concours ou assurant une tâche d'enseignement.

98/939 - Recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel.

98/940 - Recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un besoin saisonnier.

Adoptés.

98/941 - Création d'un poste de chargé de mission au Développement de la Politique de Ville.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

98/942 - Création de postes au Service Emploi-Insertion.

98/943 - Concession de logement - Responsable de la Sûreté du bâtiment et des personnes de l'Hôtel de Ville.

98/944 - Création d'emplois - Actualisation.

98/945 - Sportif de Haut Niveau - Autorisation d'absence - Emploi-Jeune.

98/946 - Sportif de Haut Niveau - Autorisation d'absence - Ville de Lille.

98/947 - Emploi d'archéologue - Redéfinition des missions et revalorisation de la rémunération.

.../...

- 98/948 - Emploi de chargé de mission auprès du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance - Redéfinition des missions et revalorisation de la rémunération.
- 98/949 - Révision des indemnités de vacations allouées aux médecins chargés d'assurer, à temps partiel, le fonctionnement des services médico-sociaux.
- 98/950 - Mise en place des chèques-vacances.
- 98/951 - Mise à disposition d'un concierge à l'Association la Maison de la Nature et de l'Environnement (M.N.E.).
- 98/952 - Opération "Faubourg des Musiques" - Rémunération des intervenants.
- 98/953 - Indemnité accordée à Mme Lydie HUREZ, Contrôleur des Contributions Directes.
- 98/954 - Indemnité accordée à Mme Marie-Claude LEBON, Contrôleur des Contributions Directes
- 98/955 - Indemnité accordée à M. Serge MACHURON, Contrôleur des Contributions Directes.
- 98/956 - Indemnité accordée à M. Pierre TOMASZEK, Contrôleur des Contributions Directes.
- 98/957 - Indemnité accordée à M. Patrick ROBITAILLE, Contrôleur des Contributions Directes.
- 98/958 - Indemnité accordée à M. Franck DECAUDIN, Contrôleur des Contributions Directes.
- 98/959 - Indemnité accordée à M. René DASSONNEVILLE, Contrôleur des Contributions Directes.
- 98/960 - Indemnité accordée à Mme Isabelle FLIP, Contrôleur des Contributions Directes.
- 98/961 - Indemnité accordée à Mme Renée ESTRADE, Contrôleur des Contributions Directes.
- 98/962 - Indemnité accordée à M. Jean-Claude DUQUESNOY, Contrôleur des Contributions Directes.
- 98/963 - Indemnité accordée à M. Patrick CAUCHE, Contrôleur des Contributions Directes.
- 98/964 - Indemnité accordée à Mme Nunzia BEURRIER, Contrôleur des Contributions Directes.
- 98/965 - Indemnité accordée à Mme Christelle CAYET, Contrôleur des Contributions Directes.
- 98/966 - Indemnité accordée à Mme Claudine BRANSWYCK, Contrôleur des Contributions Directes.
- 98/967 - Indemnité accordée à Mme Annie BASSET, Contrôleur des Contributions Directes.
- 98/968 - Indemnité accordée à M. Bernard DUPONT, Contrôleur des Contributions Directes.
- 98/969 - Indemnité accordée à Mme Béatrice DUBOIS, Contrôleur des Contributions Directes.
- 98/970 - Indemnité accordée à Mme Monique DAUTRICHE, Contrôleur des Contributions Directes.
- 98/971 - Indemnité accordée à M. Pascal MAGINOT, Contrôleur des Contributions Directes.
- 98/972 - Indemnité accordée à M. Gérard MALSAGNE, Contrôleur des Contributions Directes.

98/973 - Indemnité accordée à Mme Georgette MASURELLE, Contrôleur des Contributions Directes.

98/974 - Indemnité accordée à Mme Magalie MARCILLY, Contrôleur des Contributions Directes.

98/975 - Indemnité accordée à Mme Patricia MENAGE, Contrôleur des Contributions Directes.

98/976 - Indemnité accordée à Mme Danièle COSQUIER, Contrôleur des Contributions Directes.

98/977 - Indemnité accordée à M. Didier PAGE, Contrôleur des Contributions Directes.

98/978 - Indemnité accordée à M. Denis PUTKOWNIK, Contrôleur des Contributions Directes.

98/979 - Indemnité accordée à M. Christophe WARET, Contrôleur des Contributions Directes.

98/980 - Indemnité accordée à M. Jean-Pierre THERY, Contrôleur des Contributions Directes.

98/981 - Indemnité accordée à Mme Christine WIART, Contrôleur des Contributions Directes.

98/982 - Indemnité accordée à M. Alain MONCHECOURT, Contrôleur des Contributions Directes.

98/983 - Indemnité accordée à Mme Ginette CHEVALIER, Contrôleur des Contributions Directes.

98/984 - Indemnité accordée à Mme Chantal COLEIN, Contrôleur des Contributions Directes.

98/985 - Indemnité accordée à M. Jacques COQUERELLE, Contrôleur des Contributions Directes.

Adoptés.

Chemise n°29

Rapporteur : Monsieur BURIE.
Conseiller municipal délégué

ACHATS PUBLICS

98/986 - Palais des Beaux-Arts - Maintenance et exploitation des installations - Transfert d'activités - Avenant n°1.

Adoptés

Chemise n°30

Rapporteur : Madame ESCANDE.
Conseiller municipal délégué

ETAT CIVIL - CIMETIERES

98/987 - Concessions et droits divers dans les cimetières - Tarification au 1er janvier 1999.

98/988 - Travaux d'inhumation et d'exhumation - Adoption du budget primitif 1999 et tarification au 1er janvier 1999.

98/989 - Demande d'autorisation de création d'une chambre funéraire.

Adoptés.

(Séance levée à 21 h).

